

# Rapport Annuel d'Activité 2022



**REGIE MALOUINE DE L'EAU**  
Opérateur public de Saint-Malo Agglomération





*Le Président*

Saint-Malo, le 20 juin 2023

Le service public de la distribution d'eau potable sur Saint-Malo a dû faire face en 2022 à de fortes tensions, aussi bien sur les achats d'eau, tributaires d'une ressource plus chère et que nous savons en quantité désormais limitée, que sur les coûts des autres facteurs de production, énergie, réactifs, travaux d'entretien et de renouvellement du réseau et des équipements nécessaires pour son exploitation. Comme chacun a pu le percevoir en effet, cette année a été marquée par une sécheresse intense, précoce et durable ainsi que par une nette reprise de l'inflation illustrée notamment par l'évolution du prix d'achat d'eau : + 11,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après +11,6 % un an plus tôt.

Dans ce contexte nous affichons néanmoins de remarquables performances que méritent d'être soulignées :

- Une quasi-stabilité des volumes consommés (+0,6 % par rapport à 2021) malgré l'augmentation du nombre d'abonnés (+645, soit 37720 au 31.12.2022), la reprise de l'activité touristique après la crise sanitaire, la forte fréquentation liée au Départ de la Route du Rhum le 9 novembre dernier et un été 2022 particulièrement chaud.
- Une forte amélioration du rendement (92 % en 2022 contre 87,8 % en 2021) de laquelle découle donc une diminution sensible des volumes achetés : 3,125 millions de m<sup>3</sup> en 2022 soit 150 000 m<sup>3</sup> en moins (-8,7 %) par rapport à 2021

On peut déceler là le résultat des campagnes de communication auxquelles nous avons pris une part active et d'une tarification dont nous avons renforcé la progressivité en passant de deux à quatre tranches au 1<sup>er</sup> janvier 2023. On peut y voir aussi celui de la rigueur et du sérieux que la direction et les équipes apportent dans la programmation et l'accomplissement des tâches qui constituent leur quotidien.

C'est également le fruit de la politique déterminée de renouvellement du réseau (taux annuel moyen de 2,1 % pour une moyenne nationale de 0,66%) et d'entretien des équipements menée depuis la création de la RME il y a dix ans.

Ce dixième anniversaire a été fêté dignement avec l'inauguration le 22 juin 2022 des réservoirs de la Croix-Désilles.

2023 sera l'année de lancement du renouvellement de la conduite maitresse le long des avenues Général de Gaulle et Maréchal Juin.

Aujourd'hui nous poursuivons nos efforts pour consolider notre fonctionnement et améliorer la qualité du service fourni à nos abonnés, en complément des initiatives visant par ailleurs à la sécurisation de la ressource.

Nos actions sont détaillées dans le rapport annuel que j'ai plaisir à présenter ici. J'espère que vous y trouverez les réponses aux questions que vous pouvez vous poser et je vous en souhaite une bonne lecture.

Guillaume PERRIN

# SOMMAIRE

1. LES CHIFFRES CLÉS .....	6
2. DESCRIPTION DU SERVICE .....	7
2.1 Présentation du territoire desservi .....	8
2.2 Création et transformation de la RME : Les dates clés .....	11
2.3 Organisation du service .....	12
2.3.1 Fonctionnement de la Régie .....	12
2.3.2 Moyens humains .....	12
2.3.3 Gestion des abonnés .....	14
2.3.4 Gestion du Réseau .....	14
2.3.5 Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, gestion patrimoniale des réseaux .....	15
2.4 Patrimoine .....	18
3. BILAN DISTRIBUTION .....	21
3.1 Achats d'eau .....	21
3.2 Volumes consommés par les usagers .....	27
3.3 Volumes consommés pour le service et volumes sans comptages .....	28
3.4 Performance du réseau .....	28
3.5 Qualité de l'eau .....	30
4. LES INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LA RÉGIE MALOUINE DE L'EAU .....	31
4.1 Réservoirs et surpressions de la Croix Desilles .....	31
4.2 Station de surpression de Lorette .....	33
5. EXPLOITATION .....	35
5.1 Exploitation Courante .....	36
5.2 Les incidents et faits marquants .....	37
6. TRAVAUX .....	38
6.1 Renouvellement de réseau et de branchements .....	38
6.2 Renouvellement de compteurs .....	44
7. SERVICE A L'ABONNÉ .....	45
7.1 Évolution du nombre d'abonnés et de points de consommation .....	45
7.2 La relation aux usagers .....	48
8. TARIFICATION ET ÉCONOMIE DU SERVICE .....	50
8.1 Tarification de l'eau .....	50
8.2 Tarifs 2023 .....	50
8.3 Évolution du prix de l'eau potable .....	51

8.4	Redevances perçues .....	54
8.5	Facturation .....	56
8.6	Recettes du Service de l'Eau.....	57
9.	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....	59
9.1	Abandons de créance ou versements à un fond de solidarité.....	59
9.2	Les dégrèvements pour fuite .....	60
9.3	Coopération décentralisée .....	60
10.	EVOLUTION ET PERSPECTIVES DU SERVICE.....	61
11.	INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	65
11.1	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateur D101.0) .....	65
11.2	Conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau du robinet .....	65
11.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Indicateur P103.2B depuis 2013).....	67
11.4	Rendement du réseau de distribution (Indicateur P 104.3) .....	68
11.5	Indice linéaire des volumes non comptés (Indicateur P105.3).....	69
11.6	Indice linéaire de pertes en réseau (Indicateur P106.3).....	69
11.7	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (Indicateur P107.2).....	70
11.8	Abandons de créance et versements à un fond de solidarité (Indicateur P109.0) .....	71
11.9	Indice d'avancement de la ressource en eau (Indicateur P108.3) .....	71
11.10	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (Indicateur P151.1).....	71
11.11	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur P152.1). .....	71
11.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (Indicateur P153.2) .....	72
11.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (Indicateur P154.0) .....	73
11.14	Taux de réclamations (Indicateur P155.1) .....	74
	ANNEXES.....	76

# PREAMBULE

La loi n°95-127 du 8 février 1995 régit l'information sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le Décret n°95-635 DU 6 mai 1995 précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. (Le présent rapport ne concerne pas l'assainissement).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et indicateurs de performance à y faire figurer.

Ce rapport annuel d'activité a pour objectif d'informer les usagers de ce service sur le prix et la qualité de l'eau distribuée, mais aussi sur le fonctionnement global du service.

La Régie Malouine de l'Eau a officiellement distribué l'eau potable à Saint-Malo à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.



## INFORMATIONS CLES AU 31-12-22

- |   |   |
|---|---|
| → <b>48 328 (+187)</b> Population totale <sup>(1)</sup>                   | → <b>324,3 km</b> linéaire de réseau de distribution sur la commune de Saint-Malo   |
| → <b>37 720 (+1,74%)</b> Abonnés <sup>(2)</sup>                           |   |
| → <b>3 125 505 m<sup>3</sup> (-4.70%)</b> importés et mis en distribution | → <b>100 %</b> Taux de conformité de la qualité de l'eau (contrôle réglementaire ARS) <sup>(4)</sup>  |
| → <b>2 852 827 m<sup>3</sup> (+0.65%)</b> comptabilisés                   | → <b>2,18 €</b> le mètre cube <sup>(3)</sup> pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> incluant l'ensemble des taxes et redevances (eau potable uniquement) |
| → <b>92.01 %</b> rendement réseau   |   |
| → <b>59.03 m<sup>3</sup>/an</b> consommation annuelle par habitant        |   |

(1) Population totale (Population municipale + population comptée à part) chiffre Insee au 1er janvier 2023.

(2) Nombre d'abonnés actifs au 31 déc. 2022.

(3) Tarif TTC au 31 déc. 2022.

(4) Par rapport aux limites de qualité

# 1. LES CHIFFRES CLÉS

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	Indicateur réglementaire
Population	Habitants	47 528	47 528	47 817	48 141	48 328	D101.0
Abonnés	Abonnés	35 383	35 824	36 384	37 075	37 720	
Volume acheté mis en distribution	m <sup>3</sup>	3 424 446	3 456 699	3 349 190	3 279 541	3 125 505	
Volume comptabilisé	m <sup>3</sup>	2 936 550	2 959 721	2 910 059	2 834 520	2 852 827	
Volume de pertes	m <sup>3</sup>	441 896	444 978	396 581	399 471	250 678	
Rendement primaire	%	85.8	85.6	86.9	86.4	91.3	
Rendement réseau	%	87.20	87.22	88.21	87.86	92.01	P104.3
ILP (Indice Linéaire de Pertes en en réseau)	m <sup>3</sup> /km/j	3.71	3.78	3.36	3.38	2.12	P106.3
Indice linéaire des Vol non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	4.09	4.22	3.72	3.77	2.31	P105.3
Consommation par habitant	m <sup>3</sup> /an	61.8	62.1	60.9	58.9	59.03	
Consommation par abonné	m <sup>3</sup> /an	83	82.6	80	76.5	75.63	
Qualité : Conformité bactériologique	%	100	100	100	100	100	P101.1
Qualité : Conformité physico-chimique	%	100	100	100	100	100	P102.1
Linéaire de canalisation	km	326.5	322.7	323.8	323.6	324.3	
Nombre de branchements	u	19 269	19 316	19 389	19 443	19 563	
Nombre de fuite sur canalisation	u	38	29	40	26	19	
Nombre de fuites sur branchement	u	36	29	14	31	32	
Linéaire de canalisations renouvelées	km	7.584	6.017	5.639	7.542	7.148	

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	Indicateur réglementaire
Taux moyen de renouvellement	%	2.10	2.22	2.14	2.14	2.09	P107.2
Nombre branchements renouvelés	u	361	392	348	435	370	
Dont branchements plomb	u	211	198	149	242	119	
Nombre de compteurs renouvelés	u	2738	2839	1252	1570	952	
Prix du m3 au 1 <sup>er</sup> janvier pour 120 m3	€	2.09	2.09	2.13	2.18	2.30	D102.0
Taux d'impayés sur factures de l'année précédente	%	0.68	0.71	0.75	0.73	0.66	P154.0

## 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune de SAINT-MALO.

Cela fait suite à la création de la régie par décision du Conseil Municipal en date du 8 avril 2011 qui en a approuvé les statuts ce même jour. Ces statuts ont été modifiés en Conseil d'Administration du 27 janvier 2015. **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 La RME est une Régie communautaire.**

### Article 1 - Création

*La régie personnalisée, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée la « Régie Malouine de l'Eau » est créée et administrée conformément aux dispositions des articles L 2221-1 à L 2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*La « Régie Malouine de l'Eau » est chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC).*

### Article 2 - Objet

*La « Régie Malouine de l'Eau » a pour objet la gestion du service de l'eau potable de la Ville de Saint-Malo à partir d'avril 2012.*

### Article 5 – Conseil d'Administration

*La « Régie Malouine de l'Eau » est administrée par un Conseil d'Administration (CA) et son Président ainsi*

qu'un Directeur.

Le Conseil d'Administration, dont les membres sont désignés par le Conseil Communautaire (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018), est composé de 16 administrateurs :

- 12 membres issus du Conseil Communautaire avec voix délibérative,
- 4 membres de représentants d'associations de consommateurs, avec voix consultatives, dans le domaine des associations de consommateurs proposés parmi :
  - Association nationale de défense des consommateurs et usagers : CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
  - Union Fédérale des Consommateurs Que-Choisir : U.F.C. Que Choisir,
  - Fédération du Logement et de la Consommation d'Ille et Vilaine (CNL35)
  - Union Départementale des Affaires Familiales d'Ille et Vilaine, (Udaf 35)

L'implication de l'utilisateur ou adhérent de la Régie Publique est renforcée. La mise en place d'un Conseil d'Administration composé à la fois d'élus mais aussi de membres d'associations permet une totale transparence sur le fonctionnement du service.

La Régie Malouine de l'Eau (RME) est composée de 25 salariés dont seuls le Directeur et l'agent Comptable sont de Droit public. Si les autres salariés sont de droit privé, la RME, en tant qu'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), se doit d'être conforme au code des Marchés Publics pour l'ensemble de ses achats.

Depuis le transfert de compétence de l'Eau et de l'assainissement à Saint-Malo Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil d'Administration est désormais composé uniquement d'élus communautaires (pour ses membres à voix délibérative). En 2020, suite aux élections municipales, un nouveau Conseil d'Administration a été installé le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Ce dernier a élu un Président, un Président délégué et quatre vice-Présidents.

## 2.1 Présentation du territoire desservi

La Régie Malouine de l'eau assure la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire communal de la ville de Saint-Malo, soit une population d'environ 48 000 habitants (150 000 habitants l'été). Avant le 1<sup>er</sup> avril 2012, la zone rurale représentant 1 166 abonnés (120 000 m<sup>3</sup>/an) et 61 km de réseau, était gérée par le Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB).



Une alimentation gravitaire à partir des réservoirs de Blanche Roche (2 compteurs d'achat d'eau) et de la Croix-Désilles, dessert la grande majorité des abonnés du territoire Malouin.

Une partie de cette distribution est supprimée :

- Les secteurs de Saint Servan, la Moinerie, la Maison Neuve et Château-Malo via la suppression de Lorette.
- Depuis janvier 2020, la zone rurale est alimentée par le nouveau surpresseur de la Croix Désilles.



- Depuis octobre 2020, la partie haute de Paramé est alimentée par le nouveau surpresseur de la Croix Désilles, permettant ainsi d'améliorer la pression de service de ce secteur.




« L'ex-zone rurale », est désormais entièrement desservie par les surpresseurs de Lorette et de la Croix Désilles mais il est toujours possible de secourir cette partie du réseau par le Syndicat des Eaux de Beaufort, via les compteurs de vente en gros (La Croix-Gibouin, le Fresne, le Point du jour).





Depuis la prise de compétence du syndicat des « Eaux du Pays de Saint-Malo » (EPSM : Ex SMPEPCE) les achats et ventes d'eau sont directement gérés par ce syndicat. La RME achète désormais 100% de son eau à ce seul syndicat de production.

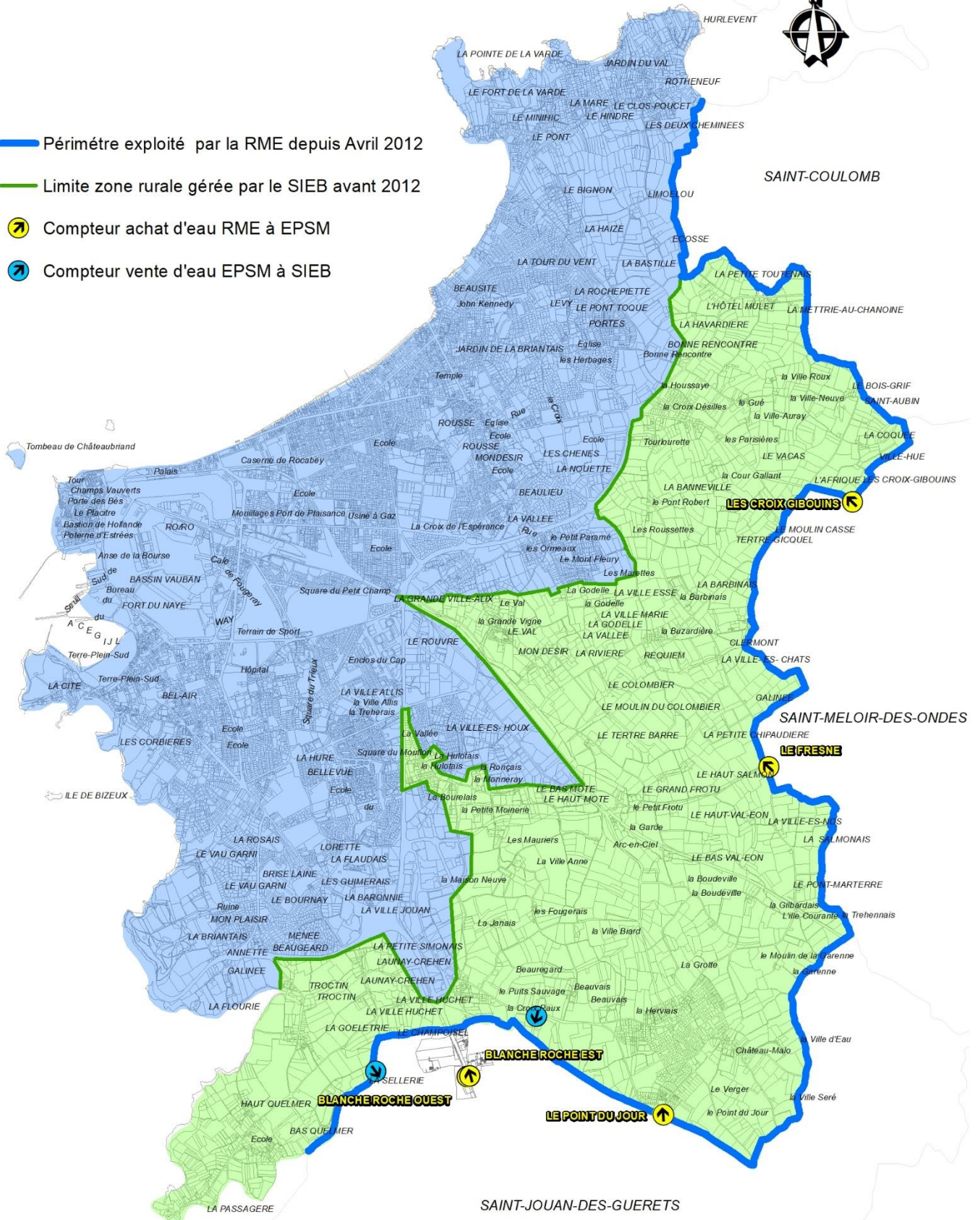
# PERIMETRE EXPLOITE PAR LA RME

 Périmètre exploité par la RME depuis Avril 2012

 Limite zone rurale gérée par le SIEB avant 2012

 Compteur achat d'eau RME à EPSM

 Compteur vente d'eau EPSM à SIEB



## 2.2 Création et transformation de la RME : Les dates clés

- **25 février 2011** – délibération du Conseil Municipal (CM) approuvant le principe de créer une régie municipale.
- **8 avril 2011** – délibération du CM approuvant la création de la RME et approbation des statuts
- **20 mai 2011** – Délibération du Conseil d'Administration (CA) : élection du Président et des Vice-Présidents.
- **24 juin 2011** – Délibération du CM: convention Ville / RME pour assurer la mise en place.
- **23 septembre 2011** – délibération du CM proposant le nom du Directeur de la RME.
- **9 décembre 2011** – délibération du CM approuvant l'acquisition du Siège de la RME + Avenant à la convention Ville / RME pour mise en place du Budget
- **Janvier 2012** : accord avec les syndicats de Veolia sur le principe de reprise des salariés.
- **Janvier /mars 2012** : réhabilitation des bâtiments du siège de la RME
- **6 février 2012** – délibération du CA approuvant la convention de reprise de la zone rurale
- **1er avril 2012** – la RME est officiellement chargée de la distribution de l'eau.
- **Avril 2012** – 1ère relève de compteurs
- **Juillet 2012** – 1ère facturation RME
- **CA du 18 septembre 2013** : Présentation et approbation du contrat d'objectif de la ville de Saint-Malo.
  - **Vote des nouveaux tarifs 2014 : baisse de 11% (120 m3) à 28% (30 m3)**
  - **Délibération** : convention Véolia / RME facturation assainissement par la RME au 1<sup>er</sup> janvier 2014, facture unique de l'eau et de l'assainissement.
- **CA du 18 décembre 2013** : modification du règlement intérieur (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- **CA du 27 juin 2014** :
  - Nouvelle convention d'eau avec le SMPEPCE.
  - Présentation officielle du Schéma Directeur Eau Potable.
- **CA du 12 décembre 2016** :
  - **Délibération** : convention Véolia / RME facturation assainissement par la RME au 1<sup>er</sup> janvier 2017, facture unique de l'eau et de l'assainissement.
- **Conseil Municipal du 14 décembre 2017** :
  - Délibération sur le transfert de la RME à Saint-Malo Agglomération.
- **Conseil Communautaire de SMA du 21 décembre 2017** :
  - Convention de transfert entre la Ville et SMA
  - Désignation des nouveaux membres de la RME et du Directeur.
- **4ème trimestre 2019 : Mise en service des réservoirs de la Croix Désilles** après réhabilitation et mise en service de la nouvelle bache de 3 000m3 et de la suppression.(pour alimentation du secteur rural dans un premier temps)
- CA du 1<sup>er</sup> septembre 2020 – à la suite des élections municipales et communautaires,
  - **Installation du nouveau Conseil d'Administration**
  - **Election du Président, d'un Président délégué et de 4 vice-Présidents**
- **Octobre 2020** – Passage en surpressé de la partie haute de Paramé grâce à la nouvelle suppression de la Croix Désilles.
- **Juin 2022** : Inauguration officielle du complexe de la Croix Désilles et célébration des 10 ans de la RME.

## 2.3 Organisation du service

### 2.3.1 Fonctionnement de la Régie

Le siège de la Régie Malouine de l'Eau est implanté dans le quartier de Paramé.

Adresse	40, boulevard des Déportés CS 11709 35417 SAINT-MALO CEDEX
Horaires d'ouverture au public	Du Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45
Accueil téléphonique	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00
Téléphone accueil et urgence	02 99 20 35 00
Téléphone travaux	02 99 20 38 35
Courriel	<a href="mailto:contact@rme.saint-malo.fr">contact@rme.saint-malo.fr</a> <a href="mailto:travaux@rme.saint-malo.fr">travaux@rme.saint-malo.fr</a>
Site Web	<a href="http://www.rme.saint-malo.fr">www.rme.saint-malo.fr</a>

*Locaux de la RME au 40 Bd des Déportés*



### 2.3.2 Moyens humains

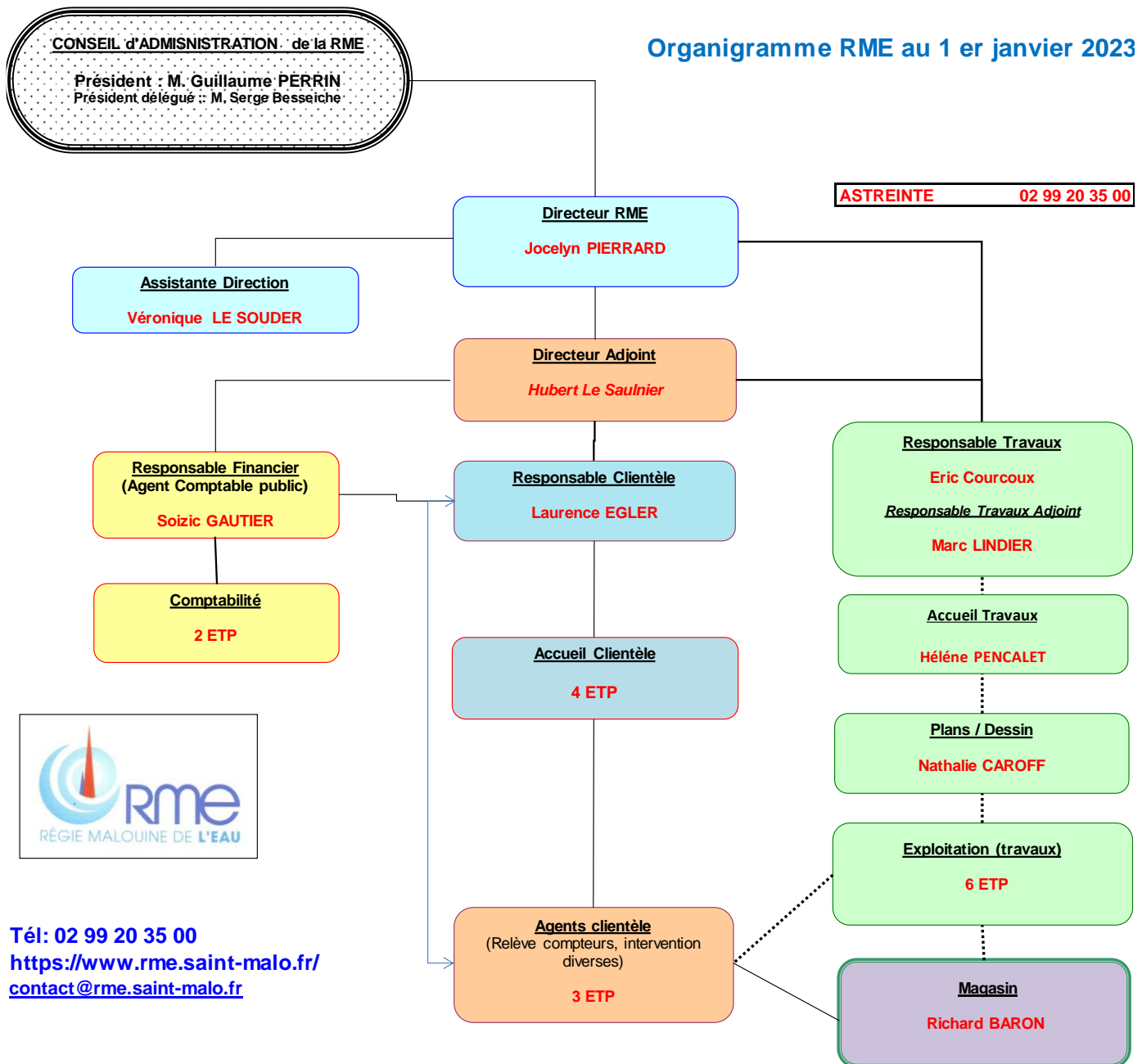
La Régie Malouine de l'Eau est constituée d'une équipe de **25 personnes**.

L'équipe dirigeante est composée de :

Directeur	Jocelyn PIERRARD
Directeur Adjoint	Hubert LE SAULNIER
Responsable financier (Agent comptable public)	Soizic GAUTIER
Responsable Clientèle	Laurence EGLER
Responsable Réseau	Eric COURCOUX

## Organigramme de la RME

Organigramme RME au 1 er janvier 2023



### Les Agents de la RME

De droit privé par les statuts de la RME, exceptés le Directeur et l'Agent Comptable, ils assurent l'ensemble des missions relatives à l'exploitation et à la relation avec les usagers, dans le cadre des prestations techniques ou de facturation. La RME assure toute la chaîne de recouvrement des factures sans passer par le trésor public.

### 2.3.3 Gestion des abonnés

Les huit personnes de ce secteur d'activité assurent la relève, les interventions sur les compteurs (fermetures / ouvertures), la facturation ainsi que l'accueil physique et téléphonique des abonnés. Afin de permettre la relève des index des compteurs, trois agents sont sur le terrain toute l'année pour effectuer deux relèves annuelles. Ils participent également à la mise en place des modules radio, afin d'évoluer progressivement vers la radio relève. Cette radio relève piétonne dans un premier temps, **évolue progressivement vers de la radiorelève embarquée soit grâce aux véhicules RME soit grâce aux camions d'ordures ménagères.**



Les agents d'accueil clientèle ont pour mission d'accueillir physiquement les abonnés, du lundi au vendredi au 40 Bd des déportés. Les bureaux de la RME sont bien desservis par le réseau de bus puisque 4 lignes (lignes N° 2, 3, 4 et 7) desservent l'arrêt IUT situé à 30ml de la RME. Les abonnés peuvent y trouver tous les renseignements et modes de paiements souhaités (sauf paiement en espèces qui se fait à la Poste). Le renseignement par téléphone reste également le moyen privilégié de nos abonnés.

Règlement de service : Le règlement a été élaboré et approuvé par délibération du Conseil d'Administration en date du 13 février 2012. Il a été modifié lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il est téléchargeable sur le site public : <https://www.rme.saint-malo.fr/ma-regie/reglement-de-service/>

### 2.3.4 Gestion du Réseau

Les 11 personnes de ce service assurent l'exploitation proprement dite du patrimoine de la Régie. Six agents réalisent les interventions urgentes, la maintenance et l'entretien du réseau et des branchements, les manœuvres de vannes, les branchements neufs et les réparations ainsi que le renouvellement des compteurs.

Doté d'un stock optimal pour les pièces les plus courantes, le magasinier est chargé d'approvisionner les agents de terrain en pièces et en matériaux. Il assure aussi la logistique des véhicules et des équipements individuels de sécurité.

En dehors des heures ouvrées, un service d'astreinte a été mis en place. Composés d'un cadre et d'un agent de terrain, ce service assure les interventions d'urgence 24h/24h les nuits, week-ends et jours fériés. Dans ce cadre les réparations de fuites sont réalisées par l'entreprise titulaire du marché à commandes de travaux de réseau.

De même, lorsque les conditions sont remplies, elle prend volontiers en stage des étudiants dans les métiers de l'eau ou de la comptabilité.

### **2.3.5 Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, gestion patrimoniale des réseaux**

↳ L'ensemble de la maîtrise d'œuvre est réalisé en interne par l'adjoint au Directeur, les deux agents de maîtrise (conception, suivi et réception des travaux...) et une technicienne (plans de projets, recollements, SIG et DICT, ATU...)

Les principaux travaux de renouvellement sont réalisés par différentes entreprises dans le cadre d'un marché à bons de commandes ou par procédure spécifique si nécessaire.

#### ***Travaux de renouvellement*** *(Quelques exemples de chantiers 2022)*



**Rue René Boltz**



**Rue des Mouettes**



**Rue Anatole Le Braz**

↳ La régie assure aussi le suivi de la défense incendie de la ville de Saint-Malo tant au niveau de la réalisation des essais annuels des hydrants que de leur entretien et des études pour l'amélioration de celle-ci par des renforcements des canalisations de desserte.

↳ L'avis de la RME est requis pour l'instruction des permis de construire en ce qui concerne la desserte en eau et aussi l'avis sur la défense incendie pour les projets industriels, lotissements et ERP.

- **191 avis** ont ainsi été donnés en 2022 (contre 146 en 2021, 141 en 2020, 212 en 2019, 306 en 2018, 305 en 2017, 320 en 2016, 216 en 2015 et 185 en 2014).

↳ La technicienne Dessin-SIG se charge de réaliser l'ensemble des plans de projet, de récolement, des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), des demandes de Déclaration de projet de Travaux (DT) ou des Avis de Travaux Urgents (ATU), des Demandes d'Arrêté de police de la circulation (DA), Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux (DPV).

La gestion des DICT, des DT... est un poste très lourd et malgré l'abonnement de la RME à « DICT.fr » afin de dématérialiser ces procédures, cette activité nécessite environ deux à trois jours par semaine :

Type activités *	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DT, DICT ou ATU traitées par RME (exploitant)	1 445	1 735	1 641	1 957	1 718	1 768	<b>1 459</b>
DT, DICT ou ATU demandées par RME (déclarant)	287	331	290	284	338	309	<b>268</b>

*\*Activités : On entend par activités le nombre de chantiers, c'est-à-dire qu'une moyenne de 5 envois sont réalisés par chantier (Gaz, élec, Télécom, Asst, EP...)*

### La législation de plus en plus contraignante :

Depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II », l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage.

Cette réforme a entraîné la modification des articles L. 554-1 à 5 et R. 554-1 et suivants du code de l'environnement et a nécessité la publication de nombreux arrêtés d'application, d'un guide technique et de la norme NF S 70-003. La dernière partie (partie 4) de cette norme a été publiée en octobre 2014.

**Le décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 est le dernier en date. Il s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Il précise, entre autres, les modalités de réalisation des investigations complémentaires (à charge des exploitants).**

Cette réforme prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de répertorier les réseaux.



Elle modifie aussi considérablement les rapports entre les différents intervenants, implique une mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation.

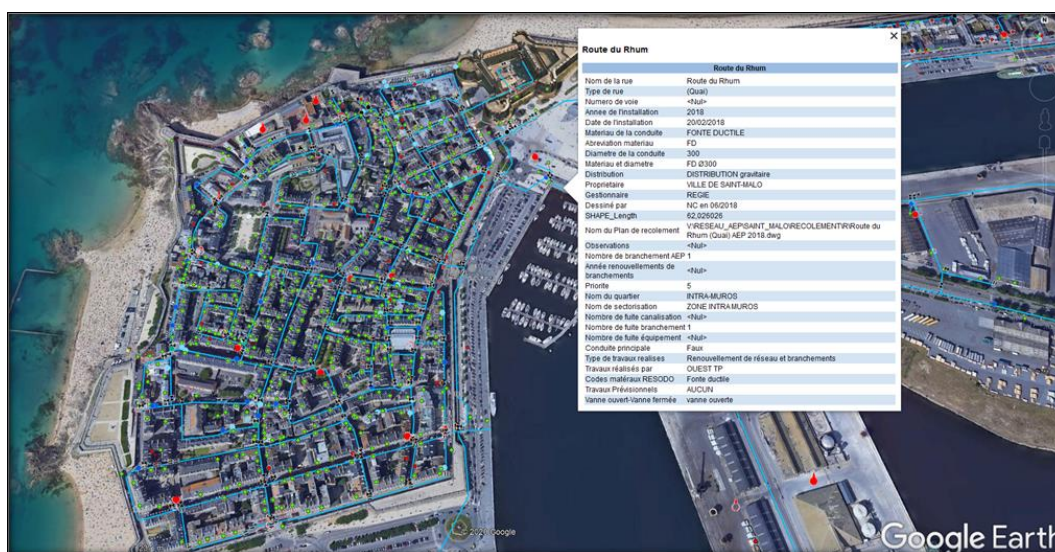
↳ La RME s'est dotée d'un système performant en matière de SIG en utilisant le logiciel ArcGIS®. Ainsi, tous les ouvrages (canalisations, vannes, branchements, fuites...) sont intégrés à ce système. Il permet de faire des requêtes par type de matériau, âge des canalisations, date de pose, etc.

Cet outil est devenu indispensable dans le cadre de l'obligation de maîtriser une parfaite connaissance du réseau).

Cette gestion du patrimoine permet de mieux optimiser les réseaux à renouveler : Gestion Patrimoniale des Réseaux (GPR).

De plus l'intégration des plans du réseau de la ville de SAINT-MALO au SIG a permis de corriger le linéaire de canalisations le portant à **324.3 km** au lieu des 312 km indiqués fin 2013. D'où l'importance de la fiabilité de ces données car elles influent les indicateurs que sont le critère du taux de renouvellement et le ratio de fuites au km.

De même un export en fichier « .kmz » permet une lecture sur « *Google-Earth* »



↳ Enfin, le secrétariat travaux créé en 2013 en communiquant sur un numéro de téléphone distinct de l'accueil clientèle (02 99 20 38 35) pour faire face à la spécificité des demandes de devis et de prises de rendez-vous avec les clients (Demandes de branchements neufs, modifications d'installations, renouvellements de compteurs...).

Type activités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
Courriels traités sur l'adresse travaux@rme.saint-malo.fr	870	1 190	1 543	1 731	1 462	1 894	3 132	2 463	-21,36%
appels téléphoniques spécifiques travaux	400	700	1 286	1 910	1 779	1 083	1 528	1 323	-13,42%
courriers spécifiques travaux	-	212	236	199	85	118	103	122	18,45%
visites à l'accueil travaux	-	90	100	80	60	40	30	30	0,00%
Devis travaux	297	403	404	340	360	287	297	322	8,42%
Devis travaux avec travaux à la suite	158	251	253	162	151	98	138	167	21,01%
Branchements neufs	46	44	55	43	42	43	52	66	26,92%

En 2022, l'activité travaux est revenue à des chiffres correspondants à l' « avant-COVID » pour les devis et branchements réalisés. Les courriels et appels téléphoniques spécifiques travaux sont en baisse par rapport à 2021 mais restent relativement élevés.

La RME, du fait de sa structure autonome, gère comme une entreprise, de nombreuses compétences en interne : Clientèle, Maitrise d'Ouvrage, Maitrise d'Œuvre, travaux, SIG, Ressources Humaines... L'ensemble en étroite collaboration avec les services de la ville de Saint-Malo et de Saint-Malo Agglomération.

## 2.4 Patrimoine

Au 1<sup>er</sup> avril 2012, outre les installations appartenant à la ville de Saint-Malo et qui faisaient l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) depuis 1985, la RME a pris en charge :

- Station de suppression de Lorette, avenue du Général Patton. Rénovée en 2016.
- Les 2 réservoirs de la Croix-Désilles d'une capacité de 800 m<sup>3</sup> chacun. Ces 2 réservoirs ont fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2019.
- Un réservoir au sol de 2x1 500 m<sup>3</sup> et un bâtiment de pompage et de suppression sur le site de la Croix Désilles, construits et mis en service en 2019/2020. Ces ouvrages une fois mis en service, ont permis l'arrêt du pompage de l'ancienne usine de Saint-Ideuc et de la bêche de bonne-rencontre.  
Ces anciens ouvrages qui étaient mis à la disposition de la RME ont pu être rendus à la ville de Saint-Malo qui en est propriétaire.
- La canalisation de transit DN 400 entre l'échangeur de la madeleine et les réservoirs ci-dessus désignés pour une longueur de 7 083 ml.
- **324.3 kms** de canalisations de distribution, dont 50 kms de canalisation de 30 à 200 mm de la zone rurale qui appartenaient précédemment au Syndicat de Beaufort.
- **19 563** branchements pour un linéaire de **120 399 ml**.

EVOLUTION DU RESEAU	2010	2011	2012*	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022 / 2021 en %
1. Linéaire de réseau en km	248,5	250,0	312,0	312,5	333,3	333,2	329,0	329,0	326,5	322,7	323,8	323,6	324,3	0,21%
2. Taux de renouvellement du réseau	1,13	1,17	1,00	1,16	1,08	1,30	1,58	1,98	2,10	2,22	2,14	2,14	2,09	-2,34%
3. Branchements en km	76,9	82,6	89,6	89,8	112,5	112,9	114,6	116,0	116,6	117,7	118,2	119,1	120,4	1,09%
4. Branchements en unités	14 808	14 353	16 273	16 313	16 445	16 512	19 085	19 200	19 269	19 316	19 389	19 443	19 563	0,62%
5. Nombre total abonnés	<b>30 688</b>	<b>31 219</b>	<b>32 199</b>	<b>32 384</b>	<b>33 027</b>	33 626	34 150	34 748	35 383	35 824	36 384	37 075	37 720	1,74%
Dont Abonnés domestiques						30810	31362	32027	32541	32802	33299	34181	34 695	1,50%
Dont abonnés professionnels	30510	31035	32 017	32 195	32 826	2539	2522	2458	2576	2747	2813	2649	2 779	4,91%
Dont administrations						277	266	263	266	275	272	245	246	0,41%
Abonnés * > 1000 m3/an	178	181	182	189	201	197	172	206	172	198	165	162	177	9,26%
Nombre de compteurs en place	30 753	31 461	32 948	34 082	34 866	34 743	35 827	36 172	36 689	36 945	37 564	38 144	38 725	0,41%

## Sectorisation du réseau

Dans les premiers mois d'exploitation de la RME, ont été étudiées les possibilités de sectorisation du réseau afin de faciliter la recherche de fuites et ainsi améliorer le rendement et la qualité du service aux usagers. Le réseau a été découpé en 18 zones afin de bien délimiter les zones de comptage.

En 2019, 45 loggers de prélocalisation fixes ont été posés et ont rapidement permis de localiser des fuites.

Fin 2020 - début 2021, la RME, aidée par un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%, a complété sa sectorisation avec 13 nouveaux débitmètres. Cela a permis d'affiner les secteurs, avec une moyenne de 11 km de réseau par secteur.

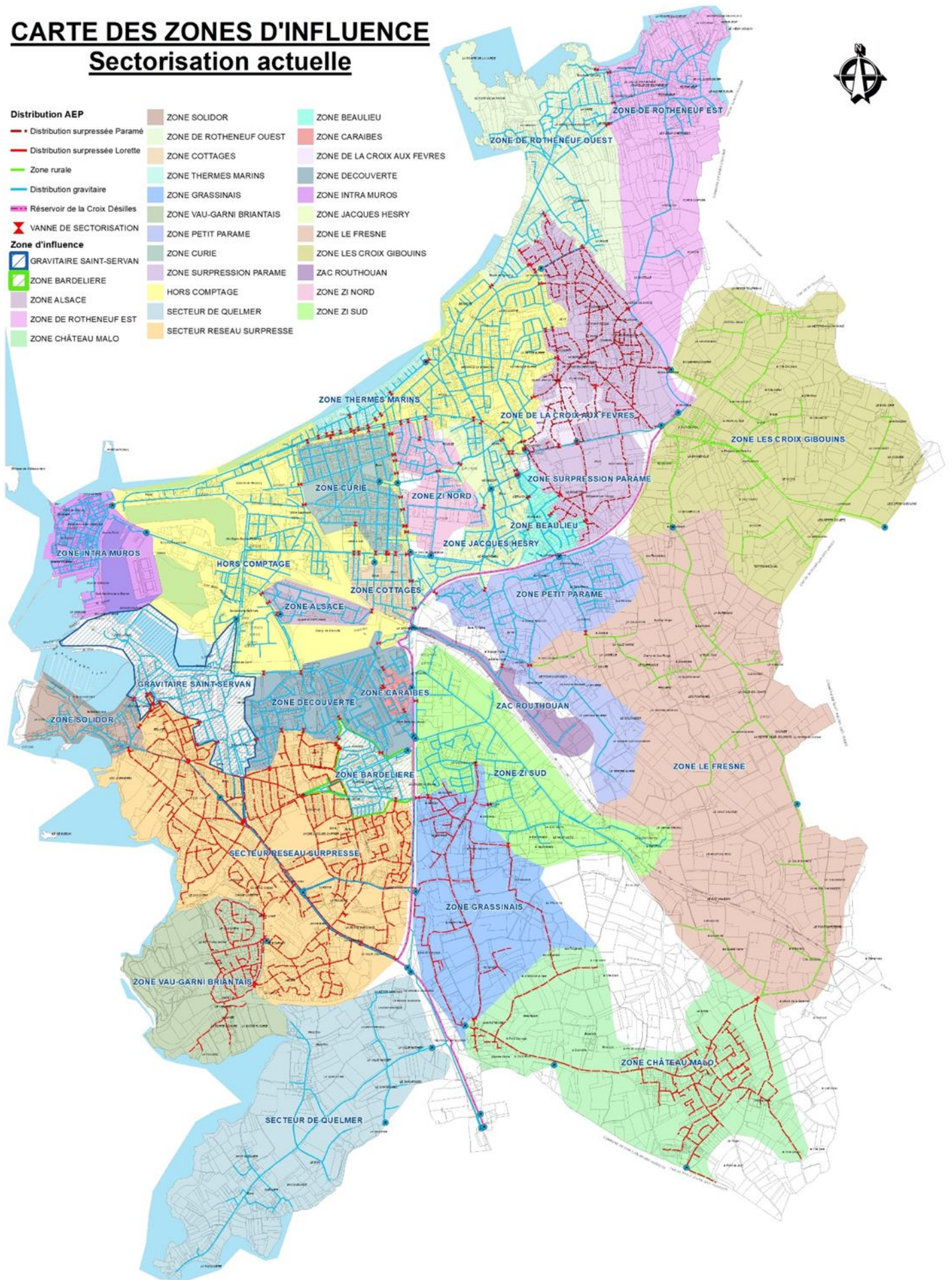
Ce nouveau découpage (présenté sur le schéma ci-dessous) permet une plus grande réactivité face aux fuites.

# CARTE DES ZONES D'INFLUENCE

## Sectorisation actuelle



- |                                 |                          |                             |
|---------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <b>Distribution AEP</b>         | ZONE SOLIDOR             | ZONE BEAULIEU               |
| Distribution surpressée Paramé  | ZONE DE ROTHENEUF OUEST  | ZONE CARAIBES               |
| Distribution surpressée Lorette | ZONE COTTAGES            | ZONE DE LA CROIX AUX FEVRES |
| Zone rurale                     | ZONE THERMES MARINS      | ZONE DECOUVERTE             |
| Distribution gravitaire         | ZONE GRASSINAI           | ZONE INTRA MUROS            |
| Réservoir de la Croix Désillies | ZONE VAU-GARNI BRIANTAIS | ZONE JACQUES HESRY          |
| VANNE DE SECTORISATION          | ZONE PETIT PARAME        | ZONE LE FRESNE              |
| <b>Zone d'influence</b>         | ZONE CURIE               | ZONE LES CROIX GIBOINS      |
| GRAVITAIRE SAINT-SERVAN         | ZONE SURPRESSION PARAME  | ZAC ROUTHOUAN               |
| ZONE BARDELIERE                 | HORS COMPTAGE            | ZONE ZI NORD                |
| ZONE ALSACE                     | SECTEUR DE QUELMER       | ZONE ZI SUD                 |
| ZONE DE ROTHENEUF EST           | SECTEUR RESEAU SURPRESSE |                             |
| ZONE CHATEAU MALO               |                          |                             |



## 3. BILAN DISTRIBUTION

### Synthèse Bilan distribution

Le volume total acheté à Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM) en 2022 et introduit dans le réseau de la ville de Saint-Malo est de 3 125 505 m<sup>3</sup>, en baisse de 4.7 % par rapport à 2021.

En 2022, le volume vendu aux 37 720 abonnés est de 2 852 827 m<sup>3</sup>, en hausse 0.65% par rapport à l'année précédente.

Le rendement du réseau 2022 est de 92.01% (+4.16% / 2021), correspondant à une perte de 250 678 m<sup>3</sup>, en très nette diminution.

### 3.1 Achats d'eau

A sa création, la RME a acheté l'eau traitée au Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB) selon deux conventions d'achat d'eau (pour la zone rurale en février 2012 et pour la zone urbaine en novembre 2013). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Émeraude (SMPEPCE) devenu « **Eau du Pays de SAINT-MALO** » (EPSM) en 2018 a pris l'intégralité de la compétence production et est devenu le seul interlocuteur de la RME pour les achats d'eau en gros.

Le SMP Eau du Pays de Saint Malo est composé de 5 collectivités et représente environ 130 000 habitants :

- La commune de Dinard
- La commune de Saint-Lunaire
- La commune de Saint-Malo
- Le SIE de Beaufort
- Le SIE de la Rive Gauche de la Rance

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 une nouvelle convention d'achat d'eau a été mise en place avec le syndicat de production. Le prix moyen d'achat en gros a évolué de la façon suivante :

ANNEES	Prix moyen	Organisme vendeur	Evol N/N-1
2012	1,170 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au Syndicat des eaux de Beaufort (SIEB)	
2013	1,170 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au Syndicat des eaux de Beaufort (SIEB)	0,0%
2014	0,840 € TTC/m <sup>3</sup>	Prix moyen : 6 mois SIEB et 6 mois SMPEPCE)	-28,2%
2015	0,565 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	-32,7%
2016	0,618 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	9,4%
2017	0,618 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	0,0%
2018	0,601 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	-2,8%
2019	0,622 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	3,5%
2020	0,644 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	3,5%
2021	0,673 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	4,5%
2022	0,751 € TTC/m <sup>3</sup>	Achat d'eau au syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo. (EPSM)	11,6%

Le prix d'achat est en hausse de 11.6 % en 2022, notamment en raison de nouveaux engagements du syndicat (Paiement des Services Environnementaux (PSE), Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), participation au SAGE et contrats territoriaux de bassins versants) et de l'évolution des coûts de traitement de métabolites de pesticides.

Le prix se décompose de la façon suivante :

- **0,278 € HT/m<sup>3</sup>** (0,265€ HT/m<sup>3</sup> en 2021) pour l'EPSM
- **0,403 € HT/m<sup>3</sup>** (0,342€ HT/m<sup>3</sup> en 2021) pour l'exploitant SAUR
- **0,031 € HT/m<sup>3</sup>** (0.031 €HT/m<sup>3</sup> en 2021) pour la préservation de la ressource (Agence de l'Eau) –

Une majoration tarifaire de 10% est appliquée sur l'eau en provenance du réseau du SIEB (Croix Giboins, Le Frêne, point du Jour) de même que pour l'eau qui transite par le réseau RME en direction du SIEB via Atalante et Sellerie. A ces tarifs Hors Taxes s'ajoute une TVA de 5,5%.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, SAUR est l'unique exploitant des usines de production fournissant Saint-Malo.

L'eau distribuée peut provenir de trois usines différentes selon les obligations d'achat d'eau indiquées par les conventions rédigées entre l'EPSM et la RME.



Usine de Beaufort à Plerguer (35)



Usine du Bois Joli à Pleurtuit (35)

Ces deux usines appartiennent au SMP Eaux du Pays de Saint-Malo (EPSM) qui en a confié la gestion à la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.



Usine de la Ville Hatte à Pleven (22) : appartenant au Syndicat Mixte de l'Arguenon Penthièvre (SMAP) qui en a confié la gestion à la SAUR. Une convention d'achat minimum annuel (1 millions de m<sup>3</sup> en 2020) a été actée entre l'EPSM et le SMAP.

Pour mémoire la petite usine de Landal située sur la commune de Broualan, bien que située dans le périmètre de l'EPSM, ne dessert que l'Est du territoire.



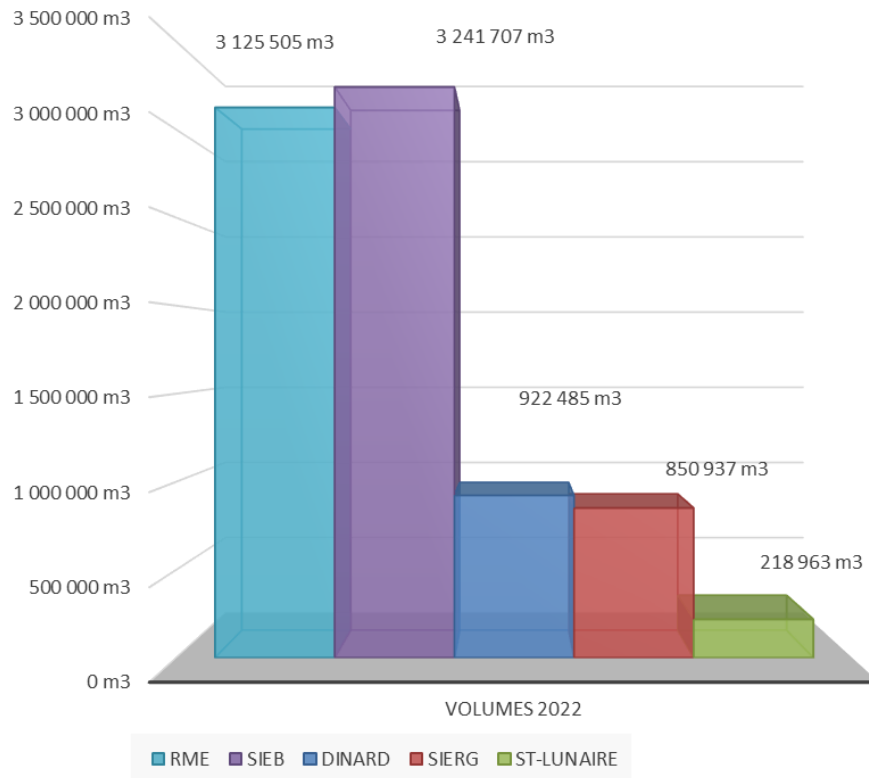
### Volumes distribués en 2022 par le Syndicat de production « Eaux du Pays de Saint-Malo » (EPSM)

Collectivités	Volumes 2021	Volumes 2022	Evolution / 2021	Répartition des achats
RME	3 279 541 m <sup>3</sup>	3 125 505 m <sup>3</sup>	-4,70%	37,4%
SIEB	3 215 362 m <sup>3</sup>	3 241 707 m <sup>3</sup>	0,82%	38,8%
DINARD	928 912 m <sup>3</sup>	922 485 m <sup>3</sup>	-0,69%	11,0%
SIERG	907 895 m <sup>3</sup>	850 937 m <sup>3</sup>	-6,27%	10,2%
ST-LUNAIRE	230 097 m <sup>3</sup>	218 963 m <sup>3</sup>	-4,84%	2,6%
<b>TOTAL</b>	<b>8 561 807 m<sup>3</sup></b>	<b>8 359 597 m<sup>3</sup></b>	<b>-2,36%</b>	<b>100%</b>

*Chiffres non consolidés*

Avec une nouvelle baisse importante de ses achats d'eau (-4.7% en 2022), la RME n'est plus le principal acheteur du Syndicat des Eaux du Pays de Saint-Malo.

Globalement, le volume vendu par EPSM en 2022 est en baisse de 2.36% par rapport à 2021 malgré une année sèche avec une forte fréquentation touristique.



Les points de livraisons principaux se situent à Blanche Roche sur la commune de Saint-Jouan-des-Guérets. La mise en service d'un nouveau réservoir d'un volume de 4 000 m<sup>3</sup> en 2022 a permis de doubler les réserves alimentant Saint-Malo.

*Barrage du Bois Joli (Pleurtaut)*



*Usine du Bois Joli*



*Usine de la Ville Hatte (Pleven Arguenon)*

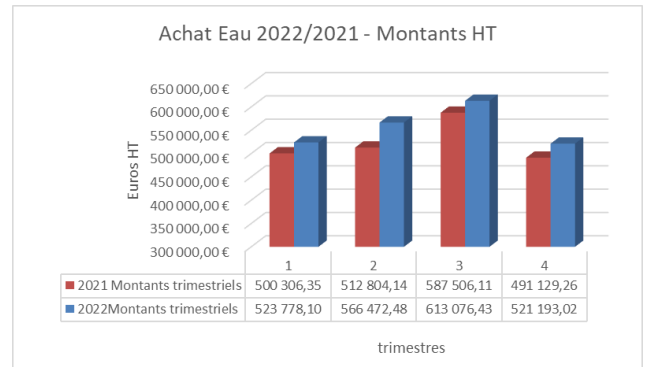
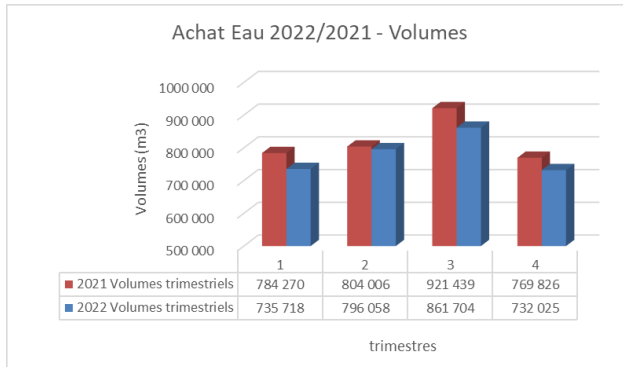


*Barrage de Beaufort (Plerguer)*





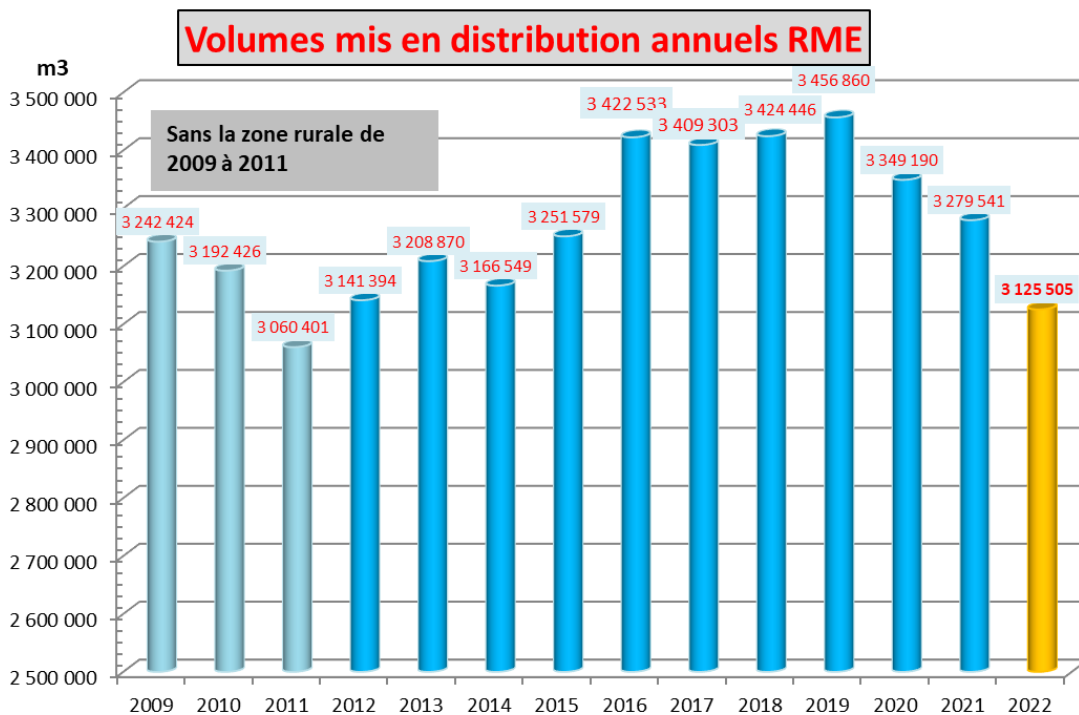
2022			Volumes	tarifs 2022		TVA	Montant TTC
1er trim 2022	volume entrée	part EPSM	736 498	0,2780	204 746,44 €	5,50%	216 007,50 €
	volume sortie	part EPSM	- 780	0,3058	- 238,52 €	5,50%	- 251,64 €
	volume entrée	part SAUR	736 498	0,4030	296 808,69 €	5,50%	313 133,17 €
	volume sortie	part SAUR	- 780	0,4433	- 345,77 €	5,50%	- 364,79 €
	Volume	Red.Prélèvement	<b>735 718</b>	0,0310	22 807,26 €	5,50%	24 061,66 €
						<b>523 778,10 €</b>	
2ème trim 2022	volume entrée	part EPSM	800 769	0,2780	222 613,78 €	5,50%	234 857,54 €
	volume sortie	part EPSM	- 4 711	0,3058	- 1 440,62 €	5,50%	- 1 519,86 €
	volume entrée	part SAUR	800 769	0,4030	322 709,91 €	5,50%	340 458,95 €
	volume sortie	part SAUR	- 4 711	0,4433	- 2 088,39 €	5,50%	- 2 203,25 €
	Volume	Red.Prélèvement 2ème	<b>796 058</b>	0,0310	24 677,80 €	5,50%	26 035,08 €
						<b>566 472,48 €</b>	
3ème trim 2022	volume entrée	part EPSM	868 412	0,2780	241 418,54 €	5,50%	254 696,56 €
	volume sortie	part EPSM	- 6 708	0,3058	- 2 051,31 €	5,50%	- 2 164,13 €
	volume entrée	part SAUR	868 412	0,4030	349 970,04 €	5,50%	369 218,39 €
	volume sortie	part SAUR	- 6 708	0,4433	- 2 973,66 €	5,50%	- 3 137,21 €
	Volume	Red.Prélèvement	<b>861 704</b>	0,0310	26 712,82 €	5,50%	28 182,03 €
						<b>613 076,43 €</b>	
4ème trim 2022	volume entrée	part EPSM	732 154	0,2780	203 538,81 €	5,50%	214 733,45 €
	volume sortie	part EPSM	- 129	0,3058	- 39,45 €	5,50%	- 41,62 €
	volume entrée	part SAUR	732 154	0,4030	295 058,06 €	5,50%	311 286,26 €
	volume sortie	part SAUR	- 129	0,4433	- 57,19 €	5,50%	- 60,33 €
	Volume	Red.Prélèvement	<b>732 025</b>	0,0310	22 692,78 €	5,50%	23 940,88 €
						<b>521 193,02 €</b>	
<b>Total achat d'eau année 2022</b>			<b>3 125 505</b>	<b>m3</b>	<b>2 224 520,02 €</b>		<b>2 346 868,62 €</b>



**Il a été acheté 3 125 505 m<sup>3</sup> en 2022 pour une somme de 2 346 868.62 € TTC, le prix moyen pondéré\* sur l'année 2022 aura été de 0,751 € TTC/m<sup>3</sup>.**

**Malgré une baisse très significative des volumes achetés en 2022 (-4.7%), la facture globale d'achat d'eau est quant à elle en nette hausse (+6.3% / + 132 774 €HT)**

*\*Le prix moyen pondéré tient compte des exports vers le SIEB (Saint-Jouan) majoré de 10%.*

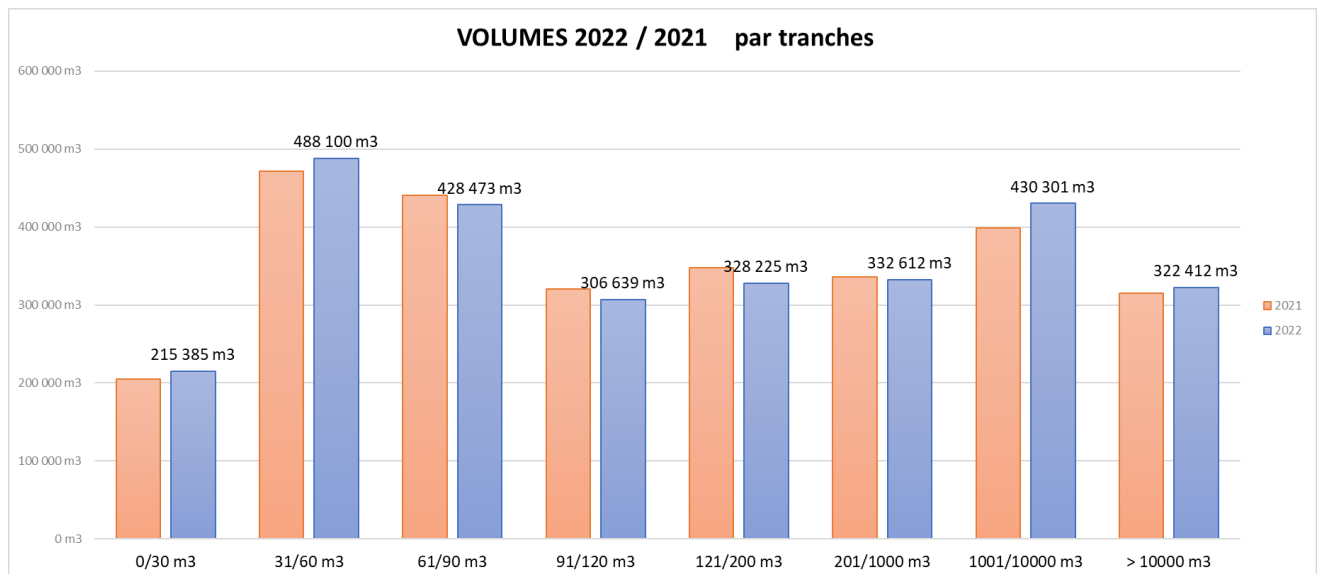
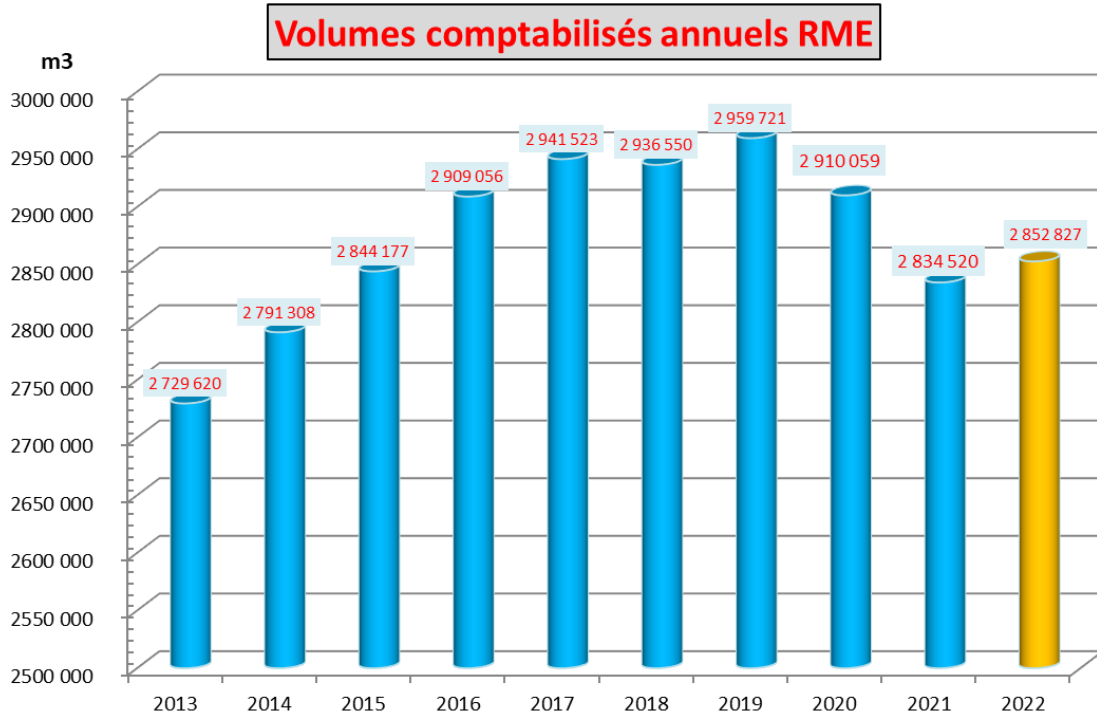


On constate depuis trois exercices, une diminution importante des Volumes Mis en Distribution dans le réseau de la ville de Saint-Malo.

### 3.2 Volumes consommés par les usagers

Le volume comptabilisé sur l'exercice est le volume résultant des deux relèves annuelles des compteurs rapportés sur 365 jours.

En 2022, il s'élève à 2 852 827 m<sup>3</sup>, en légère hausse (+0.65%) par rapport à 2021 (2 834 520 m<sup>3</sup>).



En 2022, la consommation globale est à peu près stable par rapport à 2021 (+0.65%) malgré l'augmentation du nombre d'abonnés (+1.74%), malgré les effets d'une température accrue et malgré l'affluence liée à la route du Rhum à l'automne.

Une baisse notable des consommations a été observée à partir du mois d'août et jusqu'en fin d'année.

Cette baisse est probablement liée à la communication sur la sécheresse et aux arrêtés préfectoraux de restriction des usages.

**Il est à noter que la Zone Atalante Technopole est « à cheval » sur les communes de St-Malo et de St-Jouan-des-Guérets et qu'après accord avec le SIEB, il a été décidé de céder les abonnés de Saint-Malo situés sur la zone Atalante au SIEB afin de simplifier la gestion de ceux-ci.**

### **3.3 Volumes consommés pour le service et volumes sans comptages**

Les volumes consommés par le service sont les volumes comptabilisés inhérents à l'exploitation du réseau et des installations sur le territoire.

Ces volumes correspondent aux lavages de réservoirs, aux volumes de rinçage lors des travaux de canalisations ou aux purges réalisées suite à une problématique de turbidité.

Conformément aux préconisations de l'ASTEE, il a été considéré 8 volumes d'eau de canalisations sont perdus lors de la pose de nouveaux réseaux.

En 2022, on note une baisse de ces volumes, notamment en raison du report de lavage des réservoirs et aux restrictions sur les purges de réseau liées aux arrêtés préfectoraux sur la sécheresse.

Volumes de service 2022 : 15 000m<sup>3</sup>

Les volumes consommés sans comptage correspondent aux volumes perdus lors des essais incendie, aux volumes perdus par les analyseurs en continu et aux vols d'eau.

Les arrêtés préfectoraux ont entraîné le report d'une partie des essais incendie qui explique la diminution de ces volumes par rapport à 2021.

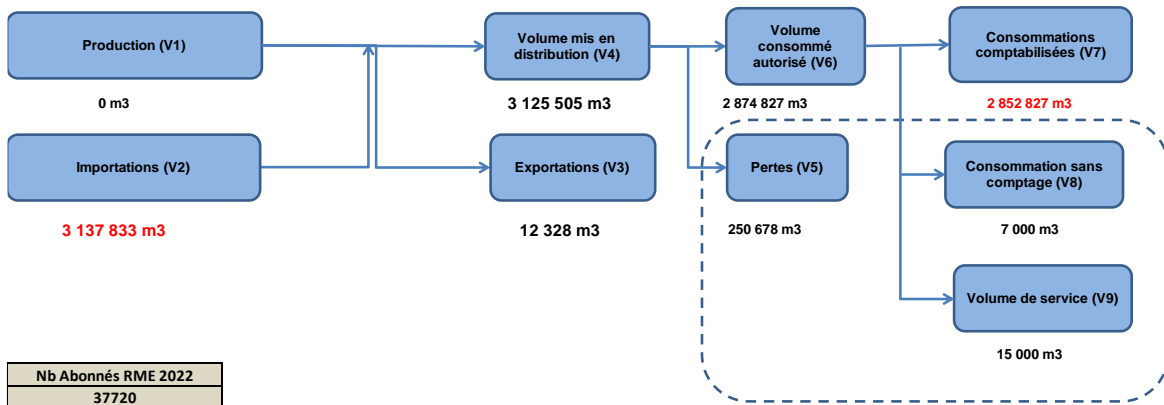
Volumes non comptabilisés en 2022 : 7 000 m<sup>3</sup>

### **3.4 Performance du réseau**

#### **Volumes consommés autorisés**

Ces volumes intègrent les volumes facturés ainsi que les volumes de service du réseau (purges, essais, lavage réservoirs...), les dotations gratuites ; usage des Poteaux Incendies (PI), dégrèvements pour fuites par exemple ou les vols d'eau sur Poteaux d'Incendie et les éventuels forfaits de consommation.

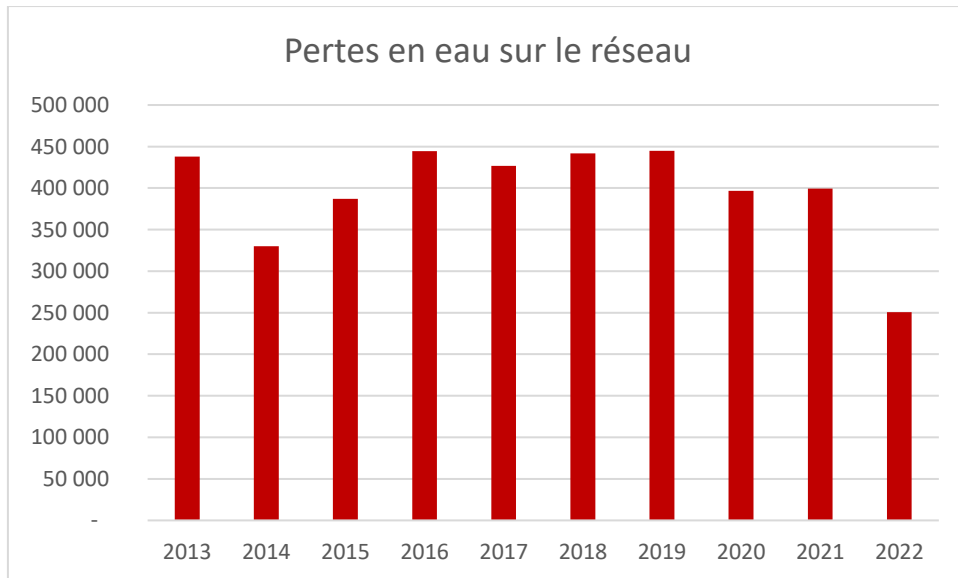
**- RME - Rendement du réseau 2022**



<b>Nb Abonnés RME 2022</b>
<b>37720</b>

Volume produit (V1)	0 m3	
Volume importé (V2)	<b>3 137 833 m3</b>	Volumes totaux passés par les compteurs d'achats
Volume exporté (V3) (la sellerie /Atalante)	12 328 m3	Volumes Exports (Atalante / Sellerie)
Volume mis en distribution (V4)	3 125 505 m3	
Pertes (V5)	250 678 m3	
Volume consommé autorisé (V6)	2 874 827 m3	
Volume comptabilisé (V7)	<b>2 852 827 m3</b>	Calcul réalisé à partir d'oméga Datamart (volumes facturés)
Volume consommations sans comptage (V8)	7 000 m3	Puissage sur PI et BI sans comptage (essais, chantiers,Hydro, balayeuses, GDV, cirques...)
Volume de service du réseau (V9) (estimation nettoyage réservoir + x rinçages)	15 000 m3	Fonction du linéaire de travaux et purges de réseau
Rendement = (V6+V3)/(V1+V2)	<b>Rendement 2022 : 92,01%</b>	

Évolution des pertes en eau sur le réseau :



La très forte amélioration du rendement de réseau constatée en 2022 est le résultat du travail important de renouvellement des canalisations et branchements réalisé depuis plus de 10 ans (1.5 à 2 M€ d'investissement par an) et de l'amélioration des outils de recherche des fuites avec la mise en place de loggers d'écoute permanents et de nouvelles zones de sectorisation. La conséquence directe est la diminution très importante des pertes en eau du réseau de la ville de Saint-Malo avec 150 000 m3 économisés sur la ressource en 2022 par rapport à 2021.

Le tableau ci-après reprend les évolutions des volumes ces dernières années en parallèle de l'évolution du nombre d'abonnés et d'habitants :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total Abonnés	34 150	34 748	35 383	35 824	36 384	37 075	<b>37 720</b>
ab / an	524	598	635	441	560	691	645
Progr / an	1,6%	1,8%	1,8%	1,2%	1,6%	1,9%	1,7%
Volumes MD	3 394 548 m3	3 409 303 m3	3 424 446 m3	3 456 699 m3	3 349 190 m3	3 279 541 m3	<b>3 125 505 m3</b>
évolution VMD N/N-1	4,02%	0,43%	0,44%	0,94%	-3,11%	-2,08%	<b>-4,70%</b>
Vol comptabilisés	2 909 056 m3	2 941 523 m3	2 936 550 m3	2 959 721 m3	2 910 059 m3	2 834 520 m3	<b>2 852 827 m3</b>
évolution N/N-1	2,28%	1,12%	-0,17%	0,98%	-1,68%	-2,60%	0,65%
Vol Cons Autorisés	2 950 056 m3	2 982 523 m3	2 982 550 m3	3 011 721 m3	2 952 609 m3	2 880 070 m3	<b>2 874 827 m3</b>
évolution N/N-1	2,57%	1,10%	0,00%	0,98%	-1,96%	-2,46%	-0,18%
Rendement primaire	85,7%	86,3%	85,8%	85,6%	86,9%	86,4%	91,3%
<b>Rendement</b>	87,01%	87,58%	87,20%	87,22%	88,21%	87,86%	<b>92,01%</b>
Pertes	444 492 m3	426 780 m3	441 896 m3	444 978 m3	396 581 m3	399 471 m3	<b>250 678 m3</b>
Pertes / Ab	13,02	12,28	12,49	12,42	10,90	10,77	6,65
Population totale	47 670	47 318	47 528	47 362	47 817	48 141	<b>48 328</b>
conso/an/abonné	85,18	84,65	82,99	82,62	79,98	76,45	75,63
conso/an/habitant	61,02	62,16	61,79	62,09	60,86	58,88	59,03

### 3.5 Qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le programme analytique officiel de l'ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du Code de la Santé Publique.

En complément de ces analyses officielles, EPSM réalise de très nombreuses analyses d'autocontrôle au niveau de ses usines de production et RME fait réaliser des analyses d'autocontrôle sur son réseau de distribution par un laboratoire agréé.

En 2022, le taux de conformité de l'eau distribuée sur Saint-Malo a été le suivant :

	Nombre de prélèvements Réalisés	Nombre de prélèvements Non conforme	Pourcentage de conformité	Paramètres Non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	94	0	100 %	0
Conformité physico-chimique (P102.1)	95	0	100 %	0

Le Bilan ARS est présenté en Annexe.

## 4. LES INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LA RÉGIE MALOULINE DE L'EAU

### 4.1 Réservoirs et surpressions de la Croix Desilles

En 2018 et 2019, des travaux de réhabilitation des réservoirs sur tour, de création d'une bache semi-enterrée de 3000 m<sup>3</sup> et de création d'un bâtiment de pompage et surpression ont été engagés.

La mise en service définitive de la bache 3000 m<sup>3</sup> et du pompage vers les réservoirs sur tour a eu lieu le 3 juillet 2019.

La surpression a été mise en service début 2020 pour la partie rurale et en octobre 2020 pour la partie Paramé.

La RME gère les deux réservoirs surélevés de la Croix-Désilles.

D'une capacité de 800 m<sup>3</sup> chacun (soit 1600 m<sup>3</sup> de réserves), ils permettent de desservir le quartier de Rotheneuf, les secteurs des Cottages, de Courtoisville et l'Intra-muros.

Depuis juillet 2019, ils sont alimentés à partir de Blanche Roche par une canalisation de diamètre 400 mm qui alimente une bache enterrée de 3 000 m<sup>3</sup> située au pieds des réservoirs où l'eau est stockée avant d'être refoulée vers les châteaux d'eau par les pompes nouvellement installées.



#### Réservoirs sur Tour

- Le réservoir sur tour Nord a été réhabilité et remis en service avant Noël 2018.
- Le réservoir sur tour Sud a quant à lui été réhabilité et remis en service début juillet 2019.

## Bâtiment de pompage et de surpression



### Volumes (m<sup>3</sup>) distribués à partir des réservoirs de la Croix Désilles

	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2013	43 885 m <sup>3</sup>	41 911 m <sup>3</sup>	49 044 m <sup>3</sup>	38 212 m <sup>3</sup>	40 254 m <sup>3</sup>	33 140 m <sup>3</sup>	59 958 m <sup>3</sup>	57 446 m <sup>3</sup>	34 381 m <sup>3</sup>	25 959 m <sup>3</sup>	26 287 m <sup>3</sup>	14 364 m <sup>3</sup>	464 841 m <sup>3</sup>
2014	26 156 m <sup>3</sup>	25 291 m <sup>3</sup>	29 179 m <sup>3</sup>	32 463 m <sup>3</sup>	23 628 m <sup>3</sup>	30 834 m <sup>3</sup>	40 510 m <sup>3</sup>	42 573 m <sup>3</sup>	26 447 m <sup>3</sup>	30 257 m <sup>3</sup>	16 336 m <sup>3</sup>	18 524 m <sup>3</sup>	342 198 m <sup>3</sup>
2015	15 302 m <sup>3</sup>	16 902 m <sup>3</sup>	23 668 m <sup>3</sup>	39 055 m <sup>3</sup>	27 031 m <sup>3</sup>	33 266 m <sup>3</sup>	42 604 m <sup>3</sup>	54 456 m <sup>3</sup>	28 025 m <sup>3</sup>	23 175 m <sup>3</sup>	13 936 m <sup>3</sup>	16 272 m <sup>3</sup>	333 692 m <sup>3</sup>
2016	23 336 m <sup>3</sup>	32 818 m <sup>3</sup>	35 750 m <sup>3</sup>	39 042 m <sup>3</sup>	35 984 m <sup>3</sup>	23 514 m <sup>3</sup>	50 307 m <sup>3</sup>	49 095 m <sup>3</sup>	25 843 m <sup>3</sup>	24 766 m <sup>3</sup>	24 874 m <sup>3</sup>	23 497 m <sup>3</sup>	388 826 m <sup>3</sup>
2017	24 514 m <sup>3</sup>	20 313 m <sup>3</sup>	29 345 m <sup>3</sup>	43 854 m <sup>3</sup>	31 966 m <sup>3</sup>	31 212 m <sup>3</sup>	45 946 m <sup>3</sup>	54 956 m <sup>3</sup>	33 806 m <sup>3</sup>	21 644 m <sup>3</sup>	29 133 m <sup>3</sup>	25 950 m <sup>3</sup>	392 639 m <sup>3</sup>
2018	17 946 m <sup>3</sup>	25 007 m <sup>3</sup>	24 235 m <sup>3</sup>	36 063 m <sup>3</sup>	30 520 m <sup>3</sup>	28 754 m <sup>3</sup>	54 256 m <sup>3</sup>	54 311 m <sup>3</sup>	24 863 m <sup>3</sup>	25 136 m <sup>3</sup>	26 674 m <sup>3</sup>	21 733 m <sup>3</sup>	369 498 m <sup>3</sup>
2019	28 909 m <sup>3</sup>	19 633 m <sup>3</sup>	21 679 m <sup>3</sup>	28 319 m <sup>3</sup>	29 140 m <sup>3</sup>	21 691 m <sup>3</sup>	56 216 m <sup>3</sup>	41 679 m <sup>3</sup>	43 799 m <sup>3</sup>	28 452 m <sup>3</sup>	17 057 m <sup>3</sup>	25 622 m <sup>3</sup>	362 196 m <sup>3</sup>
2020	28 368 m <sup>3</sup>	32 042 m <sup>3</sup>	37 365 m <sup>3</sup>	32 143 m <sup>3</sup>	39 421 m <sup>3</sup>	37 092 m <sup>3</sup>	71 804 m <sup>3</sup>	73 428 m <sup>3</sup>	41 119 m <sup>3</sup>	46 893 m <sup>3</sup>	40 079 m <sup>3</sup>	46 203 m <sup>3</sup>	525 957 m <sup>3</sup>
2021	39 699 m <sup>3</sup>	43 925 m <sup>3</sup>	34 815 m <sup>3</sup>	37 550 m <sup>3</sup>	48 995 m <sup>3</sup>	39 597 m <sup>3</sup>	60 095 m <sup>3</sup>	52 717 m <sup>3</sup>	35 837 m <sup>3</sup>	36 372 m <sup>3</sup>	24 538 m <sup>3</sup>	26 632 m <sup>3</sup>	480 772 m <sup>3</sup>
2022	26 858 m <sup>3</sup>	35 906 m <sup>3</sup>	38 280 m <sup>3</sup>	38 685 m <sup>3</sup>	46 423 m <sup>3</sup>	40 688 m <sup>3</sup>	64 288 m <sup>3</sup>	62 223 m <sup>3</sup>	34 836 m <sup>3</sup>	35 373 m <sup>3</sup>	34 726 m <sup>3</sup>	31 398 m <sup>3</sup>	489 682 m <sup>3</sup>
Variation N/N-1	-32,35%	-18,26%	9,95%	3,02%	-5,25%	2,75%	6,98%	18,03%	-2,79%	-2,75%	41,52%	17,90%	1,85%

Pour les 12 mois d'exploitation de la RME, **489 682 m<sup>3</sup>** ont transité par le réservoir de 3 000 m<sup>3</sup> de la Croix Désilles, soit **15.7 %** du volume mis en distribution (3 125 505 m<sup>3</sup>).

Depuis le 3 juillet 2019 et la mise en service du nouveau réservoir de 3000 m<sup>3</sup> et du nouveau local de pompage, le « circuit de l'eau » est nettement simplifié et la consommation électrique a nettement diminué avec un rendement très supérieur des nouvelles pompes.

		JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL/MOY
2021	kw.h	5 721 kW.h	7 194 kW.h	5 727 kW.h	5 216 kW.h	6 641 kW.h	5 137 kW.h	6 872 kW.h	5 558 kW.h	4 802 kW.h	4 873 kW.h	3 919 kW.h	4 202 kW.h	65 862 kW.h
	Volume pompé	39 699 m <sup>3</sup>	43 925 m <sup>3</sup>	34 815 m <sup>3</sup>	37 550 m <sup>3</sup>	48 995 m <sup>3</sup>	39 597 m <sup>3</sup>	60 095 m <sup>3</sup>	52 717 m <sup>3</sup>	35 837 m <sup>3</sup>	36 372 m <sup>3</sup>	24 538 m <sup>3</sup>	26 632 m <sup>3</sup>	480 772 m <sup>3</sup>
	ratio W.h/m <sup>3</sup>	144	164	164	139	136	130	114	105	134	134	160	158	137
2022	kw.h	4 139 kW.h	4 994 kW.h	4 638 kW.h	4 581 kW.h	5 147 kW.h	4 689 kW.h	6 109 kW.h	6 472 kW.h	4 637 kW.h	4 372 kW.h	4 319 kW.h	4 480 kW.h	58 577 kW.h
	Volume pompé	26 858 m <sup>3</sup>	35 906 m <sup>3</sup>	38 280 m <sup>3</sup>	38 685 m <sup>3</sup>	46 423 m <sup>3</sup>	40 688 m <sup>3</sup>	64 288 m <sup>3</sup>	62 223 m <sup>3</sup>	34 836 m <sup>3</sup>	35 373 m <sup>3</sup>	34 726 m <sup>3</sup>	31 398 m <sup>3</sup>	489 682 m <sup>3</sup>
	ratio W.h/m <sup>3</sup>	154	139	121	118	111	115	95	104	133	124	124	143	120
Variation ratio W.h/m <sup>3</sup> N/N-1		6%	-18%	-36%	-17%	-22%	-13%	-20%	-1%	-1%	-8%	-28%	-11%	-15%



## 4.2 Station de surpression de Lorette



### Nouvelle configuration depuis avril 2016 :

La station de surpression de Lorette fait partie des ouvrages de distribution de l'eau potable. Cette station dessert tous les quartiers hauts de Saint-Servan ainsi que toute la zone d'activités de la Moinerie et de la Maisonneuve.

Depuis la fin 2013, les secteurs de Saint-Etienne et d'Atalante ont été ajoutés au secteur surpressé. Fin 2014, après la mise en place d'une nouvelle canalisation DN 200 entre le secteur de Saint-Etienne et la rue Paul Cézanne, Château Malo a également été raccordé au réseau surpressé ce qui permet d'améliorer la défense incendie de ce secteur.

Cela permet également de s'affranchir de l'alimentation qui transitait par le Syndicat de Beaufort mais de la maintenir en secours si nécessaire.

L'eau arrivant à cette station provient directement des réservoirs de Blanche Roche : « Eau du pays de SAINT-MALO »

Il s'agit d'une station de refoulement à débit variable et pression constante asservie à la pression de sortie.

Depuis fin 2018 la station de Lorette est complètement rénovée et fiabilisée. Il restera à envisager la réhabilitation du réservoir contiguë abandonné depuis plusieurs années et aujourd'hui occupé par la direction des espaces verts. Ce dernier équipement pourra se faire dans le cadre du transfert du service des espaces verts.

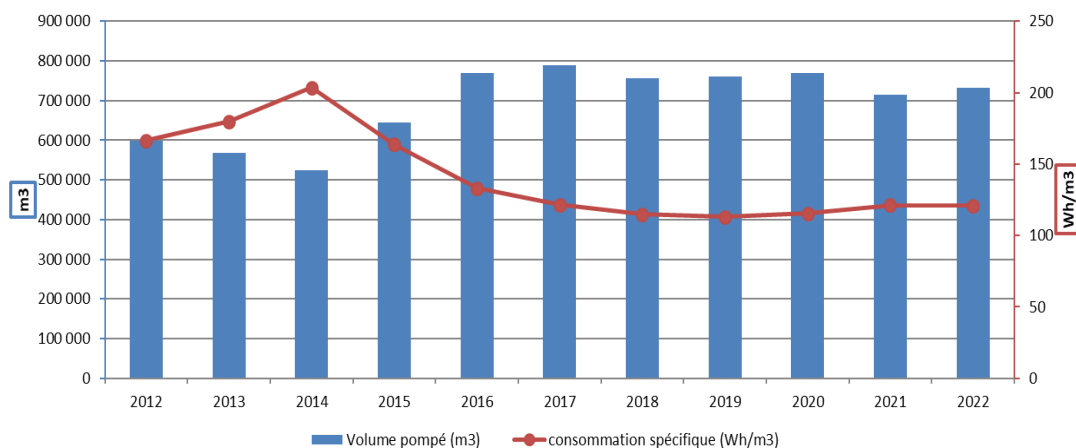
	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2012	47 834 m <sup>3</sup>	49 285 m <sup>3</sup>	48 416 m <sup>3</sup>	50 362 m <sup>3</sup>	50 703 m <sup>3</sup>	53 617 m <sup>3</sup>	50 421 m <sup>3</sup>	52 403 m <sup>3</sup>	51 513 m <sup>3</sup>	47 655 m <sup>3</sup>	52 514 m <sup>3</sup>	44 320 m <sup>3</sup>	599 043 m <sup>3</sup>
2013	49 416 m <sup>3</sup>	46 002 m <sup>3</sup>	53 396 m <sup>3</sup>	45 339 m <sup>3</sup>	48 432 m <sup>3</sup>	49 117 m <sup>3</sup>	52 364 m <sup>3</sup>	56 607 m <sup>3</sup>	40 559 m <sup>3</sup>	37 081 m <sup>3</sup>	45 355 m <sup>3</sup>	45 407 m <sup>3</sup>	569 075 m <sup>3</sup>
2014	47 082 m <sup>3</sup>	51 706 m <sup>3</sup>	49 434 m <sup>3</sup>	53 602 m <sup>3</sup>	37 486 m <sup>3</sup>	44 918 m <sup>3</sup>	50 519 m <sup>3</sup>	36 848 m <sup>3</sup>	35 171 m <sup>3</sup>	37 884 m <sup>3</sup>	32 614 m <sup>3</sup>	47 184 m <sup>3</sup>	524 448 m <sup>3</sup>
2015	50 988 m <sup>3</sup>	49 996 m <sup>3</sup>	51 888 m <sup>3</sup>	61 269 m <sup>3</sup>	46 795 m <sup>3</sup>	58 583 m <sup>3</sup>	58 469 m <sup>3</sup>	56 616 m <sup>3</sup>	54 470 m <sup>3</sup>	51 348 m <sup>3</sup>	57 902 m <sup>3</sup>	46 811 m <sup>3</sup>	645 135 m <sup>3</sup>
2016	62 378 m <sup>3</sup>	51 853 m <sup>3</sup>	63 378 m <sup>3</sup>	68 060 m <sup>3</sup>	82 896 m <sup>3</sup>	60 402 m <sup>3</sup>	70 701 m <sup>3</sup>	64 761 m <sup>3</sup>	60 343 m <sup>3</sup>	62 903 m <sup>3</sup>	60 353 m <sup>3</sup>	62 283 m <sup>3</sup>	770 311 m <sup>3</sup>
2017	65 523 m <sup>3</sup>	58 907 m <sup>3</sup>	65 602 m <sup>3</sup>	64 331 m <sup>3</sup>	66 043 m <sup>3</sup>	68 465 m <sup>3</sup>	75 057 m <sup>3</sup>	73 033 m <sup>3</sup>	68 120 m <sup>3</sup>	62 695 m <sup>3</sup>	60 869 m <sup>3</sup>	60 916 m <sup>3</sup>	789 561 m <sup>3</sup>
2018	53 028 m <sup>3</sup>	61 746 m <sup>3</sup>	58 555 m <sup>3</sup>	69 494 m <sup>3</sup>	60 053 m <sup>3</sup>	61 673 m <sup>3</sup>	71 702 m <sup>3</sup>	65 895 m <sup>3</sup>	65 037 m <sup>3</sup>	61 234 m <sup>3</sup>	61 167 m <sup>3</sup>	66 949 m <sup>3</sup>	756 533 m <sup>3</sup>
2019	60 721 m <sup>3</sup>	56 363 m <sup>3</sup>	60 381 m <sup>3</sup>	65 081 m <sup>3</sup>	69 379 m <sup>3</sup>	64 592 m <sup>3</sup>	68 349 m <sup>3</sup>	65 864 m <sup>3</sup>	63 495 m <sup>3</sup>	71 444 m <sup>3</sup>	50 725 m <sup>3</sup>	65 043 m <sup>3</sup>	761 437 m <sup>3</sup>
2020	62 121 m <sup>3</sup>	60 582 m <sup>3</sup>	65 008 m <sup>3</sup>	59 829 m <sup>3</sup>	59 293 m <sup>3</sup>	67 587 m <sup>3</sup>	74 175 m <sup>3</sup>	69 666 m <sup>3</sup>	60 644 m <sup>3</sup>	64 334 m <sup>3</sup>	67 238 m <sup>3</sup>	59 114 m <sup>3</sup>	769 591 m <sup>3</sup>
2021	61 014 m <sup>3</sup>	66 336 m <sup>3</sup>	54 242 m <sup>3</sup>	54 915 m <sup>3</sup>	62 869 m <sup>3</sup>	58 627 m <sup>3</sup>	67 363 m <sup>3</sup>	56 355 m <sup>3</sup>	60 130 m <sup>3</sup>	63 729 m <sup>3</sup>	52 080 m <sup>3</sup>	57 065 m <sup>3</sup>	714 725 m <sup>3</sup>
2022	60 000 m <sup>3</sup>	55 727 m <sup>3</sup>	61 989 m <sup>3</sup>	59 703 m <sup>3</sup>	63 756 m <sup>3</sup>	62 528 m <sup>3</sup>	68 789 m <sup>3</sup>	63 595 m <sup>3</sup>	55 956 m <sup>3</sup>	58 089 m <sup>3</sup>	61 014 m <sup>3</sup>	60 309 m <sup>3</sup>	731 455 m <sup>3</sup>
Variation N/N-1	-1,66%	-15,99%	14,28%	8,72%	1,41%	6,65%	2,12%	12,85%	-6,94%	-8,85%	17,15%	5,68%	2,34%

*Volumes (m<sup>3</sup>) distribués par la station de surpression de Lorette*

En 2022, les volumes comptabilisés à la sortie de la surpression sont en hausse par rapport à 2021 (+2.34 %).

*Bilan énergétique de la station de Lorette*

station de lorette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Energie relevée consommée (kW/h)	99 749	102 341	106 897	105 690	102 480	95 836	86 765	86 910	88 727	86 694	88 471 kW.h
Evolution N/N-1	7,19%	2,60%	4,45%	-1,13%	-3,04%	-6,48%	-9,47%	0,17%	2,09%	-2,29%	-0,29%
consommation spécifique (Wh/m3)	167	180	204	164	133	121	115	113	115	121	121
Volume pompé (m3)	599 043	569 075	525 064	645 135	770 311	789 561	756 533	761 437	769 591	714 725	731 455 m3



Depuis la mise en service en avril 2016 de la nouvelle surpression de Lorette, on constate une baisse très significative de la consommation spécifique clairement liée à la meilleure performance énergétique des groupes de pompage.

En 2015, la moyenne annuelle était de 164 Wh/m<sup>3</sup>. En 2022, elle est de 121 Wh/m<sup>3</sup>. Cela représente une économie de 26% (environ 27 000 kWh par an).

**Les travaux de réhabilitation de la station de surpression de Lorette ont été finalisés en 2017. Ce nouvel équipement fiabilisé et aussi plus souple en exploitation a permis de réaliser une économie de 26% des coûts énergétiques.**

## 5. EXPLOITATION

La Régie Malouine de l'Eau assure dans le cadre de son service, des prestations qui se décomposent de la façon suivante :

TÂCHES PRINCIPALES	DESCRIPTIF	DÉCOMPOSITION DES MISSIONS
<b>Gestion du service</b>	Application du règlement de service	Information, Contrôle fraude, Médiation...
	Gestion administrative	Gestion des conseils, administrations, courriers, rédaction des marchés, gestion du personnel (RH), formation du personnel.
	Fonctionnement	Surveillance et entretien des installations, (réseaux, Réservoirs, surpresseur, poteaux Incendies...) Garantie de continuité du service, Contrôles des fuites, Gestion des fuites...
	Relève des compteurs	Démarches auprès des abonnés Ouverture et fermetures des branchements ; Remplacement compteurs mise en place des modules radio relève
	Démarches techniques	Planification et coordination avec Ville de Saint-Malo et concessionnaires. MOE : conception des projets de renouvellement. Vérification du réseau, suivi des travaux entreprises, rendez-vous pour devis, établissement des devis réseau, suivi des chantiers interne ou par entreprises, DICT , D.T., ATU Réalisation de branchements et modifications réseau, suivi télégestion, recherche de fuites
	Veille Administrative et juridique	Démarches auprès des Syndicats et Agences de l'Eau Gestion des Contentieux ; Suivi des normes
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers	Accueil téléphonique, physique, règlements, modification des coordonnées et des factures. Gestion et maintenance du site Internet Public et espace Abonnés.
	Facturation	Index, intégration des données des usagers, des demandes de prélèvements et mensualisations. Création des rôles de facturation. Gestion de l'éditique,
	Suivi des encaissements et des impayés	Pour les différents paiements mis en place par la régie (chèques, CB, virements, TIP, prélèvements). Relance des abonnés pour paiement, gestion du prestataire de recouvrement, (SOGEDI et Huissiers)
	Suivi comptable	Commandes fournisseurs, marchés publics, contrats
	Traitement des réclamations	Explications tarifaires, tranches ... Médiation
<b>Qualité de l'eau</b>	Qualité de l'eau distribuée	Manœuvres de vannes pour intervention
		Purges du réseau suite eau colorée
		Sectorisation
		Suivi des résultats analyses ARS
		Remplacement branchements plomb

## 5.1 Exploitation Courante

Les techniciens de la Régie, en 2022, sont intervenus sur le réseau dans les domaines suivants. Les interventions sont listées en nombre et non en temps passé.

Ces opérations sont liées au domaine technique ou au maintien de la qualité de l'eau ou du service à l'utilisateur.

- ➔ **1 792** compteurs neufs ont été posés en 2022 ce qui porte à 29 181 unités (75.4 %) le nombre de compteurs radiorelevés au 31 décembre 2022 dont :
  - Remplacement de **959** compteurs usagés (>15 ans) ou pour mise en place de radio relève.
  - Pose de **833** compteurs nouveaux (branchements neufs et colonnes montantes)
- ➔ Vérification de :
  - 443 vannes
  - 0 ventouses
  - 2 purges
  - 1 vidange
- ➔ Raccordements des canalisations neuves posées dans le cadre du marché à commandes au réseau de la RME et pour le compte de lotisseurs privés.
- ➔ Réparations de **19 fuites sur canalisations** (cf. liste en annexe)
- ➔ Réparations de **32 fuites sur branchements** (cf. liste en annexe)
- ➔ **11 Interventions pour remplacement ou création d'hydrant** (poteau ou bouche incendie)
- ➔ **57** interventions de sondage :
  - **20** sur branchements
  - **2** sur robinets vannes
  - **35** interventions diverses (purges sur réseau, sondages)

Les réclamations d'utilisateurs concernent principalement des phénomènes de coloration de l'eau dans les parties privatives ou des coupures liées aux travaux.

Sur les 111 appels téléphoniques sur le numéro d'astreinte, 47 environ ont fait l'objet d'une intervention sur le terrain et, selon les cas, l'intervention de l'entreprise de travaux.

Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les très nombreux appels consécutifs aux deux casses importantes ayant entraîné des manques d'eau en plusieurs points de la ville, détaillées au point 5.2 ci-après.

## 5.2 Les incidents et faits marquants

### Incidents :

En 2022, deux incidents sont à retenir et concernent la même canalisation :

- Le 29 juin 2022 : rupture de la canalisation en fonte de diamètre 400 mm à hauteur du 21 avenue Aristide Briand
- Le 29 décembre 2022 : rupture de la canalisation en fonte de diamètre 450 mm à hauteur du 79 avenue Aristide Briand

Ces deux casses ont eu lieu à 6 mois d'intervalle sur la même conduite maitresse qui alimente la partie basse de Saint-Malo, dont l'Intra-Muros, à partir des réservoirs sur tour de la Croix Désilles.

Ces deux ruptures brutales ont été la cause de scénarii similaires, avec des manques d'eau en de nombreux points de la ville.

Manques d'eau qui ont pu être assez limités dans le temps grâce aux manœuvres de vannes opérées par les agents de la RME qui ont permis de réalimenter la population par d'autres canalisations.

Si cette canalisation n'avait jusqu'alors connu aucun problème, ces deux incidents très rapprochés ont amenés les services de la RME à engager plusieurs démarches :

- Analyse de la canalisation et de l'environnement pour déterminer s'il s'agit de faiblesses localisées ou plus généralisées afin d'envisager son renouvellement à plus ou moins court terme.
- Etude des possibilités techniques pour éviter les perturbations rencontrées en cas de nouvelle casse.

### Faits marquants :

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse précoce et durable avec pour conséquence une tension importante sur la ressource en eau.

Les restrictions imposées par les arrêtés préfectoraux (notamment à partir du 12 août) et la communication auprès du grand public semblent avoir eu un réel impact avec une nette diminutions des Volumes Mis en Distribution à partir de la mi-août 2022.

Date	AEP	milieux aquatiques
28/04/2022	vigilance	vigilance
24/05/2022	alerte (Nord 35)	alerte (Nord 35)
18/07/2022	Alerte renforcée (Nord 35)	Alerte renforcée (Nord 35)
25/07/2022	Alerte renforcée (Nord 35)	Alerte renforcée (Nord 35) Crise sur 3 secteurs
12/08/2022	Crise	crise
20/10/2022	alerte renforcée	alerte renforcée
14/11/2022	alerte	alerte
14/12/2022	vigilance	vigilance

Il aura fallu attendre mars 2023 pour retrouver une situation à peu près normale au niveau des barrages gérés par EPSM.

## 6. TRAVAUX

### 6.1 Renouvellement de réseau et de branchements

#### TRAVAUX REALISÉS EN 2022 :

DESIGNATION DE L'OPERATION	longueur (ml)	brt (u)	Montant H.T. réalisé
<b>MAC TRAVAUX RENOUVELLEMENT 2021 - 2023</b>			
LA CHIPAUDIERE	550	4	72 388,20 €
BOULEVARD DU ROSAIS	573	22	126 149,11 €
LA VILLE ANNE	411	3	52 722,90 €
POSE RV DN500mm RUE DU MARAIS RABOT			12 354,70 €
DEBITMETRE GAMBETTA			30 831,20 €
DEBITMETRE JACQUES HESRY			21 572,29 €
AVENUE DE MOKA	360	20	87 796,63 €
RUE DU TERTRE BELOT	80	1	15 260,00 €
RUE DE LA MARNE	137	9	44 227,09 €
RUE GEORGES SEURAT	209	4	39 813,66 €
RUE CLAUDE MONNET	730	47	229 828,32 €
RUES CLOCHE-CHAMP VAUVERT-BERTAUDIÈRE	188	9	70 255,26 €
RUE AUGUSTE RENOIR	578	20	139 450,16 €
RUE RENE BOLTZ	256	11	45 105,12 €
BD DE L'ESPERANCE	511	18	108 722,12 €
RUES PISSARO-GAUGUIN-ROUSSEAU	476	49	136 158,93 €
BD DE LA RANCE	443	10	108 654,60 €
LE TERTRE GERVAIS	85		12 939,54 €
RUE DES MOUETTES	330	27	68 688,80 €
IMPASSE DES CORMORANS	158	9	31 012,62 €
IMPASSE DES PLUVIERS	51	6	15 018,83 €
IMPASSE DES STERNES	73	5	16 094,36 €
IMPASSE DES COURLIS	102	7	22 816,92 €
IMPASSE DES ALBATROS	107	7	24 111,13 €
RUE HERSART DE LA VILLE MARQUE	182	17	61 844,94 €
IMPASSE FLORIAN LEROY	83	12	21 263,39 €
IMPASSE EMILE SOUVESTRE	251	22	47 920,99 €
RUE ANATOLE LE BRAZ	250	15	64 282,84 €
<b>TOTAL HT TRAVAUX RENOUVELLEMENT 2022</b>	<b>7 174</b>	<b>354</b>	<b>1 727 284,65 €</b>
<b>TRAVAUX EN REGIE</b>			
REPRISE DE BRANCHEMENTS (dont 8 en Plomb)		16	
<b>TOTAL GENERAL ANNEE 2022</b>	<b>7 174</b>	<b>370</b>	<b>1 727 284,65 €</b>

#### TRAVAUX ENGAGÉS EN 2022– REALISÉS EN 2023 :

Sur le marché à commandes de renouvellement de canalisations et de branchements, des opérations ont été engagées fin 2022 mais ne seront réalisées qu'en 2023 :

DESIGNATION DE L'OPERATION	Montant H.T. engagé
<b>MAC 2021-2023</b>	
RUE DE L'ETRIER	75 000,00 €
RUE DU CARIBOU	115 000,00 €
RUE DE L'ELAN	35 000,00 €
RUE DE LA LOUTRE	35 000,00 €
RUE DE LA MARTRE	52 000,00 €
LIAISON CASTOR / HULOTAIS	35 000,00 €
<b>TOTAL engagé en 2022 réalisé en 2023</b>	<b>347 000,00 €</b>

## Branchements en plomb

La réglementation sanitaire prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Pour atteindre cet objectif, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France recommande la suppression des branchements en plomb, tant au niveau des branchements publics que des réseaux intérieurs aux habitations. Un programme de renouvellement des branchements en plomb sur le domaine public est mis en place depuis 2012. Il est dans la continuité du programme mis en place depuis plusieurs années. Les branchements sont renouvelés soit dans le cadre du renouvellement du réseau soit de façon spécifique avec le marché « spécial branchements » où des techniques alternatives à la tranchée ouverte sont mises en œuvre.

L'objectif était de permettre la suppression des quelques 1964 branchements (estimation/recensement réalisés 2015) en plomb encore existants à Saint-Malo. Au 31 décembre 2022 il en restait moins de 400 unités (366). L'absence de récolement des branchements durant ces dernières décennies, ne permet pas aujourd'hui d'avoir une garantie absolue du nombre restant.

**La suppression totale des branchements en plomb devient de plus en plus difficile à atteindre dans la mesure où les rues recensées à Saint-Malo se situent pour une grande part dans l'intra-muros.**

Outre le coût d'intervention de 2 à 3 fois plus onéreux que dans des rues classiques du fait d'un sous-sol très encombré, de la présence de pavage posé sur dalle béton... Il faut également composer avec les périodes d'interventions très limitées étant donné le caractère hautement touristique de ce secteur. Il faut par conséquent envisager une coordination avec les autres concessionnaires (Voirie, Gaz, électricité...) ... Ces interventions devront être planifiées dans le cadre de la coordination générale des réseaux pilotée par la Direction de l'Espace Public (D.E.P.) de la Ville de Saint-Malo.

Branchements	Exercice 2022
Nombre total de branchements*	19 563
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	119
Nombre de branchements en plomb restants au 31 décembre 2022*	366
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements plomb restants au 31 décembre N-1	25 %
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	1.87%

\* chiffres estimatifs

Il est à noter que l'ensemble des branchements des écoles de la ville de Saint-Malo a fait l'objet d'une enquête. Les 3 branchements présentant encore du plomb en partie publique ont été repris par RME en 2017.

### **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Afin de définir et valider un programme de renouvellement des réseaux de la RME, il a été nécessaire de définir les critères de vétusté et de tenir compte de la coordination générale des travaux sur le territoire de la ville de Saint-Malo.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement a été établi en 2013, il est réactualisé chaque année et comprend un programme d'investissement prévisionnel de l'ordre de **2 000 000 € HT/an**.

Le tableau suivant montre le programme prévisionnel de renouvellement de canalisation retenu dont le montant est supérieur à la prévision, afin de s'adapter à la coordination des travaux sur le territoire communal.

Le montant des travaux réalisés ne pourra en aucun cas dépasser le budget voté par le Conseil d'Administration de la RME.

Le Schéma Directeur réalisé en 2013 permet d'affiner cette programmation en intégrant la gestion patrimoniale des réseaux. En effet, les priorités de renouvellement seront données aux priorités 1 à 2 sur une échelle de 1 à 5.

*En complément du programme de renouvellement habituel (environ 2 millions d'euros), la RME devra procéder au renouvellement anticipé d'une de ses conduites maitresses.*

*Plusieurs fuites réparées fin 2020 sur la conduite de diamètre 400 mm reliant les réservoirs de Blanche Roche à ceux de la Croix Désilles (environ 7 km) ont montré que cette canalisation présente une usure prématurée et importante.*

*Ce renouvellement exceptionnel (estimé à 5 millions d'euros, fera l'objet d'un emprunt spécifique).*



**Programme prévisionnel de travaux 2023 (hors renouvellement exceptionnel) :**

CHANTIERS EAU POTABLE	Diamètres (mm)	Linéaire (ml)	Montant
Secteur Etrier	150/100	290	73 000,00 €
Dévoisement réseau Intermarché la Découverte	250/200	65	52 000,00 €
Boulevard Douville	250/150/100	1 400	470 000,00 €
Rue du Caribou	100/60/50	420	114 000,00 €
Rue de l'Elan	100	100	34 000,00 €
Rue de la Loutre	60	120	34 000,00 €
Rue de la Martre	60	190	52 000,00 €
Liaison Castor/Hulotais	60/50	130	34 000,00 €
Giratoire RD4/VC47	80	260	60 000,00 €
RUE DE GUERNESEY	150/60	440	120 000,00 €
RUE DE CHAUSEY	100/50	155	30 000,00 €
ALLEE DE LA SERVANTINE	60	70	22 000,00 €
RUE D'ARGENTEUIL	100/60/50	350	105 000,00 €
RUE BERTHE MORISOT	100	250	85 000,00 €
RUE ABBE LORIN	60	145	45 000,00 €
IMPASSE DU BOURG CONDE	100/60/50	355	102 000,00 €
RUE FRANCOIS LEGUEN DE LACROIX	60	220	61 000,00 €
RUE ALFRED SISLEY	60	120	44 000,00 €
RUE RENE GODEST (1ère partie)	200/150	250	110 000,00 €
RUE DE L'ENCLOS DU MOULIN	150/100	190	48 000,00 €
Rue de Broussais	150/100	230	145 000,00 €
Rue de Dinan	100	177	115 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 927</b>	<b>1 955 000,00 €</b>

En complément des travaux 2023, un certain nombre de rues a été retenu pour le remplacement de la canalisation et des branchements (cf. tableau ci-après) au cours des exercices futurs.

Cette liste n'est pas exhaustive et évoluera en fonction :

- ↪ De la coordination générale des travaux,
- ↪ Des programmes des autres concessionnaires,
- ↪ Du programme de gestion patrimoniale issu du Schéma Directeur de 2013
- ↪ De l'apparition de fuites dans les rues concernées

**Liste non exhaustive des travaux à prévoir de 2024 à 2026**  
(Tableau ci-dessous)

SECTEUR	DESIGNATION	Lg	DN	commentaires	PRIORITE schéma directeur
p	LIAISON BLANCHE ROCHE-CROIX DESILLES	6000	400 mm	Suite fuites	1
p	RUE DE SAINT IDEUC	200	200 mm	schéma directeur	1
p	RUE DU PETIT PARAMÉ	10	200 mm	DEVOIEMENT ASSAINISSEMENT	3
p	RUE CHARLES PREVET	70	63/75	programme dn 60	3
p	BOULEVARD DE ROTHENEUF	700	100/150	Défense incendie + sch. Direct.+ fuites	1
p	RUE DU BENETIN	250	100 mm	schema directeur+multiples fuites	1
p	RUELLE DE BEAULIEU	50	100 mm	programme dn 60	3
p	IMPASSE DU TERTRE DE BEAULIEU	110	100 mm	programme dn 60	2
p	RUE MACE JALLOBERT	70	100 mm	Programme dn 80	3
p	PLACE DU PETIT PARAMÉ	70	100 mm	programme dn 60	3
p	BOULEVARD SCHUMANN	350	150 mm	schema directeur	2
p	RUE DES FONTENELLES	640	100/200	schema directeur	1
p	RUE DE L'AVISO (arrière HLM)	170	100 mm	schema directeur	3
p	RUE DU BIGNON	335	200 mm	schema directeur	1
p	IMPASSE BEAUSITE	40	60 mm	schema directeur	2
p	RUE DE CHAUSEY	200	100mm	Lié passage réseau surpressé Paramé	1
p	RUE DE GUERNESEY	430	100/60	Lié passage réseau surpressé Paramé	1
p	ALLEE DE LA SERVANTINE	60	60mm	Lié passage réseau surpressé Paramé	1
sm	RUE MICHEL DE LA BARDELIERE	200	200 mm	schéma directeur	2
sm	BOULEVARD GAMBETTA	200	150 mm	dn 125 existant	2
sm	RUE ROBERT SURCOUF	100	100 mm	schema directeur	2
sm	EGLISE PARAMÉ à GAMBETTA	770	500 mm	Suite fuites	1
sm	GAMBETTA WALDECK ROUSSEAU	240	500 mm	Suite fuites	1
sm	WALDECK ROUSSEAU A RISTIDE BRIAND	340	450 mm	Suite fuites	1
sm	TRIBUNAL	200	450 mm	Suite fuites	1
sm	TRIBUNAL à JEAN JAURES	870	400 mm	Suite fuites	1
sm	JEAN JAURES à LOUIS MARTIN	880	300 mm	Suite fuites	1
sm	AVENUE JEAN JAURES	250	200 mm	schema directeur (by pass avec dn 400)	2
sm	RUE DES PLANCHES	40	60 mm	PROGRMME DN 60	4
sm	BOULEVARD DE LA TOUR D AUVERGNE (arrière hlm)	110	100 mm	schema directeur	1
sm	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	900	300 mm	schema directeur	2
sm	QUAI DUGUAY-TROUIN	930	300 mm	schema directeur	1
sm	RUE ROGER VERCEL (de HDM à REPUBLIQUE)	100	200 mm	schema directeur	2
sm	AVENUE PASTEUR	550	300 mm	schema directeur	2
sm	AVENUE LOUIS MARTIN	750	300 mm	schema directeur	2

SECTEUR	DESIGNATION	Lg	DN	commentaires	PRIORITE schéma directeur
sm im	RECHLORATION INTRA (Louis Martin)			schema directeur	1
sm im	RUE DE L'ABBAYE SAINT-JEAN	30	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE D'ASFELD	120	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE ANDRE DESILLES	30	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DE LA BERTAUDIÈRE	80	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE LA BLATERIE	100	150 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE LA BLATERIE	50	100 mm	schema directeur	1
sm im	PLACE BREVET	30	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DES BOUCHERS	65	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE BOURSAINT	30	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE CHARTRES	240	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE CHATEAUBRIAND	90	200 mm	schema directeur	4
sm im	RUE DU CONNETABLE	45	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DES CORDIERS	120	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DE LA CROSSE	130	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE TOULLIER	65	100 mm	schema directeur	2
sm im	ESCALIER DE LA GRILLE	35	200 mm	schema directeur	2
sm im	RUE FEYDEAU	45	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DE LA FOSSE	90	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DES FRÈRES COTTERET	65	200 mm	schema directeur	4
sm im	RUE DES GRANDS DEGRÉS	100	100 mm	schema directeur	2
sm im	GRANDE RUE	110	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DU GRAS MOLLET	70	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE GOUIN DE BEAUCHÈNE	50	60 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE LA HALLE AUX BLES	50	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE JACQUES CARTIER	140	100 mm	schema directeur	2
sm im	PLACE JEAN DE CHATILLON	50	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DES MARINS	50	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE MAUPERTUIS	110	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DES MERCIERS	80	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DE LA METTRIE	20	40 mm	CONDUITE A SUPPRIMER UN SEUL BRANCHEMENT	
sm im	RUE DES ORBETTES	50	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DES PETITS DEGRÉS	105	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DE LA PIE QUI BOIT	80	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE LA PIE QUI BOIT	40	150 mm	schema directeur	1
sm im	PLACE DU POIDS DU ROI	40	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DU POINT DU JOUR	100	200 mm	schema directeur	4
sm im	PLACE DE LA POISSONNERIE	45	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DU POURPRIS	40	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE DU Puits AUX BRAIES	120	100 mm	schema directeur	2
sm im	PLACE SAINT AARON	25	200 mm	schema directeur	2
sm im	RUE SAINTE BARBE	140	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE SAINTE CATHERINE	40	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE SAINTE MARGUERITE	120	100 mm	schema directeur	2
sm im	RUE SAINT-SAUVÉUR	130	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE THEVENARD	40	100 mm	schema directeur	5
sm im	PLACE VAUBAN	100	100 mm	schema directeur	1
sm im	RUE DE LA VICTOIRE	90	200 mm	schema directeur	4
sm im	RUE VINCENT DE GOURNAY	70	100 mm	schema directeur	1

SECTEUR	DESIGNATION	Lg	DN	commentaires	PRIORITE schéma directeur
zone urb.	<b>RESEAUX RISQUE CVM</b>			schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE D'ARGENTEUIL	350	100mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE BERTHE MORISOT	250	100mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE ABBE LORIN	145	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	IMPASSE DU BOURG CONDE	355	100mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE FRANCOIS LEGUEN DE LA CROIX	220	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE ALFRED SISLEY	120	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE DE LA CHAUSSEE	110	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE DES AJONCS	195	60/50mm	schema directeur (cvm)	1
zone urb.	RUE DES PRUNIER	200	150/50mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	<b>RESEAUX RISQUE CVM</b>			schema directeur (cvm)	1
zone rural	IMPASSE DE LA FONTAINE AUX PELERINS	130	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	LA BANNEVILLE	40	50mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	TOURLOURETTE	175	60mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	RD N°355	1000	125/60mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	VILLE NEUVE VILLE AURAY	460	60/50mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	LA MASSUERE	555	100/80mm	schema directeur (cvm)	1
zone rural	PIGNON MOUSSU-LA RIVIERE	1500	100mm	schema directeur (cvm)	1
ss	AVENUE DU GENERAL PATTON	1400	300 mm	TRAVAUX DE VOIRIE	2
ss	BOULEVARD LEONCE DEMALVILAIN	880	200/100mm	schema directeur	2
ss	RUE DE LA BALUE	1950	300/150mm	TRAVAUX DE VOIRIE	2
ss	RUE DE LA FONTAINE DE JOUVENCE	120	150mm	Sécurisation réseau côté "Est" 4 voies	2
ss	AVENUE DU GAL DE GAULLE	25	150mm	Sécurisation réseau côté "Est" 4 voies	2
ss	RUE DE LA BOURELAIS	250	150mm	Sécurisation réseau côté "Est" 4 voies	2
ss	RUE PIERRE DE COUBERTIN	220	100 mm	schema directeur	2
ss	RUE AMIRAL PROTET	260	200 mm	TRAVAUX DE VOIRIE	2
ss	QUAI DU VAL	120	200 mm		2
ss	RUE JEAN XXIII	300	200 mm	schema directeur	3
ss	RUE DE LA JANAIE STAB AVAL	10	150 mm	schema directeur	3
ss	RUEDU TERTRE BELOT	90	150mm	TRAVAUX DE VOIRIE	2
ss	RUE DE RIANCOURT	190	100 mm	schema directeur	3
ss	RUE RENE GODEST			TRAVAUX DE VOIRIE	1

## 6.2 Renouvellement de compteurs

L'arrêté du 6 mars 2007 prévoit que soient renouvelés les compteurs ayant dépassés un certain âge (15 ans).

La RME respecte cette obligation et les quelques compteurs plus âgés n'ayant pu être renouvelés (problème d'accès, refus de l'abonné) sont signalés à la DGCCRF.

En 2022, les circonstances particulières liées à la sortie de la période COVID et à la guerre en Ukraine ont entraîné des difficultés d'approvisionnement en compteurs.

Le détail sur le parc de compteurs de la RME est présenté en annexe de ce rapport.

# 7. SERVICE A L'ABONNÉ

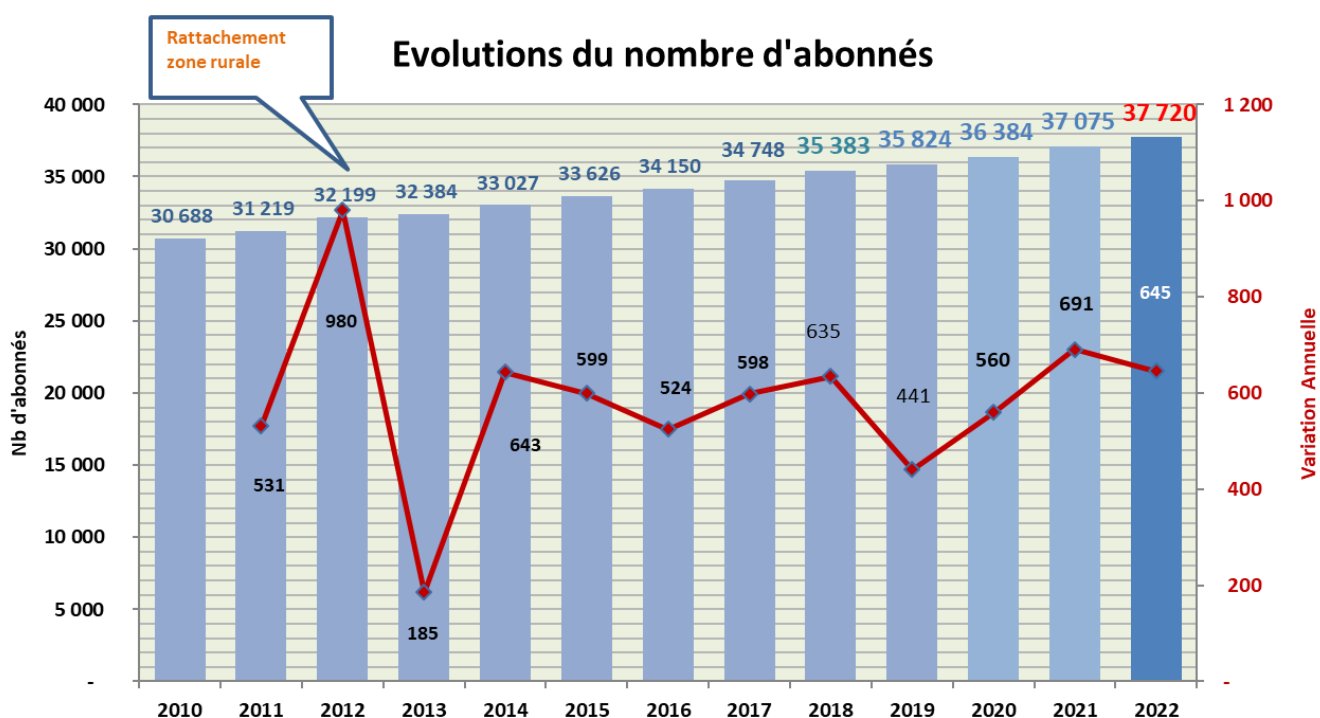
## 7.1 Évolution du nombre d'abonnés et de points de consommation

### Évolution du nombre d'abonnés en 2022 : Entrants / Sortants :

Le nombre de mutations : **7 779** « Sortants » et « Entrants » est assez important à Saint-Malo. Il représente environ 21 % des abonnés. Les mutations s'effectuent de façon plus ou moins linéaire tout au long de l'année avec des pointes en avril, juillet et décembre. L'année 2022 aura vu **645** abonnés supplémentaires à la RME pour atteindre le chiffre de **37 720**.

#### OUVERTURES ET FERMETURES CONTRATS 2022

	JAN.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	Total
<b>OUVERTURE</b>	288	292	314	362	266	412	429	330	376	322	378	443	4 212
<b>FERMETURE</b>	279	245	289	262	278	367	331	336	335	231	306	308	3 567
<b>ECARTS</b>	9	47	25	100	-12	45	98	-6	41	91	72	135	645



## Évolution des consommations par types d'abonnés en 2022 :

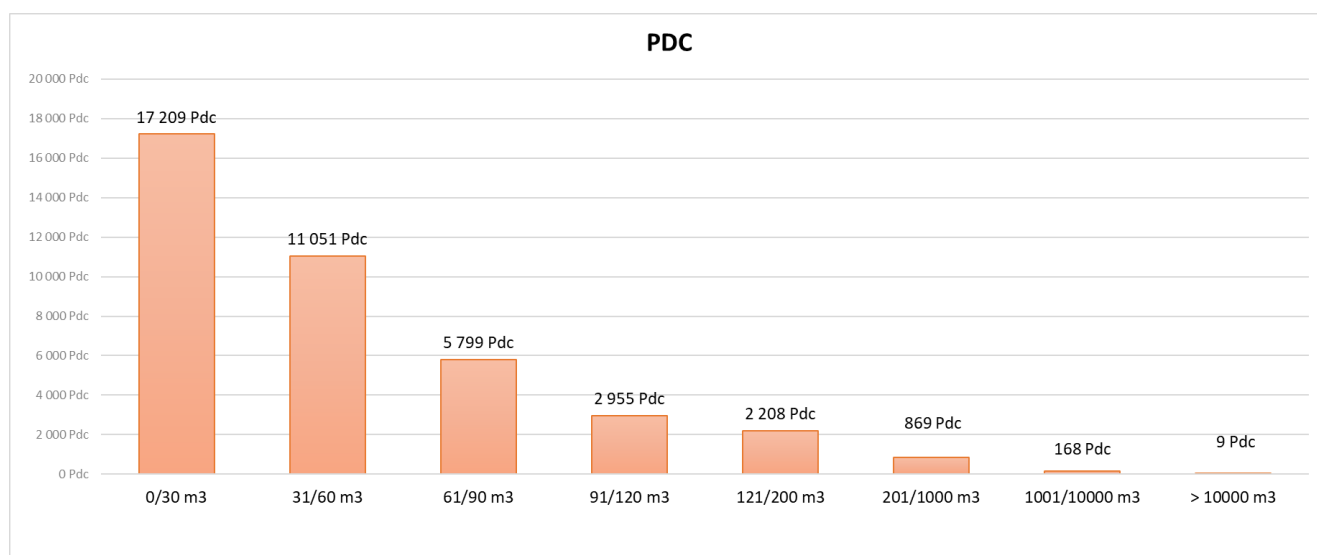
EVOLUTION DU RESEAU	2010	2011	2012*	2013*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022 / 2021 en %
1. Linéaire de réseau en km	248,5	250,0	312,0	312,5	333,3	333,2	329,0	329,0	326,5	322,7	323,8	323,6	324,3	0,21%
2. Taux de renouvellement du réseau	1,13	1,17	1,00	1,16	1,08	1,30	1,58	1,98	2,10	2,22	2,14	2,14	2,09	-2,34%
3. Branchements en km	76,9	82,6	89,6	89,8	112,5	112,9	114,6	116,0	116,6	117,7	118,2	119,1	120,4	1,09%
4. Branchements en unités	14 808	14 353	16 273	16 313	16 445	16 512	19 085	19 200	19 269	19 316	19 389	19 443	19 563	0,62%
5. Nombre total abonnés	<b>30 688</b>	<b>31 219</b>	<b>32 199</b>	<b>32 384</b>	<b>33 027</b>	33 626	34 150	34 748	35 383	35 824	36 384	37 075	37 720	1,74%
Dont Abonnés domestiques						30810	31362	32027	32541	32802	33299	34181	34 695	1,50%
Dont abonnés professionnels	30510	31035	32 017	32 195	32 826	2539	2522	2458	2576	2747	2813	2649	2 779	4,91%
Dont administrations						277	266	263	266	275	272	245	246	0,41%
Abonnés * > 1000 m <sup>3</sup> /an	178	181	182	189	201	197	172	206	172	198	165	162	177	9,26%
Nombre de compteurs en place	30 753	31 461	32 948	34 082	34 866	34 743	35 827	36 172	36 689	36 945	37 564	38 144	38 725	0,41%

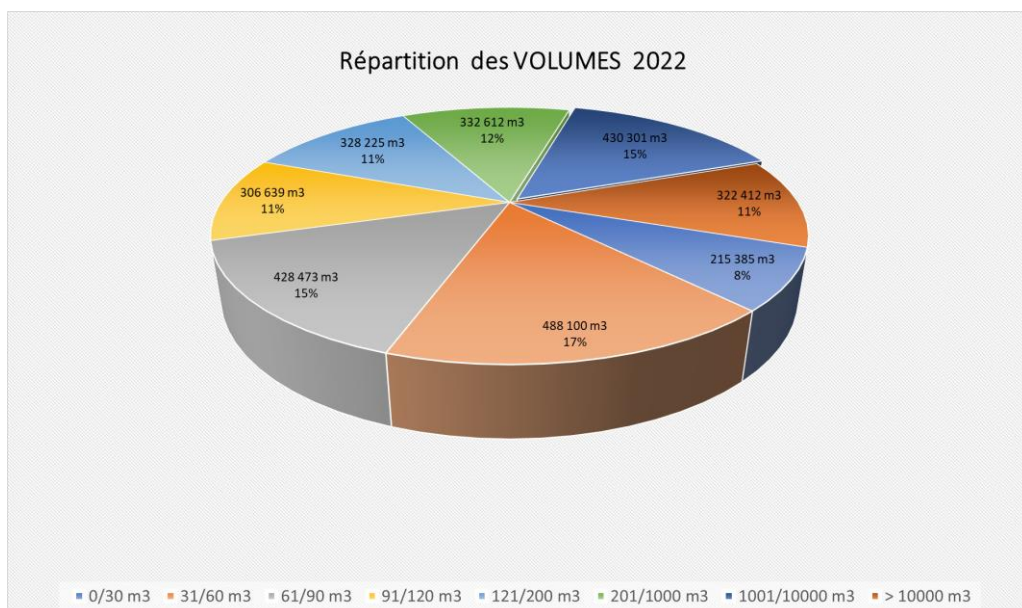
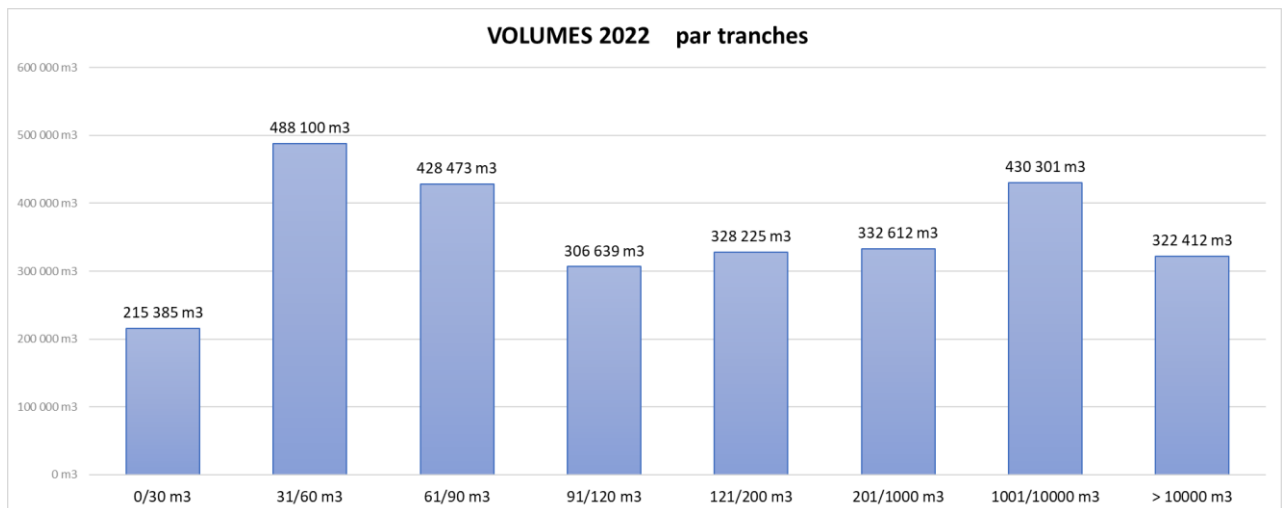
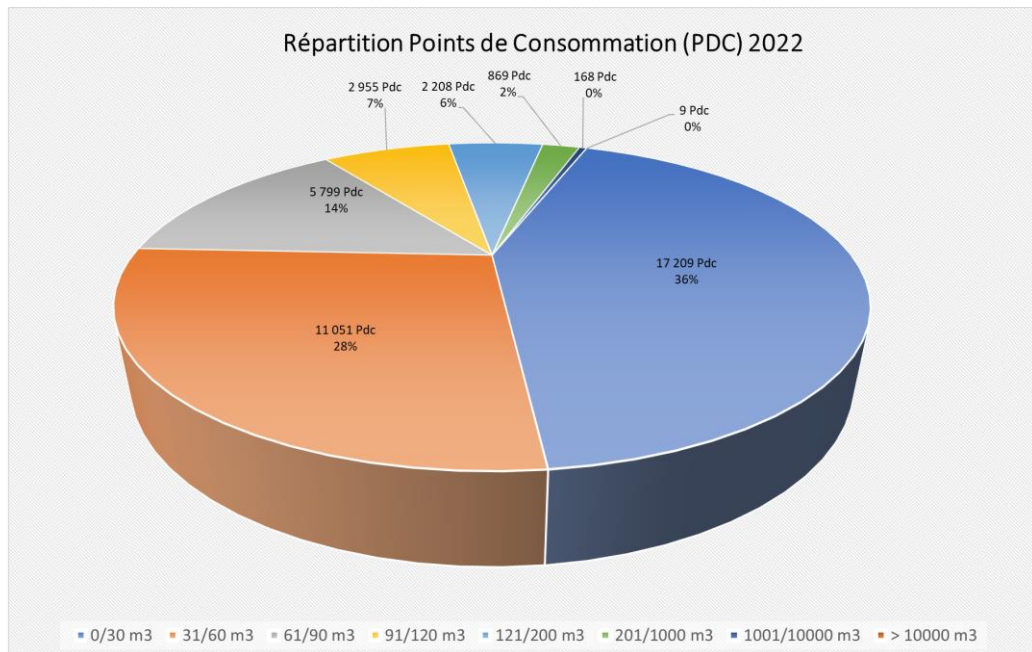
Les **177** abonnés (+9.26%/2021) considérés comme gros consommateurs (consommation supérieure à 1000 m<sup>3</sup>/an) utilisent à eux seuls **752 713 m<sup>3</sup>** (+5.5%/2021), soit une moyenne de consommation de **4 252 m<sup>3</sup>/an** (-3.4%/2021).

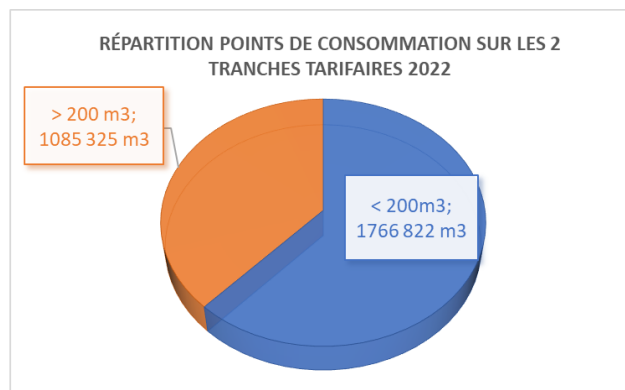
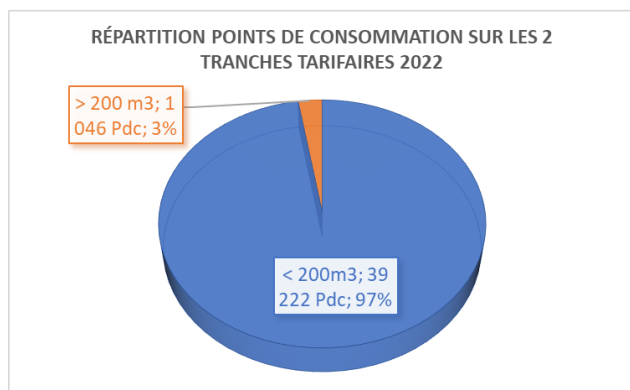
Il n'y a que **9** abonnés (comme en 2021) « non domestiques » qui consomment plus de **10 000 m<sup>3</sup>/an** (322 412 m<sup>3</sup> / +2.3%/2021).

Le ratio de consommation, sur 12 mois, par abonnement <1000m<sup>3</sup> est de **52.37 m<sup>3</sup>/an** (Contre 57.40 m<sup>3</sup>/an en 2021 soit -8.8%). La base généralement prise en compte de « l'Insee » de 120m<sup>3</sup> étant bien au-dessus de ces chiffres moyens constatés.

Pour information, le ratio de consommation pour la totalité des abonnés est de **75.6 m<sup>3</sup>/an** (76.4 en 2021 soit -1%) et par habitant de : **58.90 m<sup>3</sup>/an** (58.9 en 2021 soit +0.2%).







## 7.2 La relation aux usagers

L'accueil des abonnés est un maillon essentiel de la RME au service de l'utilisateur du service de l'eau. Ouvert au public du lundi au vendredi, la RME assure son rôle de service public aux abonnés tant en accueil physique que téléphonique.

Le tableau ci-après résume l'activité du service en dehors de la gestion du logiciel abonnés (facturation, relances).

L'année 2022 a vu une baisse significative des courriers postaux entrants et sortants concomitants avec une hausse importante des courriels reçus :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accueil Physique	6 178	5 046	5 004	4 596	4 802	3 656	4 241	3 755
Téléphonique accueil	8971	14 006	14 235	19 937	21 322	19 492	20 667	19 869
Téléphonique travaux	400*	700	1 286	1 910	1 779	1 083	1 528	1 323
Courriers arrivés	3670	4 112	4 116	5 907	4 655	4 730	5 561	3 606
Courriers départs	2611 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	4354 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	3 497 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	4 030 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	4 126 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	7 126** (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	7830** (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )	3 595 (hors factures et hors relances <i>Maileva</i> )
Courriels (Contact RME)	2 782	3 996	4 103	4 917	7910 (6834 + 1076 via portail abonnés)	8040 (6273+1767 via portail abonnés)	11919 (9074 + 2845 via le portail abonnés)	16221 (14039 + 2182 via portail abonnés)
Courriels (Travaux RME)	870	1 190	1 543	1 731	1 462	1 894	3 132	2 463

Bien que la RME n'ait pas en charge la gestion de l'assainissement, de nombreux appels au sujet de cette compétence ont été comptabilisés par l'accueil téléphonique. De même des appels ou le déplacement d'abonnés du Syndicat des eaux de Beaufort arrivent assez régulièrement à la RME.

### Le site internet public.

Le site [www.rme.saint-malo.fr](http://www.rme.saint-malo.fr) permet de répondre à de nombreuses interrogations en mettant à disposition les lettres Inf'eau, les tarifs, les analyses, le règlement du service public de l'eau...

Le site public de la RME a été modernisé et est désormais adapté à tous les types d'écrans (PC, tablette, smartphone).

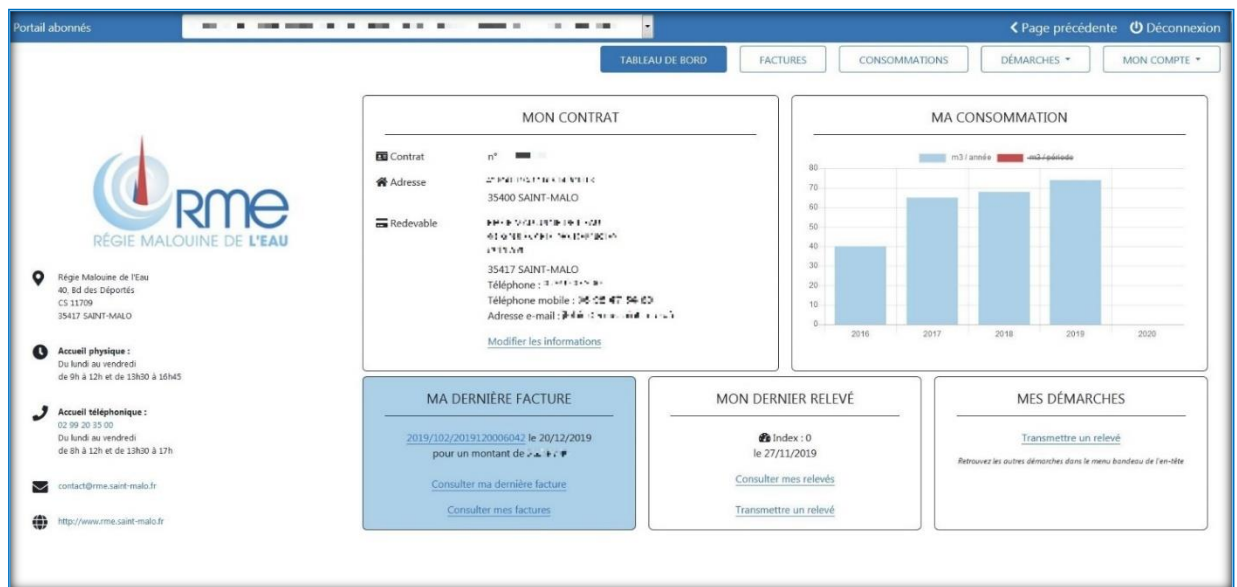


Celui-ci enregistre en moyenne de 50 à 150 visiteurs par jour avec des pics à plus de 300.



### L'espace abonnés.

L'espace abonnés permet d'accéder aux informations de son(ses) contrat(s) ou d'effectuer ses démarches en ligne à tout moment.



Si l'activité de terrain reste relativement stable, celle liée à la clientèle est en constante augmentation :  
 Bien que le site Internet monte en puissance (consultation, paiements...), l'accueil à la RME 5/7 jours et le téléphone restent des moyens très sollicités par les abonnés pour faire leurs démarches.

# 8. TARIFICATION ET ÉCONOMIE DU SERVICE

## 8.1 Tarification de l'eau

La Régie Malouine de l'eau assure depuis le 1er avril 2012, la distribution et la gestion du réseau d'alimentation en eau potable de SAINT-MALO.

A ce titre, elle réalise la facturation des volumes consommés par les abonnés et assure le recouvrement de différentes redevances.

La délibération sur le contrat d'objectifs entre la mairie de Saint-Malo et la RME indique :



**Facture unique eau potable & Assainissement au 1er janvier 2014.**



**Tarification progressive au plus proche des habitudes de consommations.**



**Diminuer la part abonnement**



**Préserver la ressource en faisant de la recherche de fuite une priorité**

L'ensemble de ces objectifs fixés par la ville de Saint-Malo a été mis en œuvre.

## 8.2 Tarifs 2023

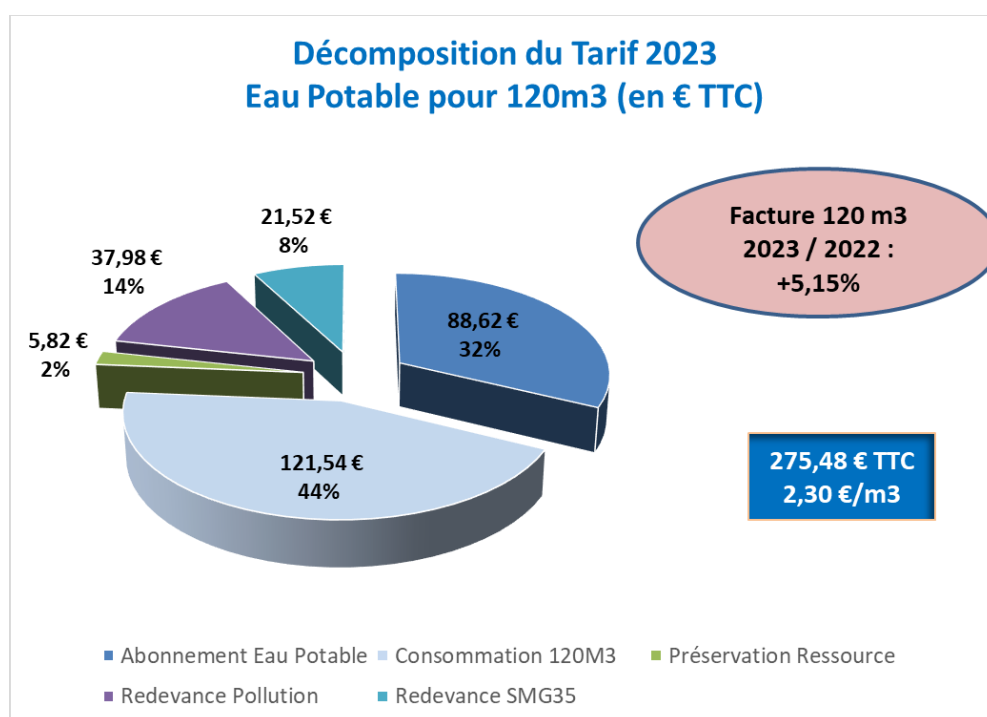
La RME a pour objectif de maintenir un investissement soutenu au niveau de **2 M€** par an, elle doit également tenir compte des augmentations éventuelles de l'achat d'eau et des redevances. La tarification du service de l'eau est délibérée par le Conseil d'Administration en fin d'année N-1. Les **tarifs 2023** ont été délibérés le **6 décembre 2022**.

Pour conserver sa capacité d'investissement malgré l'augmentation annoncées par le Syndicat de production EPSM du tarif d'achat d'eau en gros (+11.8% par rapport à 2022, après une augmentation de 11.2% l'année précédente), le conseil d'administration de la RME a décidé d'augmenter les tarifs 2023 mais en modifiant la structure tarifaire afin d'accentuer la progressivité des tarifs appliqués par RME.

**Au 1er janvier 2023, les tarifs appliqués sont les suivants :**

ABONNEMENTS 2023								
Diametres compteurs	15 /20 mm	30 mm	40 mm	50 mm	60 / 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
tarifs annuels HT	84 €	155 €	210 €	310 €	410 €	615 €	820 €	1 025 €
tarifs annuels TTC	88,62 €	163,53 €	221,55 €	327,05 €	432,55 €	648,83 €	865,10 €	1 081,38 €
Tarifs conso / m3								
0 - 120 m3	0,96 €							
121-200 m3	1,08 €							
201-1000 m3	1,51 €							
>1000m3	1,55 €							

### Facture INSEE de 120m3 au 1er janvier 2023

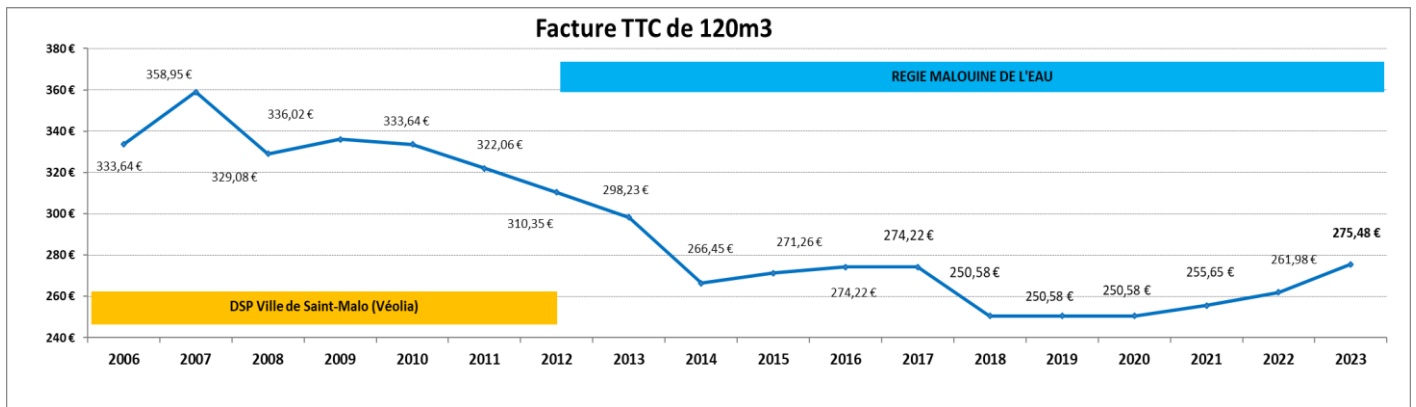


### 8.3 Évolution du prix de l'eau potable

L'augmentation des tarifs 2023, entrainera une augmentation de la facture 120 m3 de +5.15% par rapport à 2022, avec un montant de 275.48€.

Ce montant reste malgré tout très proche de ce qu'il était en 2017 et surtout très inférieur à ceux de 2013 et antérieurs.

Depuis 2007 c'est une baisse réelle de 83.47 € TTC pour une facture de 120m<sup>3</sup> soit 23%.



Le schéma ci-dessous indique le montant TTC pour des factures standards en Eau Potable par type de consommation (30, 60, 90 et 120m<sup>3</sup>) sur la Commune de Saint-Malo

## Tarifs 2023 de l'Eau Potable selon consommations annuelles (Hors Assainissement) et évolution par rapport à 2022



Si la RME n'a compétence que dans la distribution de l'eau potable, dans le cadre du contrat d'objectifs fixé par la ville de Saint-Malo et par convention avec Véolia gestionnaire de l'assainissement sur la commune de Saint-Malo, elle facture le service de l'assainissement sur une seule et même facture depuis 2014. Comme pour l'eau potable les tarifs sont votés en fin de l'année N-1 pour une application dans l'année N.

Ci-après, la simulation d'une facture eau et assainissement pour 120 m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ANNEE**  
**2023**

FACTURE INSEE EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Usage domestique**      **120**      **m3**

EAU POTABLE	(Géré par la RME)	Unités	Période	P.U. H.T.	H.T.	taux TVA	TVA	T.T.C.
Abonnement		1	2023	84,000	84,000	5,5%	4,620	88,62 €
Conso 1 <sup>ère</sup> tranche annuelle (0/120 m3)		120	2023	0,960	115,200	5,5%	6,336	121,54 €
Conso 2 <sup>ème</sup> tranche annuelle (120<x<200 m3)		0	2023	1,080	-	5,5%	-	- €
Conso 3 <sup>ème</sup> tranche annuelle (200<x<1000 m3)		0	2023	1,510	-	5,5%	-	- €
Conso 4 <sup>ème</sup> tranche annuelle (>1000 m3)		0	2023	1,550	-	5,5%	-	- €
<b>Sous total part Eau Potable</b>					<b>199,20 €</b>		<b>10,956</b>	<b>210,16 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	(Gestion Véolia)							
Abonnement part Véolia		1	2023	34,280	34,280	10%	3,428	37,71 €
Consommation part VEOLIA		120	2023	1,4494	173,928	10%	17,393	191,32 €
Abonnement part SMA		1	2023	9,000	9,000	10%	0,900	9,90 €
Consommation part Ville de Saint-Malo		120	2023	1,3000	156,000	10%	15,600	171,60 €
<b>Sous total part Assainissement</b>					<b>373,21 €</b>		<b>37,321</b>	<b>410,53 €</b>
<b>ORGANISME PUBLICS</b>								
Redevance prélèvement (Agence de l'eau)		120	2023	0,046	5,520	5,5%	0,304	5,82 €
Redevance Pollution (Agence de l'eau)		120	2023	0,300	36,000	5,5%	1,980	37,98 €
Redevance SMG35		120	2023	0,170	20,400	5,5%	1,122	21,52 €
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte		120	2023	0,160	19,200	10%	1,920	21,12 €
<b>Sous total part ORGANISMES PUBLICS</b>					<b>81,12 €</b>		<b>5,326</b>	<b>86,45 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>								<b>707,13 €</b>
								5,89 €/m3
								<b>0,0059 €/litre</b>

## Une tarification axée sur la protection de la ressource :

Dans un contexte de plus en plus tendu sur la ressource en eau, les élus du conseil d'administration de la RME ont souhaité que la tarification de l'eau potable à Saint-Malo **soit une réelle incitation à consommer moins**.

Le vote des tarifs 2023 se traduit ainsi par une progressivité très nette des augmentations en fonction du volume consommé.

L'impact sur les factures types (eau potable seule) est le suivant :

	Montant 2022 (TTC)	Montant 2023 (TTC)	Evolution (%)	Evolution (€/an)
<b>Facture 30 m3</b>	130,38 €	<b>135.34 €</b>	<b>3.80 %</b>	4.96 €
<b>Facture 60 m3</b>	174,24 €	<b>182.05 €</b>	<b>4.48 %</b>	7.81 €
<b>Facture 90 m3</b>	218,11 €	<b>228.77 €</b>	<b>4.89 %</b>	10.66 €
<b>Facture 120 m3</b>	261,98 €	<b>275.48 €</b>	<b>5.15 %</b>	13.50 €
<b>Facture 150 m3</b>	305,84 €	<b>326.00 €</b>	<b>6.59 %</b>	20.16 €
<b>Facture 200 m3</b>	378,96 €	<b>410.18 €</b>	<b>8.24%</b>	31.22 €
<b>Facture 1 000 m3</b>	1 936,98 €	<b>2 120.13 €</b>	<b>9.46 %</b>	183.15 €
<b>Facture 10 000 m3</b>	19 464,75 €	<b>21 736.80 €</b>	<b>11.67 %</b>	2 272.05 €

**Désormais 92% des abonnés ne sont concernés que par la 1ère tranche tarifaire (0 et 120 m3) et 97% par les 2 premières tranches (<200m3).**

## Evolution de la Part fixe et de la part variable :

Les objectifs de la tarification depuis 2012 ont été également de ramener la part de l'abonnement à une valeur la plus faible possible eu égard à la présence de nombreuses résidences secondaires qui doivent aussi participer au financement des infrastructures.

Bien qu'aucune obligation de seuil ne s'impose à la RME du fait du classement de la ville de Saint-Malo en station de tourisme par décret du 18 décembre 2012, la RME s'oblige à se rapprocher des 40% pour la part abonnement (pour une facture 120 m<sup>3</sup>). C'est ainsi que la part abonnement est passée de 71% en 2012 à 42.2% en 2023.

Cela s'est effectué progressivement depuis 2013 en passant successivement la part fixe de 155 € à 110€, 90 € puis à 82 € en 2020.

L'augmentation de l'abonnement en 2023, passant de 82 à 84 €HT, se traduit malgré tout par une diminution de la part abonnement des factures 120 m<sup>3</sup> et n'a qu'un impact limité sur les petites factures qui augmentent finalement beaucoup moins que les autres.

### 8.4 Redevances perçues

#### Préservation des ressources en eau, tarif 2023 : 0,046 € HT / m<sup>3</sup>

Assise sur les volumes prélevés et comptabilisés sur le captage, cette redevance permet à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'apporter son concours financier à des travaux de protection de la ressource en eau ou de sécurisation des équipements publics de distribution d'eau.

La RME, comme lui permet la réglementation, a appliqué un tarif qui tient compte du rendement du réseau. Ce tarif a été délibéré le 6 décembre 2022 à **0,046€/m<sup>3</sup>**.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, suite au transfert de compétence de la production, cette redevance a été facturée par l'exploitant du syndicat des « **Eaux du Pays de Saint-Malo** », ex-Syndicat de Production de l'Eau Potable de la Côte d'Émeraude (SMPEPCE).



#### Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau de l'Ille et Vilaine (SMG 35), tarif 2023 : 0,17 € HT / m<sup>3</sup>

Cette redevance finance, sous certaines conditions, la construction et l'amélioration des équipements de production (usines de production, canalisations de transfert...). Cette redevance transite par le syndicat des « **Eaux du Pays de Saint-Malo** », mais est finalement allouée au syndicat départemental. Une évolution vers un paiement direct au SMG35 est en discussion.

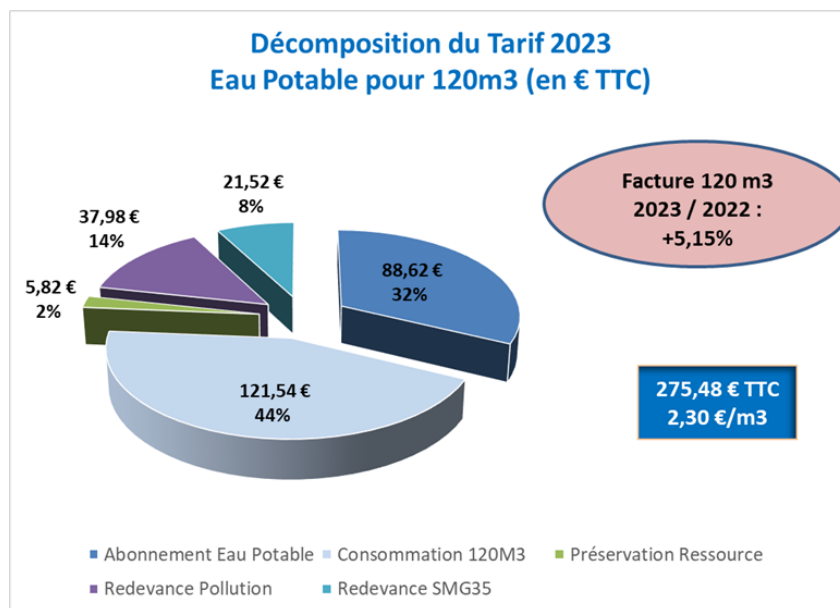


## Redevance pollution, tarif 2023 : 0,30 € HT / m<sup>3</sup>

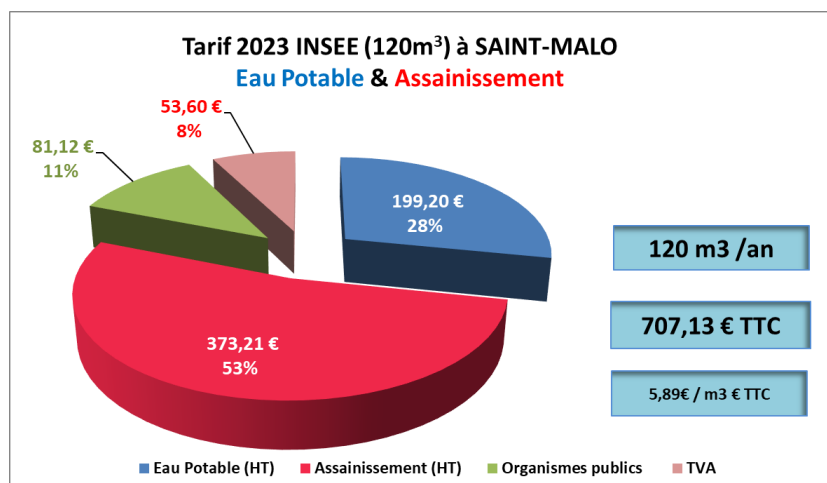
Cette redevance participe au financement des actions et travaux de préservation du milieu aquatique. Elle est reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



**Le tarif de l'eau à Saint-Malo a évolué favorablement depuis 2012. Il a baissé de 31%, 21% ou 11% selon les consommations annuelles de 30m<sup>3</sup>, 60m<sup>3</sup> ou 120m<sup>3</sup>/an.**



## Facture d'eau potable & d'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## 8.5 Facturation

La RME assure elle-même la facturation et le recouvrement (Comptable public en interne). Elle émet 2 factures basées sur les « consommations réelles » par an sauf pour les mensualisés qui reçoivent une seule facture de décompte avec les échéances à venir en octobre de chaque année.

**Assainissement** : Dans le cadre d'un accord avec Véolia, gestionnaire de l'assainissement, la RME reverse les sommes perçues selon les modalités prévues par la convention du 12 décembre 2016 et son avenant n°1 du 14 octobre 2019.

En 2022, la RME a émis **61 172 factures** contre 61 133 en 2021 (factures semestrielles, factures de décomptes, relances, factures de fin de contrat et de début de contrat)

La répartition par mode de règlement de cette facturation aux abonnés se décline comme suit : Comparatif 2021/2022 (Eau potable + Assainissement) :

Type de paiement	2021		2022			
	Nombre	Montant	Nombre	Evol. 2021/2022	Montant	Evol. 2021/2022
<b>ABONNES</b>	<b>37 075</b>		<b>37 720</b>	<b>1,7%</b>		
Mensualisations	18 430	6 898 156,25 €	19 290	4,7%	7 921 509,97 €	14,8%
Nombre d'abonnés mensualisés	49,7%		51,1%			
Prélèvement	8456	4 063 808,94 €	9 919	17,3%	4 566 317,49 €	12,4%
Nombre d'abonnés prélevés						
TIP	6 812	1 390 497,47 €	5 771	-15,3%	1 374 572,60 €	-1,1%
Chèque	9 032	1 521 965,76 €	7 961	-11,9%	1 420 760,25 €	-6,6%
Carte bancaire	6 102	911 349,22 €	5 732	-6,1%	874 957,84 €	-4,0%
Virement	2 372	1 604 295,07 €	2 456	3,5%	1 610 289,53 €	0,4%
Virement CAF	169	32 578,84 €	180	6,5%	32 240,88 €	-1,0%
Virement SOGEDI	65	5 514,50 €	42	-35,4%	3 702,44 €	-32,9%
Règlement Huissiers	992	79 677,05 €	1115	12,4%	89 868,74 €	12,8%
Paiement en espèces	477	55 932,45 €	374	-21,6%	48 762,74 €	-12,8%
<b>TOTAL</b>	<b>51 915</b>	<b>16 563 776 €</b>	<b>51 725</b>	<b>-0,4%</b>	<b>17 942 982 €</b>	<b>8,3%</b>
Remboursement aux abonnés (régularisations sortants)	8 326	659 689 €	5 916	-28,9%	453 349 €	-31,3%

Tous les moyens de paiement sont proposés par la RME, le règlement en espèces est à effectuer dans tous les bureaux de poste.



## 8.6 Recettes du Service de l'Eau

	BUDGET 2021	REALISE	BUDGET 2022	Evol. 2021/2022	REALISE	Evol. 2021/2022
Ventes d'eau produits fabriques, prestations de services	8 157 000,00 €	8 076 463,11 €	8 347 000,00 €	2,3%	8 533 827,35 €	5,7%
Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	6 828,07 €	2 000,00 €	0,0%	1 266,45 €	-81,5%
Atténuation de charges	25 000,00 €	42 541,07 €	- €	-100,0%	6 375,66 €	-85,0%
Produits financiers	- €	273,24 €	- €	0,0%	5 601,24 €	1949,9%
Produits exceptionnels	20 000,00 €	34 943,37 €	20 000,00 €	0,0%	42 703,16 €	22,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	462 100,00 €	522 097,28 €	474 000,00 €	2,6%	473 935,10 €	-9,2%
<b>Total Recettes d'exploitation</b>	<b>8 666 100,00 €</b>	<b>8 683 146,14 €</b>	<b>8 843 000,00 €</b>	<b>2,0%</b>	<b>9 063 708,96 €</b>	<b>4,4%</b>

### Dotation aux amortissements

En 2022, les amortissements sont de **919 707.44€ HT**. Ils tiennent compte des amortissements de l'ex-zone rurale anciennement gérée par le SIEB.

### Financement des investissements

Le budget alloué aux travaux de renouvellement est d'environ **2 M€ HT par an**.

Environ 20 % des chantiers programmés l'ont été en coordination avec les autres concessionnaires (Assainissement, Gaz et EDF...).

On notera le linéaire total de **7 148 ml de canalisations** renouvelées en 2022 (**7 452 ml** en 2021) ce qui permet à la RME d'obtenir un excellent taux de renouvellement sur **5 ans de 2,09%**.

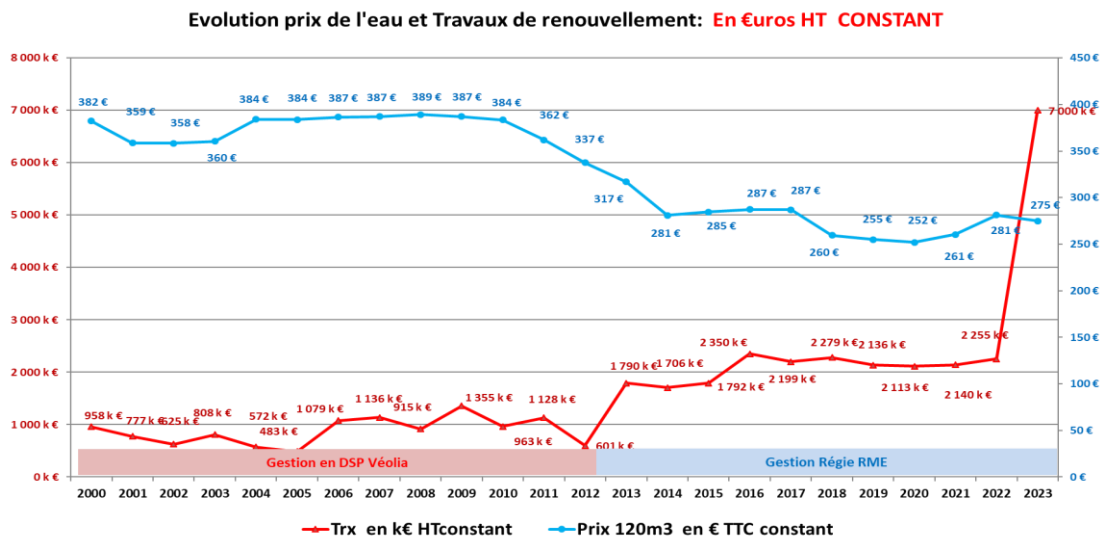
#### TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire total de réseau (hors branchements) (km)	250,0*	311,9**	312,5**	333,0	333,0	329,0	329,0	326,5	322,7	323,8	323,6	324,2
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,395	1,099	5,883	4,557	6,778	7,648	7,778	7,584	6,017	5,639	7,542	7,148
linéaire total renouvelé depuis 5 ans (km)	17,777	15,569	18,126	18,028	21,712	25,965	32,644	34,345	35,805	34,666	34,56	33,930
% de renouvellement du réseau annuel	1,36%	0,35%	1,88%	1,36%	2,03%	2,32%	2,36%	2,32%	1,86%	1,74%	2,33%	2,20%
taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne sur les 5 dernières années ***)	1,05%	1%	1,16%	1,08%	1,30%	1,58%	1,98%	2,10%	2,22%	2,14%	2,14%	2,09%

La baisse des tarifs depuis 2012 et par conséquent la baisse des recettes permet néanmoins de maintenir un excellent ratio de renouvellement de 2.09% lissé sur 5 ans (7.148 km remplacés en 2022).  
Ce qui permet d'assurer une gestion durable du patrimoine.

## Une forte progression des investissements :

Depuis 2012, la RME a pour objectif de conserver sa capacité de renouvellement de son patrimoine tout en pratiquant le tarif le plus adapté. C'est ainsi qu'en 10 ans, la part travaux est passée (en euros constants) de 700 / 800 k€ à plus de 2 000 k€ par an. A ces sommes il faut ajouter les 200 k€ de remboursement d'emprunt pour la réalisation des réservoirs et suppression de la Croix-Désilles. Dans le même temps la facture de 120 m<sup>3</sup> est passée de 362 € TTC (€uros constants) à **275.48 € TTC**. Outre le budget, le facteur limitant aux investissements reste la planification et la coordination avec les autres concessionnaires, la durée d'intervention étant très limitée du fait du caractère touristique de la ville de Saint-Malo.

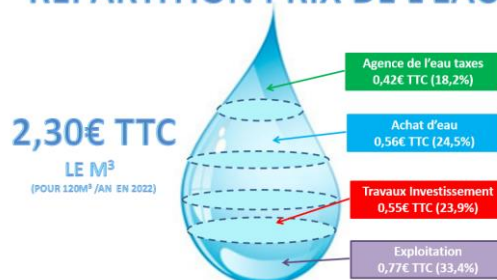


Au budget 2023, il est prévu le renouvellement de 6 km de la canalisation principale de diamètre 400 mm entre les réservoirs de Blanche Roche et ceux de la Croix Désilles.

Cet investissement exceptionnel et anticipé du fait de l'usure prématurée de la canalisation, est estimé à 5 millions d'euros et fera l'objet d'un emprunt spécifique.

Les recettes issues des tarifs 2022 sont consacrées pour **près du ¼ de celles-ci en dépenses** de renouvellement de son patrimoine (réseaux, branchements, compteurs, vannes et ouvrages divers...)

### RÉPARTITION PRIX DE L'EAU



# 9. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DECENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## 9.1 Abandons de créance ou versements à un fond de solidarité

Pour se conformer aux dispositions de la loi du 12 juillet 2006, la Régie Malouine de l'Eau a voté une somme de **15 000 € en 2022**. Une convention avec Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a défini les modalités de mise en place du dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin d'aider les personnes en difficultés financières pour qu'elles puissent régler leurs factures d'eau :

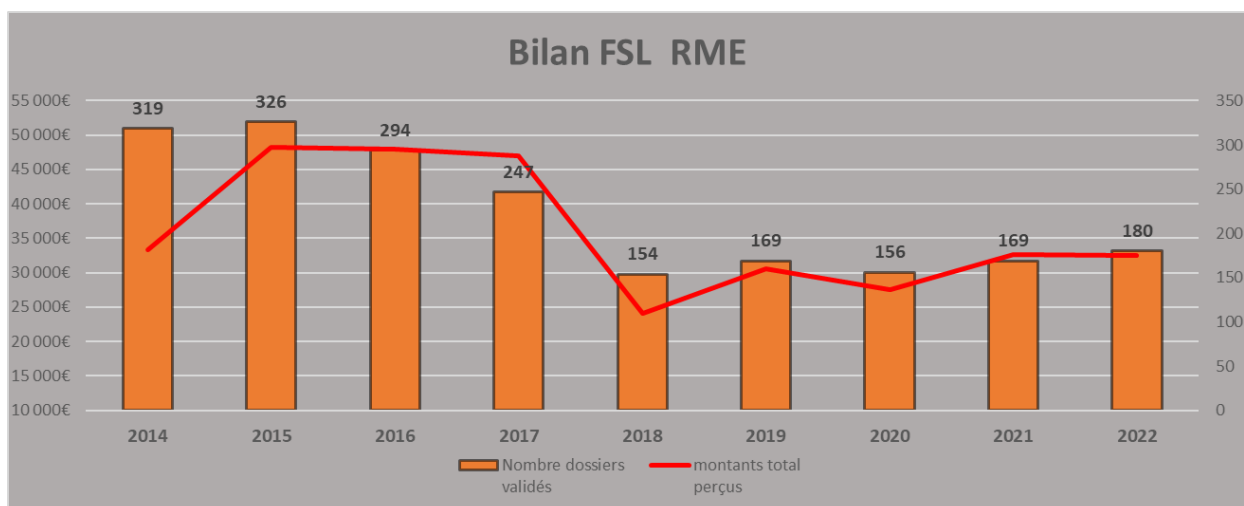
**En 2022, il a été accordé 180 demandes au titre du FSL.**

### Bilan FOND SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Année	Nombre dossiers validés	montants total perçus	Montant moy / Dossiers	Aide RME
2014	319	33 302,11 €	104,40 €	10 000,00 €
2015	326	48 226,00 €	147,93 €	15 000,00 €
2016	294	47 920,73 €	163,00 €	15 000,00 €
2017	247	46 969,91 €	190,16 €	15 000,00 €
2018	154	24 114,58 €	156,59 €	15 000,00 €
2019	169	30 593,81 €	181,03 €	15 000,00 €
2020	156	27 583,71 €	176,82 €	15 000,00 €
2021	169	32 578,84 €	192,77 €	15 000,00 €
2022	180	32 504,64 €	180,58 €	15 000,00 €

**Paradoxalement la loi « Brottes » sur l'interdiction des coupures d'eau n'incite plus les abonnés en difficultés à demander des aides aux services sociaux.**

A ce jour, seuls les organismes sociaux sont habilités à juger de la pertinence de l'aide à apporter. Lorsque les organismes sociaux (CCAS, CDAS) ont statué sur un abandon total ou partiel de la créance, ces organismes informent la RME des suites à donner.



Les Abandons de créances et versements à un fonds de solidarité Gestion Financière et Patrimoniale sont mesurés par l'indicateur P109.0 : valeur en Euros divisé par le nombre de m<sup>3</sup> facturés soit 15 000 € / 2 852 827 m<sup>3</sup> :

**Indicateur P109.0 = 0,0053**

Pour rappel l'indicateur P109.0 était de 0.0053 en 2021 ; 0,0052 en 2020 ; 0,0051 en 2019, 2018 et 2017.

**Il est également à noter que la somme allouée par la RME permet une aide au paiement de la facture y compris pour la part assainissement. L'assainissement représente plus de 61% de la facture pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.**

## 9.2 Les dégrèvements pour fuite

Lorsqu'une fuite a fait l'objet d'une réparation, l'abonné peut bénéficier d'un dégrèvement pour fuite sauf en cas de négligence.

Le tableau ci-dessous présente les pertes volumétriques par année. La RME a décidé de mettre en application ce dispositif selon la LOI n° 2012-387 du 22 mars 2012 dite « loi Warsmann » et de son décret d'application « Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est à noter que la loi Warsmann a impacté les charges financières de la RME pour **11 463,58 € HT** en 2022 soit 103 960,76 € HT depuis 2014 (environ 2,76 € par abonné)

### Cumul dégrèvement Loi Warsmann

	EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT			
	NOMBRE	VOLUME	MONTANT	NOMBRE	VOLUME	MONTANT	
2014	13	2 142	4 085,36 €	13	2 549	8 999,50 €	<b>13 084,86 €</b>
2015	34	8 216	12 483,63 €	34	9 557	34 595,98 €	<b>47 079,61 €</b>
2016	29	9 670	<b>15 985,64 €</b>	30	10 836	<b>35 100,96 €</b>	<b>51 086,60 €</b>
2017	23	3 941	<b>6 494,06 €</b>	23	4 743	<b>14 420,88 €</b>	<b>20 914,94 €</b>
2018	26	4 780	<b>10 176,16 €</b>	25	5 475	<b>22 033,60 €</b>	<b>32 209,76 €</b>
2019	33	8 455	<b>13 522,83 €</b>	33	13 248	<b>29 340,26 €</b>	<b>42 863,09 €</b>
2020	35	7 586	<b>11 940,55 €</b>	35	9 309	<b>27 479,16 €</b>	<b>39 419,71 €</b>
2021	49	13 422	<b>21 894,31 €</b>	49	15 422	<b>41 481,59 €</b>	<b>63 375,90 €</b>
2022	27	6 939	<b>11 463,58 €</b>	27	6 977	<b>18 980,98 €</b>	<b>30 444,56 €</b>
	<b>269</b>	<b>65 151 m3</b>	<b>103 960,76 €</b>	<b>269</b>	<b>78 116 m3</b>	<b>232 433 m3</b>	<b>340 479,03 €</b>

## 9.3 Coopération décentralisée

Pas d'action spécifique en 2022

# 10. EVOLUTION ET PERSPECTIVES DU SERVICE

**2012 – 2022 11<sup>ème</sup> année d'exercice en régie** : La RME a assuré l'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, après une période de neuf mois entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2012 et une année 2013 complète, les années 2014 et 2015 auront été les premières années d'exploitation pleines avec des évolutions notables : Facture unique (avec l'assainissement), changements tarifaires en 2015 et en 2016. Le tarif 2017 a été maintenu à 2 tranches tarifaires et rend plus facile la lisibilité de la facture.

Les tarifs 2019 comme ceux de 2020 ont de nouveau été maintenus au niveau de 2018 afin de faire profiter les abonnés des optimisations de l'exploitation par la RME, comme par exemple l'extension des paiements en lignes sur l'espace abonné (53% des paiements par carte bancaire sont réalisés sur le site internet).

En 2021 et 2022, les tarifs RME ont connu une légère augmentation des deux tranches de la part variable (respectivement +4cts/m<sup>3</sup> et +5cts/m<sup>3</sup>), la part fixe étant restée stable.

En 2023, les tarifs connaîtront une nouvelle augmentation et une modification de la structure tarifaire avec un passage de 2 à 4 tranches pour inciter à consommer moins (+5.15% pour une facture de 120 m<sup>3</sup>) avec une part fixe passant à 84 € HT.

Ces augmentations ont été votées pour compenser l'augmentation du prix d'achat (+11.8% en 2023) de l'eau en gros au syndicat des Eau du Pays de Saint-Malo et les diverses augmentations de charges et ainsi maintenir la capacité d'investissement de la RME dans les prochaines années.

Malgré ces augmentations, le prix de l'eau potable à Saint-Malo reste toujours inférieur à ce qu'il était en 2014.

**Achat d'eau au syndicat du Pays de Saint-Malo** : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 l'achat d'eau est réalisé auprès du Syndicat Mixte de Production dénommé « Eau du Pays de Saint-Malo » (EPSM). Cet unique interlocuteur permet une meilleure identification des compétences. Il est aussi le syndicat compétent dans la recherche de l'approvisionnement ; dans ce cadre une convention avec le Syndicat de l'Arguenon (SMAP) garantit de nouveaux volumes de livraison (1 000 000m<sup>3</sup> en 2022) en cas d'insuffisance sur les ressources de Beaufort et du Bois Joli.



## Réservoirs et surpression Croix Desilles :

Cet ouvrage de 2,3 M € dont les travaux ont débuté en 2018 a été mis en service en juillet 2019 pour la partie distribution gravitaire.

Dans un premier temps, seule la surpression vers la partie rurale (Le Gué, Mettrie au Chanoine, Fontaine aux Pèlerins...) a été mise en service (début 2020).

La suppression de la zone Nord de Paramé a nécessité quant à elle la pose de nouvelles canalisations rue du colonel Armand. La mise en surpression du secteur est effective depuis octobre 2020.



### Canalisation principale entre Blanche Roche et Croix Désilles

En novembre et décembre 2020, 3 fuites importantes ont été à déplorer sur la canalisation de diamètre 400 mm alimentant les réservoirs de la Croix Désilles.

Ces fuites, si elles n'ont pas entraîné de manque d'eau pour la population, ont nécessité le déploiement de moyens matériels et humains très importants.

Elles ont également permis de mettre à jour la dégradation prématurée de cette canalisation posée en 1980.

Il a été inscrit au budget 2023 une somme de 5 millions d'euros (qui fera l'objet d'un emprunt spécifique) dans le but de procéder au renouvellement anticipé de cette conduite.

Les travaux devraient débuter en octobre 2023.

### Recherche de fuites - Sectorisation

Fin 2020 et début 2021, la RME a fait poser 13 nouveaux débitmètres sur son réseau afin de réduire la taille des zones de sectorisation et ainsi faciliter et accélérer la détection de fuites.

Ces travaux d'un montant proche de 230 000 € HT ont été subventionnés à hauteur de 70% par l'agence de l'eau.

En 2023 et dans les années à venir, RME procédera au renouvellement des compteurs de sectorisation les plus anciens pour maintenir une surveillance du réseau la plus optimale possible.

L'achat de nouveaux loggers permanents est également à l'étude.

### Solidarité :

- Fond de Solidarité Logement (FSL) :** La RME abonde le budget « Fond de Solidarité Logement » (FSL) du département (pôle solidarité) de **15 000 €** depuis 2015 pour aider les plus démunis. Seuls les CCAS et CDASS ont compétences dans le choix des interventions. En 2021 il a été rédigé une nouvelle convention qui définit les nouvelles modalités de redistribution de ces aides. La RME, contrairement à d'autres exploitants, fait le choix de répartir l'aide sur

Le Fonds  
de solidarité pour  
le logement (FSL)

l'ensemble de la facture (Eau et Assainissement) se pénalisant ainsi de 61% de cette aide pour son propre budget.

En interdisant les coupures d'eau sans conditions, la loi « Brottes » a paradoxalement contribué à faire baisser le nombre de dossiers traités ce qui n'incite plus les ayants droits à demander cette aide à établir un dossier. La réflexion sur les modalités de reversement de ces aides est à poursuivre en considération de ces éléments.

En 2023, pour répondre à l'inflation et à l'augmentation de ses tarifs, la RME envisagera une augmentation de sa contribution au FSL.

- **La loi « Brottes »** : L'interdiction de couper l'eau aux mauvais payeurs est pleinement appliquée sur le territoire communal de Saint-Malo de même pour la réduction de débit. Cette obligation réglementaire a conduit la RME à revoir en interne la procédure de recouvrement et la gestion des impayés :



Les relances courriers 1 (15 jours après échéance initiale) et relances courrier 2 (15 jours après échéance relance n°1), relances téléphoniques... exigent plus de temps de traitement. L'envoi de SMS ciblés a été mis en œuvre à partir de 2019. Cette procédure est complétée en faisant appel à des sociétés spécialisées en recouvrements et à des huissiers malouins, ce qui a permis de maîtriser l'évolution du taux des impayés par rapport aux montants facturés.

- **La loi « Warsmann »** : Loi qui régleme la prise en compte des fuites en domaine privé. Cette loi ne concerne ni les résidences secondaires ni les professionnels ni l'électroménagers des résidences principales. Après une année 2021 ayant vu une forte augmentation des dossiers acceptés, tant en nombre qu'en volume de fuite sans qu'une explication particulière ne soit trouvée, 2022 est revenue dans les « standards » des années précédentes.



- **Étude Bilan Carbone**: Le cabinet « ECEOS » a réalisé une étude de bilan Carbone® en 2016. Celle-ci a été restituée au Conseil d'Administration de la RME le 20 octobre 2016. Sans surprise le renouvellement des canalisations est le principal facteur d'émissions.



Les marchés publics et les programmes de renouvellement tiennent compte de ces recommandations. Il a été mis en évidence l'intérêt pour la réhabilitation quand les conditions le permettent : peu de branchement, qualité résiduelle de l'ancienne conduite.

La RME transmet régulièrement ses chiffres à SMA pour la mise à jour du bilan carbone.

**En conclusion, pour l'année 2023, il est envisagé de travailler sur les axes suivants :**

1. **Poursuite de la recherche de fuites** : Poursuivre l'installation en poste fixe des « prélocalisateurs de fuite » ou « loggers » sur des secteurs sensibles et/ou difficiles à sectoriser. Affiner les calages et les alertes du logiciel « Topkapi » et poursuivre les enquêtes de terrain.

Poursuivre la modernisation de notre système de sectorisation par le remplacement d'anciens compteurs par des débitmètres.

2. **Planification des travaux** de renouvellement dans un Programme Pluriannuel d'Investissement qui s'intègre dans une gestion patrimoniale des réseaux pertinente.

3. **Communication sur les économies et usages de l'eau** : la ressource en eau est limitée et il est nécessaire de développer une communication sur les économies d'eau auprès des consommateurs.

EPSM et les 5 distributeurs d'eau du Pays de Saint-Malo travaillent ensemble à l'élaboration d'une campagne commune de communication sur les économies d'eau.

4. **Finalisation du projet de renouvellement de 6 km de canalisation DN400** : les travaux de chantier exceptionnel pour la RME devraient débuter en octobre 2023 pour une durée de 4 à 6 mois.



# 11.INDICATEURS DE PERFORMANCES

La loi n°95-101 du 2 février 1995 régit l'information sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les données et indicateurs de performance à y faire figurer.

(Modifiée par arrêté du 2 décembre 2013)

## 11.1 Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateur D101.0)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'estimation du nombre d'habitants desservi de la façon suivante :

*Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.*

*Le cas des populations saisonnières est particulièrement important à prendre en compte pour les services de régions touristiques qui doivent disposer d'installations dimensionnées pour faire face à cet afflux ponctuel de la population présente en période de pointe.*

La population desservie est estimée à **48 328 habitants** (selon dernières données publiées par l'Insee au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

## 11.2 Conformité microbiologique (P101.1) et physico-chimique (P102.1) de l'eau du robinet

Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées.

Le programme d'analyses réalisé par l'Agence régionale de Santé correspond à 94 analyses d'eau pour l'exploitation 2021.



	Nombre de prélèvements Réalisés	Nombre de prélèvements Non conforme	Pourcentage de conformité	Paramètres Non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	94	0	100%	Aucun
Conformité physico-chimique (P102.1)	95	0	100%	Aucun



~~Selon l'ARS, l'eau distribuée au cours de l'année 2021 a présenté une très bonne qualité bactériologique et a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.~~

~~Ci-dessous et en annexe les bilans des analyses effectués par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)~~

**Information sur la qualité de l'eau**  
**SAINT MALO - Réseau : SAINT MALO**

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution publique à SAINT MALO. Les analyses ont été réalisées par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et en santé publique à Rennes, agréé par le ministère chargé de la Santé.

**Organisation de la distribution et de la protection**  
 La gestion de la distribution est assurée par : [blurred]  
 Le réseau est alimenté par la station de [blurred] (retenue de Bois Joli). Un complément est assuré par les stations de captage superficielles (retenues de Beaufort et de [blurred] (22) qui traitent l'eau de ressources superficielles. Ces stations sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

**Paramètres**  
 Un des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

**Conclusion sanitaire**  
 L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Le Directeur de la délégation départementale d'Ille-et-Vilaine  
 David LE GOFF

*Les Infocartes ne nous ont pas encore été transmises par l'ARS. Le Bilan 2022 est quant à lui disponible en annexe de ce rapport.*

**Auto-contrôle de la qualité de l'eau distribuée**

➔ Réseau contrôlé : SAINT MALO

En complément des 94 analyses officielles effectuées par l'ARS, la RME a réalisé des analyses d'auto-contrôle sur d'autres points de prélèvement répartis sur le territoire. Dans ce cadre, 20 analyses ont été réalisées (5 D1D2 et 15 D1) par le laboratoire LERES de Rennes. Dans ce cadre, un léger dépassement du paramètre Fer 277 µg/l pour une référence de qualité de 200 µg/l) a été constaté le 7/12/2022 sur un prélèvement effectué au cimetière des Ormeaux.



### 11.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Indicateur P103.2B depuis 2013)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la façon suivante :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

		Nombre de points	Points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>120</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service de l'eau est de **120 points** sur 120 possibles. Le travail d'amélioration permanente du SIG nous a permis de mettre à jour les données concernant les canalisations sur l'ensemble du territoire ainsi que les données concernant les fuites.

### 11.4 Rendement du réseau de distribution (Indicateur P 104.3)

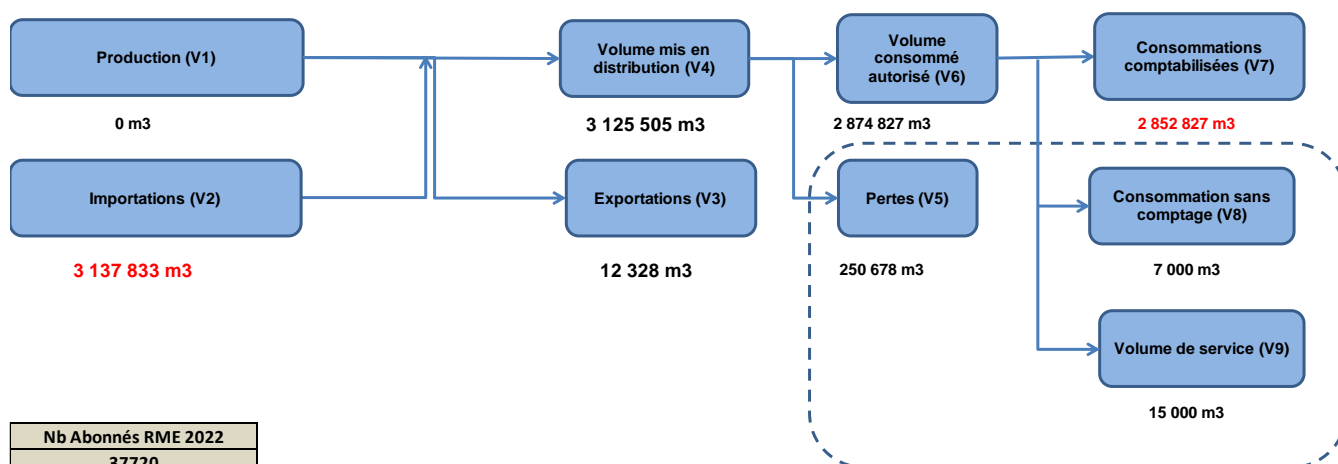
L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit le rendement du réseau de la façon suivante :

*C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.*

*Bon à savoir : Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vise un objectif de rendement RPQS de 85% pour les collectivités distributrices d'eau, avec un rendement RPQS « plancher » de 65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation. En cas de non-respect de ce rendement plancher, la collectivité s'expose à une majoration de la redevance « prélèvement » de l'Agence de l'Eau. En Ille-et-Vilaine, la moitié des collectivités dépasse l'objectif de rendement de 85%, l'autre moitié est comprise entre 85% et le rendement « plancher ».*

$$\text{Rendement du réseau de distribution} = \frac{\text{volume consommé (V6)+ exportations (V3)}}{\text{Volume produit (V1) + importations (V2)}}$$

#### - RME - Rendement du réseau 2022



<b>Nb Abonnés RME 2022</b>
<b>37720</b>

Volume produit (V1)	0 m3	
Volume importé (V2)	<b>3 137 833 m3</b>	Volumes totaux passés par les compteurs d'achats
Volume exporté (V3) (la sellerie /Atalante)	12 328 m3	Volumes Exports (Atalante / Sellerie)
Volume mis en distribution (V4)	3 125 505 m3	
Pertes (V5)	250 678 m3	
Volume consommé autorisé (V6)	2 874 827 m3	
Volume comptabilisé (V7)	<b>2 852 827 m3</b>	Calcul réalisé à partir d'oméga Datamart (volumes facturés)
Volume consommations sans comptage (V8)	7 000 m3	Puisage sur PI et BI sans comptage (essais, chantiers,Hydro, balayuses, GDV, cirques....)
Volume de service du réseau (V9) (estimation nettoyage réservoir + x rinçages)	15 000 m3	Fonction du linéaire de travaux et purges de réseau en 2020
Rendement =(V6+V3)/(V1+V2)	<b>Rendement 2022 : 92,01%</b>	

**Le rendement du réseau de distribution en 2022 est de 92.01%**

### 11.5 Indice linéaire des volumes non comptés (Indicateur P105.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire des volumes non comptés de la façon suivante :

*L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.*

*Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites. Il lui est toujours supérieur.*

**Indice linéaire volumes non comptés = (Volume mis en distribution (V4) - volume comptabilisé (V7) / (Longueur du réseau hors branchements x 365)**

**L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.30 m3/km/jour en 2022**

Indice linéaire des volumes non comptés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	6,1	4,88	4,14	4,13	2,98	3,45	4,05	3,9	4,32	4,22	3,72	3,77	2,30
Volume mis en distribution (m3) V4	3 138 841	3 040 050	2 551 612	3 199 408	3 153 503	3 263 503	3 394 548	3 409 303	3 451 900	3 456 699	3 349 190	3 279 541	3 125 505
Volume comptabilisé (m3) V7	2 584 199	2 595 123	2 196 778	2 729 620	2 791 308	2 844 177	2 909 056	2 941 523	2 936 550	2 659 721	2 910 059	2 834 520	2 852 827
longueur réseau (km)	249,155	249,965	311,904	311,996	333,308	333,193	328,79	329	326,5	322,7	323,8	323,6	324,3

### 11.6 Indice linéaire de pertes en réseau (Indicateur P106.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes (ILP) en réseau de la façon suivante :

*L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.*

*Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.*

Indice linéaire de pertes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseaux (m3/km/j)	5,53	4,88	3,9	3,84	2,71	3,18	3,7	3,55	3,94	3,78	3,36	3,38	2,12
Volume mis en distribution (m3) V4	3 138 841	3 040 050	2 551 612	3 199 408	3 153 503	3 263 503	3 394 548	3 409 303	3 451 900	3 456 699	3 349 190	3 279 541	3 125 505
Volume consommé autorisé (m3) V6	2 636 342	2 595 123	2 216 778	2 761 620	2 823 308	2 876 177	2 950 056	2 982 523	2 982 550	3 011 721	2 952 609	2 880 070	2 874 827
longueur réseau (km)	249,155	249,965	311,904	311,996	333,308	333,193	328,79	329	326,5	322,7	323,8	323,6	324,3

**Indice linéaire volumes des pertes en réseau = (Volume mis en distribution (V4) - volume consommé autorisé (V6) / (Longueur du réseau hors branchements x 365)**

**L'indice linéaire de perte en réseau est de 2.12 m3/j/km en 2022**

Dans ce cadre on considère l'indice linéaire de perte de la façon suivante :

<b>Bon</b>	ILP < 7	<b>2.12</b>
<b>Acceptable</b>	ILP ≥ 7 et < 10	
<b>Médiocre</b>	ILP ≥ 10 et < 15	
<b>Mauvais</b>	ILP ≥ 15	

Grâce à un renouvellement soutenu et la recherche de fuite active et permanente, l'indice de perte en réseau 2022 est très favorable et place le réseau de la RME au-dessus de la norme.

**Avec 37 720 abonnés actifs et 324.3 km en 2022, la densité de 116 abonnés / km de canalisation classe la RME dans la typologie de densité urbaine. (> 80)**

## 11.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (Indicateur P107.2)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau de la façon suivante :

*Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements :*

$$\text{Taux moyen de renouvellement du réseau} = \frac{\text{Linéaire du réseau renouvelé sur 5 années}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

Le programme de renouvellement 2022 a été très soutenu avec plus de 7 km de réseau renouvelés. L'investissement pluriannuel est défini depuis 2014 par le schéma directeur réalisé en 2013. Une somme d'environ 2 000 000 €/an est inscrite au budget de chaque année pour le renouvellement de réseau. Dans cet indice, il est à noter que les branchements renouvelés, importants à Saint-Malo (branchements plombs résiduels), ne sont pas intégrés dans le linéaire.

De même, les coûts des installations de pompage (Lorette) ou les travaux spéciaux (Croix Désilles, Pertuis de St-Malo) n'interviennent pas dans l'amélioration de taux de renouvellement car ils n'impactent pas le linéaire renouvelé.

**2022 aura été une très bonne année avec 7 148 ml renouvelés soit 2.20%.**

**Le taux moyen selon l'indicateur P107.2 (sur 5 ans) pour l'année 2022 est de 2.09%**

Ce taux est très satisfaisant malgré le contexte particulièrement difficile de Saint-Malo où la plus grande difficulté est d'intervenir sur le domaine public en coordination de travaux. En effet le caractère touristique qui tend à s'étaler sur une grande partie de l'année complique la recherche de créneaux satisfaisants. Cette difficulté est particulièrement avérée dans l'intra-muros.

Taux de renouvellement	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement (P107,2)	1,13%	1,05%	0,79%	1,16%	1,08%	1,30%	1,58%	1,98%	2,10%	2,22%	2,14%	2,14%	<b>2,09%</b>
Taux de renouvellement annuel	1,24%	1,36%	0,35%	1,89%	1,37%	2,03%	2,32%	2,36%	2,32%	1,86%	1,74%	2,33%	<b>2,20%</b>
longueur du réseau de distribution (ml)	249 155	249 965	311 904	311 996	333 308	333 193	328 790	329 000	326 500	322 700	323 837	323 641	<b>324 300</b>
longueur renouvelée totale (ml)	3 094	3 395	1 099	5 883	4 557	6 778	7 648	7 778	7 584	6 017	5 639	7 542	<b>7 148</b>

Il est à noter que la longueur du réseau n'évoluera qu'au gré des nouveaux projets d'urbanisation. En effet, le linéaire aurait plutôt tendance à baisser, car dans le cadre de la rationalisation et l'optimisation du réseau le linéaire diminue (Quelques rues possèdent encore 2 à 3 canalisations du fait de l'histoire de la fusion des « trois villes » Saint-Malo, Paramé et Saint-Servan).

L'objectif étant de poursuivre autant que possible celui-ci dans les programmes à venir. (Bd Pasteur, Rue de Saint-Ideuc, ...).

### 11.8 Abandons de créance et versements à un fond de solidarité (Indicateur P109.0)

Les Abandons de créances et versements à un fonds de solidarité Gestion Financière et Patrimoniale sont mesurés par l'indicateur P109.0 : valeur en Euros divisé par le nombre de m3 facturés soit 15 000 € / 2 852 827 m3 :

**Indicateur P109.0 = 0,0053**

### 11.9 Indice d'avancement de la ressource en eau (Indicateur P108.3)

*Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.*

La Régie Malouine de l'Eau n'est pas concernée par cet indicateur, car elle achète l'eau en gros au Syndicat de production de « Eaux du Pays de Saint-Malo » (EPSM).

### 11.10 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (Indicateur P151.1)

*Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.*

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées =**

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées} \times 1000}{\text{Nombre d'abonnés du service}}$$

$$\text{Taux pour 2021} = (59 \times 1000) / 37\,720 = 1.564$$

**Pour l'année 2022, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, est de 1,564 pour 1000 abonnés.**

### 11.11 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Indicateur P152.1).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit 9.13 le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés de la façon suivante :

*Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).*

*Le délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.*

Dans son règlement de service, la Régie s'engage à fournir l'eau dans un délai maximal de 2 jours après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un adhérent doté d'un branchement conforme aux exigences techniques.

La RME respecte cet engagement.

### 11.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité\_(Indicateur P153.2)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit la durée d'extension de la dette de la collectivité de la façon suivante :

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

Concernant les emprunts RME, un 1<sup>er</sup> emprunt a été contracté fin décembre 2014 auprès de la Banque Arkéa pour l'acquisition du bâtiment au 40 Bd des déportés :

Montant emprunté : 716 000€ sur 12 ans à 1,76%. Les premières annuités ont été remboursées en 2015 et se substituent désormais aux paiements des loyers.

Un 2<sup>ème</sup> emprunt a été contracté en 2018 auprès de la Banque Postale pour la réalisation des travaux de la Croix Désilles. Montant emprunté : 2 300 000 € sur 15 ans à 1,42 %.

- Prêt Arkéa montant initial : 716 000 €, (12 ans / 1,76%) Cap. restant dû au 28/11/2021 : **316 761 €**
- Prêt LBP montant initial : 2 300 000 €, (15 ans / 1,42%) Cap. restant dû au 02/11/2021 : **1 801 667€**

	Rappel 2019	Rappel 2020	Rappel 2021	<b>Rappel 2022</b>
Encours de la dette au 31 décembre	2 544 213,10	2 331 843,23 €	2 118 427,61 €	1 903 947,19 €
Remboursement au cours de l'exercice <b>en intérêt</b>	39 610,15	36 405,11 €	32 900,69 €	29 940,08 €
Remboursement au cours de l'exercice <b>en capital</b>	211 342,14	212 369,84 €	213 415,78 €	214 480,21 €
Montant de la dotation aux amortissements	710 282,60	836 084,83 €	858 412,51 €	919 707,44 €
Epargne brute annuelle	2 162 365,00	2 135 748,46 €	2 023 533,83 €	2 377 826,29 €
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	1,23	1,09	1,05	<b>0,80</b>

L'indicateur P153.2 présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

**La durée d'extinction de la dette, exprimée en année :**

*(Encours de la dette / Epargne brute)*

**est de 0.80 années en 2022**



### **11.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (Indicateur P154.0)**

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente de la façon suivante :

*Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.*

*Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.*

Ne sont ici considérées que les seules factures **portant sur la vente d'eau potable** proprement dite selon l'indicateur P154.0. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Au 31 Décembre 2022, la situation des impayés est la suivante :

**Le taux d'impayés 2022 sur les factures de l'année 2021 est de 0,66 %**

Montant facturé TTC en eau potable année 2021	Montant TTC facturation 2021 restant à recouvrer à échéance au 31/12/2022	Taux d'impayés
7 506 479,76	49 394,23	0,66%

Evolution des taux d'impayés								
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0,73	0,45	0,85	0,74	0,68	0,71	0,75	0,73	0,66

Ce chiffre reste raisonnable malgré les conséquences de la mise en œuvre de la « loi Brottes ». Cependant il est noté une réelle tendance à la hausse consécutive à cette loi : l'interdiction de fermetures et de réduction de débit des compteurs pour impayés.

Afin de contenir cette hausse, des moyens sont mis en œuvre en interne et en externe (société de recouvrement). Ces moyens additionnés aux impayés impacteront plus sensiblement les coûts d'exploitation et se répercuteront sur le prix de vente de l'eau. On peut évaluer le coût des impayés à moins d'un Euro par facture environ. (60 000 factures par an)

**Les Non-Valeurs** : celles-ci se différencient des montants des impayés par leur caractère quasi irréversible contrairement aux impayés.

La RME a mis en œuvre une procédure de recouvrement des factures :

- Échéance de la facture à 21 jours
- Rappel par sms ou courriel
- Lettre de relance n°1 à +15jours à compter de l'échéance (36 jours)
- Lettre de relance n°2 à +15jours à compter de l'échéance de la lettre n°1 (+ 51 jours)

La lettre d'avis de fermeture a +3 jours à compter de l'échéance de la lettre n°2 (+ 54 jours) n'est plus applicable désormais pour l'abonné domestique. Seul les abonnés professionnels ou secondaires peuvent être concernés mais représente une part très minime des impayés.

Dans le cas d'abonnés non identifiables (sortants sans adresse par exemple) et de factures impayées, la RME, après recherche en interne, confie une mission à un prestataire (huissier) pour se charger du recouvrement. À l'issu d'une procédure infructueuse un certificat d'irrecouvrabilité nous est délivré.

- C'est ainsi qu'en 2022, il a été proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur un montant de **61 865.95 € HT** représentant les non-valeurs 2022 eau et assainissement.

#### CUMUL NON VALEURS 2022 au 06/12/2022

HT	Nombre factures	RME		Agence de l'eau		SMG 35	Ville	Agglo	VEOLIA	SPANC	TOTAL HT
		EAU	Préservation ressource	Pollution (eau)	Modernisation (assainissement)		Assainissement				
NV du 21 JUIN 2022		10 639,13 €	247,02 €	1 611,47 €	845,35 €	912,87 €	1 189,61 €	6 039,83 €	10 186,96 €	1,69 €	31 673,93 €
NV du 11 OCTOBRE 2022		5 495,19 €	141,74 €	915,50 €	478,95 €	524,53 €	743,85 €	3 398,00 €	5 549,40 €	- €	17 247,16 €
NV du 06 DECEMBRE 2022		4 026,33 €	107,05 €	698,38 €	364,83 €	395,75 €	535,58 €	2 651,93 €	4 165,01 €	- €	12 944,86 €
NV du											
TOTAL Non Valeurs cumulées		20 160,65 €	495,81 €	3 225,35 €	1 689,13 €	1 833,15 €	2 469,04 €	12 089,76 €	19 901,37 €	1,69 €	61 865,95 €

Eau : **25 714,96 €**Assainissement : **36 150,99 €**

Parallèlement il a été délibéré le montant des recouvrements sur créances admises en Non-Valeur en 2022 pour un montant de 2 960.97€

#### CUMUL RECOUVREMENT NON VALEURS 202 au 06 DECEMBRE 2022

HT	Nombre factures	RME		Agence de l'eau		SMG 35	Ville	Agglo	VEOLIA	SPANC	TOTAL HT
		EAU	Préservation ressource	Pollution (eau)	Modernisation (assainissement)		Assainissement				
R NV du 21 JUIN 2022		- 472,12 €	- 8,43 €	- 57,97 €	- 29,54 €	- 31,89 €	- 131,61 €	- 97,74 €	- 294,51 €	- €	-1 123,81 €
R NV du 11 OCTOBRE 2022		- 556,83 €	- 13,14 €	- 91,61 €	- 47,92 €	- 49,11 €	- 318,39 €	- 15,57 €	- 492,49 €	- €	-1 585,06 €
R NV du 06 DECEMBRE 2022		- 91,99 €	- 1,99 €	- 13,56 €	- 6,36 €	- 7,43 €	- 31,82 €	- 24,23 €	- 74,72 €	- €	- 252,10 €
R NV du											
TOTAL Non Valeurs cumulées		-1 120,94 €	- 23,56 €	- 163,14 €	- 83,82 €	- 88,43 €	- 481,82 €	- 137,54 €	- 861,72 €	- €	-2 960,97 €

Eau : **-1 396,07 €**Assainissement : **-1 564,90 €**

### 11.14 Taux de réclamations (Indicateur P155.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le taux de réclamations de la façon suivante :

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

*Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.*

Nous remarquons que les abonnés prennent de plus en plus en compte les possibilités de dégrèvements de type « Warsmann ». Souvent justifiés il faut néanmoins faire face à des demandes pour de très faibles dépassement !

Dans un autre domaine le renouvellement des compteurs par des compteurs radiorelevés soulève parfois des réticences au même titre que les compteurs « Linky » et « Gaspar ». Pour l'instant ce phénomène reste marginal. Les abonnés réfractaires à cette technologie sont renvoyés vers la DIRECCTE qui a en charge le contrôle du bon renouvellement des compteurs.

Néanmoins, en intégrant les demandes de dégrèvements, il a été totalisé **161** demandes ou réclamations adressées à la régie Malouine de l'Eau en 2022 (dont 27 dossiers pour dégrèvement).

**Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 4.27 pour 1000 abonnés.**

En annexe 3 est présenté l'ensemble de ces indicateurs avec un tableau synthétique montrant l'évolution des cinq dernières années.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## DÉTERMINATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

L'instruction comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, indique que les dotations aux amortissements constituent des dépenses obligatoires, quel que soit leur montant.

Il a été proposé aux membres du Conseil d'administration de donner un avis favorable, par cohérence, à un mode d'amortissement identique pour la Régie Malouine de l'Eau.

Principe d'un amortissement linéaire des biens selon le tableau ci-après pour la Régie Malouine de l'eau.

BIENS AMORTISSABLES	DUREE
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 600 €	1 an
Logiciels de bureautique	3 ans
Progiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Frais d'études, de recherche de développement	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Equipements et outillage de chantier	5 ans
Matériel de transport – véhicule léger	7 ans
Matériel de transport –véhicule technique	9 ans
Gros équipement électromécanique (pompe....)	10 ans
Armoires électriques	10 ans
Mobilier	10 ans
Installations, Matériels et outillage technique	15 ans
Constructions légères (abris, bâtiment avec bardage simple peau, etc.)	20 ans
Réseaux d'eaux posés en milieu agressif	30 ans
Réseaux d'adduction d'eau	60 ans
Bâtiments administratifs, étanchéité d'ouvrages	30 ans
Bâtiments durables (château d'eau, réservoirs, barrages, génie civil	80 ans

## ANNEXE 2

## Pyramide des compteurs au 31 décembre 2022

**COMPTEURS EN SERVICE ABONNES SAINT MALO**

EXTRACTION Parc en date du 31 décembre 2022

(compteurs actifs)

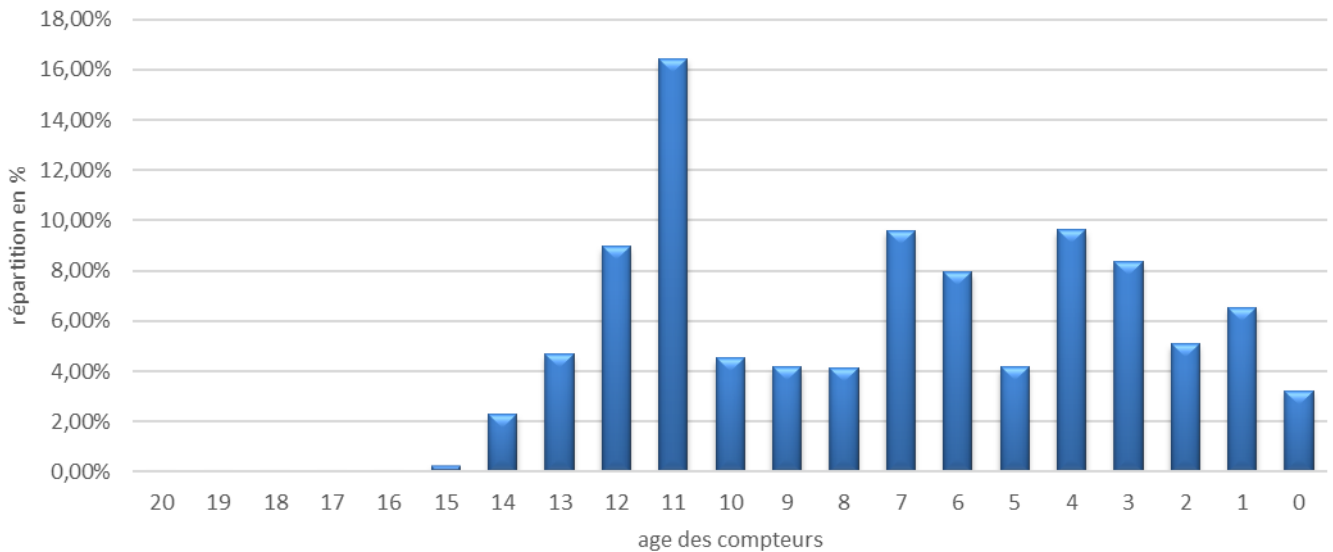
	Nombre	%
Avant 1987	0	0,00%
1988 - 1996	0	0,00%
1997 - 2006	7	0,02%
2007 - 2022	<b>38 718</b>	<b>99,98%</b>



Année	Nombre
2000	0
2001	0
2002	0
2003	0
2004	3
2005	0
2006	4
2007	89
2008	886
2009	1 812
2010	3 470
2011	6 371
2012	1 754
2013	1 613
2014	1 605
2015	3 714
2016	3 072
2017	1 618
2018	3 728
2019	3 232
2020	1 972
2021	2 530
2022	1 252
<b>Total</b>	<b>38 725</b>

Age	% par tranche	Pourcentage cumulé
22	0,00%	0,00
21	0,00%	0,00
20	0,00%	0,00
19	0,00%	0,00
18	0,01%	0,01
17	0,00%	0,01
16	0,01%	0,02
15	0,23%	0,25
14	2,29%	2,54
13	4,68%	7,21
12	8,96%	16,18
11	16,45%	32,63
10	4,53%	37,16
9	4,17%	41,32
8	4,14%	45,47
7	9,59%	55,06
6	7,93%	62,99
5	4,18%	67,17
4	9,63%	76,80
3	8,35%	85,14
2	5,09%	90,23
1	6,53%	96,77
0	3,23%	
<b>Age moyen du parc :</b>		<b>7,17</b>

### Pyramide des compteurs 2022



#### Répartition par marques des compteurs

MARQUES	Nombre
ACTARIS	1 013
DIEHL / SAPPEL	32 423
ELSTER	68
ARAD	1
ITRON	65
CGR	115
SENSUS	4 900
SCHLUMBERGER	8
WATEAU	128
INCONNU	4
<b>Total</b>	<b>38 725</b>

#### Répartition par radiorelève

type relève	Nombre	
Sans Radio relève	9 544	24,6%
Avec Radio relève	29 181	<b>75,4%</b>
	<b>38 725</b>	



# ANNEXE 3

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites

### → Indicateurs descriptifs

#### **Abonnés**

D101.0 : Nombre d'habitants desservis

D102.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

D151.0 : Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés

### → Indicateurs de performance

#### **Abonnés**

P151.1 : Fréquence des interruptions de service non programmées

P152.1 : Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés

P155.1 : Taux de réclamations

#### **Qualité de l'eau**

P101.1 : Conformité microbiologique de l'eau au robinet

P102.1 : Conformité physico-chimique de l'eau au robinet

P108.3 : Protection de la ressource en eau

#### **Réseau**

P103.2 : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P107.2 : Renouvellement des réseaux d'eau potable

P104.3 : Rendement du réseau de distribution

P105.3 : Volumes non comptés

P106.3 : Pertes en réseau

#### **Gestion financière**

P109.0 : Montant des actions de solidarité

P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces indicateurs



Type d'indicateur	n°	Nom de l'indicateur	Producteur	Valeur 2010	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	2020	2021	2022	
Qualité de service à l'utilisateur	D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	ville		DSP Véolia	48 133	47 949	46 382	46 589	47 670	47 318	47 528	47 528	47 817	48 141	48 328	
	D 102.0	prix au m3 au 1 er janvier de l'année considérée pour 120 m3	RME	2,780 €	2,71 €	2,586 €	2,485 €	2,22 €	2,29 €	2,29 €	2,09 €	2,09 €	2,09 €	2,13 €	2,18 €	2,30 €	
	P101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques DDASS	ARS	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Gestion financière et patrimoniale	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	RME	85%	85%	80%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Performance environnementale	P104.3	Rendement du réseau de distribution	RME	84,0%	87,0%	86,87%	86,32%	89,57%	88,22%	87,01%	87,58%	87,20%	87,22%	88,21%	87,86%	87,86%	92,01%
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	RME	6,1	4,87	4,14	4,13	2,98	3,45	4,05	3,90	4,09	4,22	3,72	3,77	3,77	2,31
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)	RME	5,53	4,31	3,9	3,86	2,71	3,18	3,7	3,55	3,71	3,78	3,36	3,36	3,38	2,12
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Collectivité	RME	1,13%	1,17%	1,00%	1,16%	1,08%	1,30%	1,58%	1,98%	1,98%	2,10%	2,22%	2,44%	2,14%	2,09%
Qualité de service à l'utilisateur	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	DDTM	80%	80%												
	P109.0	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité Gestion Financière et Patrimoniale (€/m3)	RME	0,019	0,012	nc	nc	nc	nc	0,062	0,061	0,061	0,061	0,062	0,063	0,063	
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	RME	1,86	0,64	0,59	0,617	0,605	0,586	0,527	1,035	1,03	1,172	1,089	1,537	1,564	
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	RME	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	RME	0,02%	non transmis	Non Calculé	2,75%	0,726%	0,451%	0,850%	0,740%	0,680%	0,710%	0,750%	0,739%	0,66%	
	P155.1	Taux de réclamations*	RME	0,23	0,22	0,26	0,83	1,48	2,20	1,20	1,32	1,4	1,4	1,4	1,68	2,56	4,27

\* depuis 2020, les chiffres utilisés pour le calcul du taux de réclamation comprennent les demandes de dégrèvement Wazsmann

# Indicateurs de performances comparés et commentaires établis par : Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et- Vilaine (SMG35)

## Comparaison d'indicateurs de performances

Les indicateurs de performances techniques et financières 2021 et 2022 de la RME sont renseignés dans le tableau suivant et comparés avec les moyennes pondérées 2021 départementale et 2020 France.

Indicateurs de performance	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pond 35	Valeur du service 2021	Valeur du service 2022	Moyenne France (2020)
Rendement du réseau (%)	77.6	98.4	87.9	88.4	<b>87.9</b>	<b>92.0</b>	<b>80.1</b>
Indice linéaire de perte – ILP (m3/j/km)	0.19	4.46	1.02	1,19	<b>3,38</b>	<b>2.12</b>	<b>3.2</b>
Taux de renouvellement du réseau (%)	0.12	2.14	0.92	1.06	<b>2,14</b>	<b>2.09</b>	<b>0.67</b>
Indice de connaissance du réseau – ICR (note sur 120)	100	120	110	112	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>101</b>
Prix de l'eau TTC au 1 <sup>er</sup> janvier n+1 (base 120m3 -€/m3)	1.57	3.30	2,65	2,38	<b>2,13</b>	<b>2,18</b>	<b>2.11</b>
Endettement par abonné (€/ab.)	0	270	57	64	<b>57</b>	<b>50</b>	

## Commentaires du SMG35 :

Les performances techniques sont stables depuis quelques années et sont satisfaisantes, le taux moyen de renouvellement est excellent.

La collectivité possède les outils techniques pour conserver voire améliorer la performance de son réseau.

La situation financière actuelle de la collectivité est saine. La collectivité dégage une recette d'environ 6.2 millions d'€/an qui lui permet d'avoir une capacité d'autofinancement d'environ 2,5 millions d'€/an. Elle est peu endettée (Annuité représente moins de 5% de la recette) et le prix de l'eau est maîtrisé et se situe en dessous de la moyenne du département.

Si ces paramètres financiers sont maintenus, la collectivité possède des moyens financiers suffisants pour une gestion durable de son patrimoine.

# ANNEXE 4 : TABLEAU INTERVENTION POUR FUTITES

## SAINT MALO - FUTITES 2022

DATES	ADRESSES	AEP		Pièces	Réfection	Intervenants	Transmis à M CHEVALIER
		Diam.	Brt				
03/01/22	rue des Cordiers		X	collier+BAC	pavage	RME	
06/01/22	65 rue Claude Monet		X	manchon		RME	
07/01/22	70 boulevard Leonce Demalvilain	100 mm		manchon		RME	
11/01/22	16 rue adrien chevalier		X	manchon		RME	
14/01/22	1 rue de la Grande Anguille		X	manchons	RME	RME	
16/01/22	36 rue du Guernesey		X	manchon		RME	
18/01/22	Les Ilots	60 mm		BAC	RME	RME	
19/01/22	1 rue de la Grande Anguille		X	manchons	RME	RME	
20/01/22	51 rue de la Marne		X		RME	RME	
02/02/22	10 impasse des Courtils/bd Espérance		X	BAC	RME	RME	
03/02/22	27 rue Rd Père Lebret		X	Manchon		RME	
04/02/22	74 chaussée du sillon		X	septor		RME	
07/02/22	8 Grand Rue		X		Pavage	RME	
16/02/22	20 rue de la Nouette		X	bride + BAC	RME	RME	
23/02/22	27 rue Tertre Verrine		X	raccord	RME	RME	
02/03/22	rue Henri Lemarie		X	régard + CT r	RME	RME	
07/03/22	rue des Champs Vauvert (Théâtre)		X	manchon		RME	
21/03/22	place Poincaré	200 mm		manchon	RME	RME	
31/03/22	Porte Saint Louis	200 mm			RME	RME	
08/04/22	Les Garennes	50 mm		manchon	RME	RME	
05/05/22	20 rue Marguerite Claudel		X	collier+BAC	RME	RME	
13/06/22	18 rue de la Herse		X	bride	RME	RME	
16/06/22	rue de la Victoire		X	BAC	RME	RME	
24/06/22	35 rue Anatole le Braz	50 mm		manchon		RME	
29/06/22	13 rue Emile Brindjone		X	manchon	RME	RME	
29/06/22	21 Avenue Aristide Briand	400 mm			COLAS	VEOLIA	
12/07/22	14N rue du Caribou		X	manchon		RME	
19/07/22	8 Grand Rue (IM)		X	manchon+ bride		RME	
17/08/22	27 rue du Benetin	60 mm		manchon		RME	
24/08/22	23 rue Ange Fontan		X	manchon		RME	
31/08/22	16 rue René Boltz		X	BAC		RME	
08/09/22	48 avenue Pasteur		X	raccord		RME	
20/09/22	avenue des Portes Cartier	200 mm		collier		RME	
24/09/22	52 rue de la Balue	300 mm		manchon		VEOLIA / RME	
19/10/22	Quai Duguay Trouin		X	collier		RME	
02/11/22	rue Jeanne jugan		X	collier + BAC	RME	RME	
06/11/22	17 rue René Godest	200 mm		manchon		VEOLIA / RME	
10/11/22	rue compagnie des indes	80 mm		manchon	RME	RME	
11/11/22	85 rue Ville Pepin	150 mm		manchon		VEOLIA / RME	
16/11/22	rue Bergerie	100 mm		BAC	RME	RME	
26/11/22	2 rue fontaine aux vais /rue des marettes		X	manchon	RME	RME	
05/12/22	8 Place Marechal Leclerc		X	manchon	RME	RME	
08/12/22	8 rue du gros chene		X	manchon	RME	RME	
09/12/22	34 rue Claude Monet (rue Georges Seurat)		X	manchon	RME	RME	
12/12/22	81 Avenue Aristide Briand	450 mm		manchon	RME	VEOLIA	
13/12/22	32 rue Riancourt		X	manchon	RME	RME	
16/12/22	7 place de la poissonnerie	100 mm		manchon	RME	RME	
19/12/22	4 rue Duparquier		X	manchon	RME	RME	
20/12/22	Rue des Erables	100mm		manchon	RME	RME	
21/12/22	Rue de la Hulotais	100mm		manchon	RME	RME	
28/12/22	Rue de la Martre	80mm		manchon	RME	RME	

# ANNEXE 5 : BRANCHEMENTS

Les travaux de renouvellement et de création de branchements sont réalisés indifféremment par :

- Programme intégré au marché à commandes de renouvellement des réseaux 2021 /2023
- Programme de remplacement en régie par la RME.

## 1) Marché à commandes Travaux de canalisations :

Localisation	BRANCHEMENTS																Total brts	Tot. ML		
	19,4/25		26/32		31/40		38,8/50		48,8/63		PEHD 61/75		80		100				53/63	
	U	ML	U	ML	U	ML	U	ML	U	ML	U	ML	U	ML	U	ML			U	ML
Rue des Cottages "Les Préaux" (DN 80) Tx 2020					1	5,7					1	4,2	1	9,15					3	19,05
Rue de l'Arkansas "Jardin de la Louisiane" (DN60) Tx 2021	9	100																	9	100
Boulevard Gambetta (Débitmètre)																			0	0
Boulevard du Rosais	13	65	3	8			3	11							2	24	1	0	22	108
La Chipaudière	3	14,7	1	4,9															4	63,7
Fontaine (Place de la)			1	1			1	1											2	2
Avenue de Moka (Tr 2)	13	30	3	6			4	8											20	44
Les Mauriers - La Ville Anne - CR 99	2	12					1	7,9											3	19,9
Rue de la Marne			8	50			1	1											9	51
Rue Claude Monet	44	373	3	12															47	385
Rue Georges Seurat	4	16,6																	4	16,6
Rue du Tertre Belot	1	5																	1	5
Rue Auguste Renoir	19	154,8	1	7,2															20	162
Rue de la Cloche, Champs Vauverts, Bertaudière	5	32,2					3	8,1			1	3,7						9	44	
Rue du Pont Pinel (Débitmètre Jacques Hesry)																			0	0
La Petite Rivière	1	2,5																	1	2,5
Rue C. Pissarro, P. Gauquïn, D. Rousseau	49	476,8																	49	476,8
Ecoquartier de Lorette	2	14,4	3	17,4			24	191,5	11	92									40	315,3
Boulevard de la Rance	9	61,9	1	9,8															10	71,7
Boulevard de l'Espérance	16	21	1	3			1	4											18	28
Rue René Boltz	11	41																	11	41
Impasse des Albatros	7	26																	7	26
Rue des Mouettes	27	43																	27	43
Impasse des Courlis	7	20																	7	20
Impasse des Slemes	5	14																	5	14
Impasse des Pluiers	6	32																	6	32
Impasse des Comorans	9	33																	9	33
Rue Anatole Le braz	15	33,7																	15	33,7
Impasse Emile Souvestre	22	24,6																	22	24,6
Rue Hersart de la Ville Marqué	17	17																	17	17
Impasse Florian Le Roy	12	15																	12	15
																			0	0
																			0	0
																			0	0
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>1679,2</b>	<b>25</b>	<b>163,4</b>	<b>1</b>	<b>5,7</b>	<b>38</b>	<b>232,5</b>	<b>11</b>	<b>92</b>	<b>2</b>	<b>7,9</b>	<b>1</b>	<b>9,15</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>409</b>	<b>2213,85</b>

## 2) En régie par la RME à l'occasion de fuite ou autres interventions :

	Adresse	Date	Nature Conduite	DN	Longueur	Quantité
1	65 rue Claude Monet	06/01/2022	PE	25	0,50	1
2	51 rue de la Marne	20/01/2022	PE	63	5,60	1
3	27 rue Tertre Verrine	23/02/2022	PB	25	5,00	1
4	95 rue Commandant Herminier	23/03/2022	pb	25	2,00	1
5	1 rue du Saut de Loup	02/05/2022	pb	25	3,00	1
6	2 rue du Saut de Loup	03/05/2022	pb	25	3,00	1
7	3 rue du Saut de Loup	04/05/2022	pb	25	10,00	1
8	5 et 7 rue du Saut de Loup	05/05/2022	pb	25	25,00	2
9	2 rue Danycan	11/05/2022	pb	32	4,50	1
10	35 boulevard de la Rance	16/05/2022	pb	25	18,00	1
11	12 rue Saint Sauveur	17/05/2022	pb	50	7,00	1
12	42 rue Bougainville	07/09/2022	pb	25	1,50	1
13	59 rue des Fours à Chaux	14/09/2022	pb	25	5,50	1
14	3 rue de Tunis	24/10/2022	pb	25	6,00	1
15	8 rue du Gros Chene	08/12/2022	PE	25	8,30	1
16	34 rue Claude Monet (rue Georges Seurat)	09/12/2022	PE	25	2,00	1
					<b>106,90</b>	<b>17</b>

## Création de nouveaux branchements sur la commune de Saint-Malo par la RME suite à demande de devis en 2022 :

lieu	date travaux	matériaux	diamètre	ml	Nb
rue de l'Etier	04/04/2022	PEHD	42/50	18	1
rue de l'Etier	05/04/2022	PEHD	53/63	12	1
rue de la Chaussée	25/04/2022	PEHD	53/63	8,5	1
28-30 rue de Toulouse	17/01/2022	PEHD	42/50	4	1
rue Briselaine	13/07/2022	PVC	63/75	1,5	1
rue des Freres St Mleux	10/10/2022	PEHD	53/63	5	1
10 boulevard de la Tour d'Auvergne	07/06/2022	PEHD	53/63	6	1
4 rue Franklin Roosevelt	22/11/2022	PEHD	42/50	9,6	1
rue Charlotte Bequignon Lagarde	30/03/2022	PEHD	42/50	7	1
square Louisiane	25/01/2022	FD	60	5,65	1
13 rue Alsace	03/10/2022	PEHD	42/50	9	1
16 rue du Revenant	28/02/2022	PEHD	42/50	5	2
43 rue Constant Tavet	14/04/2022	PEHD	19/25	3,8	1
2 rue de la Croix Desilles	07/03/2022	PEHD	42/50	4,5	1
rue Roger Salengro	14/03/2022	PEHD	42/50	6	1
La Banneville	31/01/2022	PEHD	26/32	3,2	1
8 bis impasse Beausite	08/06/2022	PEHD	25/32	13	1
164 avenue John Kennedy	06/07/2022	PEHD	42/50	56,65	1
avenue Marville	19/12/2022	PEHD	53/63	12,8	1
rue de Bonnet Flamand	04/04/2022	PEHD	42/50	26	1
18 rue Doutreleau	24/05/2022	PEHD	53/63	7	1
ZAC Fougerais	05/01/2022	PEHD	42/50	2,8	1
avenue Marville	14/02/2022	PEHD	42/50	2,5	1
2 rue Pierre Legavre	21/03/2022	PEHD	19/25	6	1
boulevard des Talards	27/06/2022	PEHD	42/50	4	1
La Banneville	02/02/2022	PEHD	26/32	3	1
La Banneville	02/02/2022	PEHD	19/25	3	1
5 impasse des Banchets	02/03/2022	PEHD	19/25	4,5	1
14 rue des Camélias	06/04/2022	PEHD	19/25	2	1
rue des Normands	13/06/2022	PEHD	42/50	4,2	1
rue des Normands	13/06/2022	PEHD	19/25	2,9	1
3 rue Eugène Collin	29/03/2022	PEHD	29/25	3,6	1
7 rue Goeletrie	12/04/2022	PEHD	19/25	13,4	1
41 boulevard des déportés	10/10/2022	PEHD	19/25	10,9	4
rue de Riancourt	19/04/2022	PEHD	42/50	5	1
rue de Riancourt	19/04/2022	PEHD	53/63	5	1
29 rue de la Ville en cours	02/05/2022	PEHD	42/50	8,5	1
2 rue du clos Poucet	18/05/2022	PEHD	19/25	5	2
ZAC Fougerais	07/04/2022	PEHD	42/50	2,2	1
19 rue du Plessis	20/06/2022	PEHD	19/25	4,6	1
19 rue du Plessis	20/06/2022	PEHD	42/50	32,2	1
rue de la Croix Desilles	12/04/2022	PEHD	42/50	17,6	1
avenue Launay Breton	19/09/2022	PEHD	38/50	17,5	1
rue de la Croix Raux	29/06/2022	FONTE	100	8,1	1
43 rue herminier	04/07/2022	PEHD	19/25	5	1
20 rue du renard	21/12/2022	PEHD	19/25	9,7	1
11 ruelle de la Place	17/10/2022	PEHD	19/25	7	1
cour gallan	16/06/2022	PEHD	19/25	1,5	1
rue de la Motte	05/09/2022	PEHD	42/50	8,6	1
4 rue Croix Chemin	05/12/2022	FONTE	100	2	1
28 rue de la haute Ville aux Roux	18/07/2022	PEHD	19/25	10	1
26 rue Jean XXIII	16/11/2022	PEHD	19/25	4	1
9 rue du Havre	22/11/2022	PEHD	42/50	4	1
9 rue Paul Bert	23/11/2022	PEHD	19/25	3	1
5 rue Danycan	28/09/2022	PEHD	19/25	6,1	1
45 rue Vierge de Grace	12/09/2022	PEHD	24/32	7,5	1
12 rue du Docteur Alain Lefort	26/10/2022	PEHD	42/50	10	1
13 rue Hauts Puits	08/12/2022	PEHD	19/25	3	1
53 avenue Jean Jaures	30/11/2022	PEHD	19/25	4	1
3 impasse des cormorans	23/11/2022	PEHD	19/25	1	1
1 rue des planches	12/12/2022	PEHD	19/25	1,8	1
			<b>TOTAL</b>	<b>480,9</b>	<b>66</b>

# ANNEXE 6 : RAPPORT ARS



## QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE NOTE DE SYNTHESE ANNUELLE 2022

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **SAINT MALO**

0085



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine Bâtiment 3 Soleil  
Tél : 02 99 33 34 00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

### Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE) SAINT MALO

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

#### 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

#### 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).\*

#### 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

**DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :**

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

Unité de distribution	Population desservie	TTP (Nom de la station de traitement production)	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)
ST MALO_BOIS JOLI/BEAUFORT_ST MALO	46 803	TTP STATION DE BEAUFORT	CAP RETENUE DE BEAUFORT (PONT D'ATELLE)
		TTP STATION DE BOIS-JOLI	CAP RETENUE DE BOIS JOLI (LE FREMUR)

**Réseau de distribution : liste des Unités de Distribution d'eau (UDI) (mars 2023)**

Une UNITÉ DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

INS - Nom(Communes des UDI)	Population desservie	Communes de l'UDI / quartiers
ST MALO_BOIS JOLI/BEAUFORT_ST MALO (000802)	46 803	SAINT-MALO / Commune entière

**Contrôle sanitaire : liste des points de surveillance contrôlés par l'ARS (mars 2023)**

Unité de distribution (UDI) : zone géographique appartenant à une même entité administrative (même maître d'ouvrage et même exploitant) et recevant une qualité d'eau homogène (continuité des tuyaux)

Unité de distribution	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance
ST MALO_BOIS JOLI/BEAUFORT_ST MALO	SAINT-MALO	CAF 63 RUE DE LA MARNE
	SAINT-MALO	CDAS VILLEBOIS MAREUIL
	SAINT-MALO	CENTRE DE SECOURS
	SAINT-MALO	CENTRE HOSPITALIER
	SAINT-MALO	CENTRE HOSPITALIER DE LA BROUSSAIS
	SAINT-MALO	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
	SAINT-MALO	CHÂTEAU-MALO
	SAINT-MALO	CIMETIERE DE ROTHENEUF
	SAINT-MALO	CLINIQUE COTE D'EMERAUDE
	SAINT-MALO	COMMISARIAT CENTRAL
	SAINT-MALO	GROUPE SCOLAIRE DU GRAND BE
	SAINT-MALO	MAIRIE ANNEXE DE PARAMÉ
	SAINT-MALO	MAISON MEDICALE LA DECOUVERTE
	SAINT-MALO	RESERVOIR LA CROIX DESILLES
	SAINT-MALO	SURPRESSEUR LORETTE
	0065 SAINT MALO	

**SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION**

UDI-Page : 1/9

UDI000802

Page : 1

Bilan 2022 de SAINT MALO

ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini - maxi		mini - maxi	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Aspect (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	95					
	Couleur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	95					
	Odeur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	95					
	Saveur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	95					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau (°C)	8,50	16,15	26,80	95	1		25,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	7,60	8,09	8,50	95		6,50	9,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore combiné (mg(Cl <sub>2</sub> )/L)	0,02	0,11	0,21	95					
	Chlore libre (mg(Cl <sub>2</sub> )/L)	0,00	0,26	0,79	95					
	Chlore total (mg(Cl <sub>2</sub> )/L)	0,05	0,36	0,99	95					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h (n/100mL)	0,00	-	77,00	94					
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h (n/100mL)	0,00	-	62,00	94					
	Bactéries coliformes /100ml-MS (n/100mL)	0,00	-	0,00	94		0,00			
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml (n/100mL)	0,00	-	0,00	94		0,00			
	Entérocoques /100ml-MS (n/100mL)	0,00	-	0,00	94					0,00
	Escherichia coli /100ml - MF (n/100mL)	0,00	-	0,00	94					0,00
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Coloration (mq(PT)/L)	0,00	0,00	0,00	94			15,00		
	Turbidité néphélométrique NFU (NFU)	0,00	0,11	5,80	95	1		2,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyle monomère (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,50
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de mesure du pH (°C)	11,60	17,68	22,50	94					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	8,00	8,24	8,70	94		6,50	9,00		
	Titre alcalimétrique complet (°f)	6,40	8,02	10,40	94					
	Titre alcalimétrique (°f)	0,00	0,04	0,30	94					
	Titre hydrotimétrique (°f)	15,60	17,41	22,10	94					
FER ET MANGANESE	Fer total (µg/L)	0,00	16,17	126,00	94			200,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU	Benzo(a)pyrène * (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,01
	Benzo(b)fluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	Benzo(a,h,i)peryène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	Benzo(k)fluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	Indeno(1,2,3-cd)pyrène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
MINERALISATION	Conductivité à 25°C (µS/cm)	479,00	525,23	632,00	94		200,00	1 100,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l (µg/L)	0,00	12,93	71,00	94			200,00		
	Antimoine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00

## SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI-Page : 2/9

Page : 2

Bilan 2022 de SAINT MALO

ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini	maxi	mini	maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cadmium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					5,00
	Chrome total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					50,00
	Cuivre (mg/L)	0,01	0,01	0,01	4			1,00		2,00
	Nickel (µg/L)	1,70	2,05	2,70	4					20,00
	Plomb (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total (mq/CYL)	1,30	1,35	1,50	4			2,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) (mg/L)	0,00	0,00	0,00	94			0,10		1,00
	Nitrates/50 + Nitrites/3 (mg/L)	0,04	0,21	0,43	94					50,00
	Nitrates (en NO3) (mg/L)	2,00	10,66	21,70	94					0,50
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromofome (µg/L)	13,20	15,53	18,30	4					100,00
	Chlorodibromométhane (µg/L)	23,70	26,50	28,70	4					100,00
	Chlorofome (µg/L)	4,10	6,98	10,00	4					100,00
	Dichloromonobromométhane (µg/L)	12,90	15,68	19,40	4					100,00
	Trihalométhanes (4 substances) (µg/L)	53,90	64,68	73,30	4					100,00
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE NA PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	1-(3,4-dichlorophényl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	1-(4-isopropylphényl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	2,6-Diethylaniline (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylnicotin (µg/L)	0,03	0,03	0,04	2					0,10
	2-Chloro-N-(2,6-diéthylphényl)acétamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	AMPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlorothalonil-4-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	CMBA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	DDD-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	DDD-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	DDE-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	DDE-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Desméthylisoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Desméthyl-pirimicarb (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Heptachlore epoxyde cis (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	Heptachlore epoxyde trans (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	Heptachlore epoxyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	Imazaméthabenz-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Ioxynil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	N,N-diméthyl-N'-phénylsulfamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Département Santé-environnement

UDI

Page : 2/9

## SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI-Page : 3/9

Page : 3

Bilan 2022 de SAINT MALO

ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini	maxi	mini	maxi
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE NA PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	N,N-Diméthyl-tolylisopropylamid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	SAA Acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
MÉTABOLITES PERTINENTS	2,6 Dichlorobenzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Atrazine-2-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Atrazine-désopropyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Atrazine déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	ESA métochlore (µg/L)	0,06	0,06	0,06	1					0,10
	Hydroxyterbutylazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	OXA alachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Simazine hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
Terbutylazin déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
MÉTABOLITES NON PERTINENTS	ESA acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					
	ESA alachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					
	ESA metazachlore (µg/L)	0,04	0,04	0,05	2					
	ESA métochlore (µg/L)	0,03	0,03	0,03	1					
	OXA acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					
	OXA metazachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Alachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Béflubutamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Benalaxy-M (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Boscalid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Carboxine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Cymoxanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dichloramide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diméthénamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fluopicolide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fluopyram (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Isoxaben (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métozachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Napropamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Oryzalin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pétoxamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Propachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Département Santé-environnement

UDI

Page : 3/9



## SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI-Page : 4/9

Page : 4

Bilan 2022 de SAINT MALO

ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini	maxi	mini	maxi
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	Propyzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pyroxsulame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Tebulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	2,4-DB (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	2,4-D (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	2,4-MCPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	2,4-MCPB (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dichlorprop (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Mecoprop (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Triclopyr (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES CARBAMATES	Asulame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Carbaryl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Carbendazime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Carbetamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Carbofuran (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlorprophame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Propamocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Prosulfocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pyrimicarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Thiophanate méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES DIVERS	2,4-D-isopropyl ester (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Acétamiprid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Aclonifen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Anthraquinone (pesticide) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Benfuratine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Benoxacor (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Bentazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Bifenox (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Bixafen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Bromacil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlorantraniliprole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chloridazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlomequat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlorothalonil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Clethodime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Clozazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale d'Île-et-Vilaine - Département Santé-environnement

UDI

Page : 4/9

## SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI-Page : 5/9

Page : 5

Bilan 2022 de SAINT MALO

ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini	maxi	mini	maxi
PESTICIDES DIVERS	Coppyrald (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Clothianidine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Cycloxydim (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Cyprodinil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dichlobenil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dichloropropylène-1,3 total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dicofol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diflufenicanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diméthomorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Ethofumésate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fénamidone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fenpropridin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fenpropimorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Flpronil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fioncamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Flurochloridone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fluroxypril (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Flurtamone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Flutolanil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fluxapyroxad (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fomesafen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fosetyl-aluminium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Glufosinate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Glyphosate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Hydrazide maleïque (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Imazalil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Imazamox (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Imidacloprid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Imizaquiné (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Iprodione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Isoxaflutol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Lenacil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Mesopquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métalaxyle (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métaldéhyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Metsoliam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale d'Île-et-Vilaine - Département Santé-environnement

UDI

Page : 5/9

**SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION**

UDI-Page : 6/9

Page : 6

Bilan 2022 de SAINT MALO ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini - maxi	mini - maxi	mini - maxi	mini - maxi
PESTICIDES DIVERS	Métrafenone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Oxadixyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Paclobutrazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Paraquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pencycuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pendiméthaline (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Piclorame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pinoxaden (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Prochlorazé (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Propoxy-carbazone-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pymétozine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pyridate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pyméthanal (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Quimerac (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Quinoxifen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Sithiofam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Spiroxamine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Tétraconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Thiabendazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Thiaclopride (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Thiaméthoxam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
Total des pesticides analysés (µg/L)	0,03	0,06	0,10	2					0,50	
Trifluraline (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS	Bromoxynil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dicamba (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dinoseb (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dinoterbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pentachlorophénol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Aldrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	DDT-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	DDT-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dieldrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	Diméthachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Endosulfan alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Endosulfan bêta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Endosulfan total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

**SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION**

UDI-Page : 7/9

Page : 7

Bilan 2022 de SAINT MALO ST MALO\_BOIS JOLI/BEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini - maxi	mini - maxi	mini - maxi	mini - maxi
PESTICIDES ORGANOCHLORES	HCH alpha+beta+delta+gamma (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	HCH alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	HCH bêta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	HCH delta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	HCH gamma (Indane) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Heptachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,03
	Hexachlorobenzène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Oxadiazon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	PESTICIDES STROBILURINES	Azoxystrobine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2				
Dimoxystrobine (µg/L)		0,00	0,00	0,00	2					0,10
Kresoxim-méthyle (µg/L)		0,00	0,00	0,00	2					0,10
Pyraclotrobine (µg/L)		0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES SULFONYLUREES	Amidosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Foramsulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Mesosulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Metsulfuron méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Nicosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Prosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Sulfosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Thifensulfuron méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Tribenuron-méthyle (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
Triflurosulfuron-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
Triflurosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
PESTICIDES TRIAZINES	Améthynne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Atrazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Cybutrime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Flufenacet (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métamitrone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métribuzine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Simazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Terbutrime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Triazoxide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES TRIAZOLES	Aminotriazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Bromuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Cyproconazol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

**SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION**  
 Bilan 2022 de SAINT MALO ST MALO\_BOIS JOLIBEAUFORT\_ST MALO

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité		Limite de qualité	
							mini	maxi	mini	maxi
PESTICIDES TRIAZOLES	Difenoconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Epoxiconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fenbuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Florasulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fludioxonil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Metconazol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Propiconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Prothioconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Tebuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Triadimenol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
Triticonazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
PESTICIDES TRICETONES	Mésotrione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Sulcotrione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Chloroluron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Ethidimuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Iodosulfuron-méthyl-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Isoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Linuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métabenzthiazuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Métoromuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
Trifluralin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	Chlorfenvinphos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Chlorpyrifos éthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Dichlorvos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Diméthoate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Ethiofopros (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Fosfiazate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Pyrimiphos méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
PESTICIDES PYRETHRINOIDES	Cyperméthrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10
	Piperonil butoxide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2					0,10

2 non respects de limites ou de références de qualité ont été observés

ST MALO\_BOIS JOLIBEAUFORT\_ST MALO

Date Prélèvement	Lieu du Prélèvement	Paramètre	Valeur mesurée	Exigence de qualité non respectée
06/01/2022	SAINT-MALO (CENTRE HOSPITALIER DE LA BROUSSAIS)	Turbidité néphélométrique NFU	5,8 NFU	(référence de qualité maximale : 2 )

**SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION**  
 18/07/2022 SAINT-MALO (CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL) Température de l'eau 25,8 °C (référence de qualité minimale : maximale : 25 )

Taux de conformité des prélèvements par rapport aux LIMITES de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
94		100,00 %	95		100,00 %

Taux de respect des prélèvements par rapport aux REFERENCES de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non satisfaisants	Taux de respect des références	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non satisfaisants	Taux de respect des références
94		100,00 %	95	2	97,89 %

# ANNEXE 6 : Evolutions réglementaires

## Plan d'action pour réduire les pertes d'eau

Le décret du 27 janvier 2012 n°2012-97 a pour objet la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux de services publics de l'eau et de l'assainissement et la mise au point d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution.

## Prévention des dommages aux réseaux :

Le décret 2011-1241 du 05/10/11 et l'arrêté du 15/02/12 et le décret n°2012-970 du 20 août 2012 – art.2 fixent les règles d'échange de documents entre les entreprises et les exploitants.

Elle consiste en la mise en place de nouvelles règles de sécurité, l'instauration d'un guichet unique, et la réforme de la procédure de déclaration des travaux, ainsi que la mise en place de redevances pour le financement de la plateforme internet.

## Prises en charge des fuites en domaine privé :

Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives et le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteurs précisent les modalités de prises en charge des fuites après compteur. (Loi « Warsmann »)

## Transmission du fichier des abonnés :

Le décret du 20 décembre 2011 n°2011-1907 prévoit l'obligation et détermine les modalités de transmission du fichier des abonnés dans le cadre d'une fin de contrat de délégation de service public.

## Aide aux plus démunis :

Loi du 7 février 2011 n°2011-156 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement fixe la nouvelle possibilité de subvention au FSL, ainsi que l'information du maire et du centre d'action sociale pour toute demande d'aide.

## Procédure applicable en cas d'impayés :

Mise en œuvre de la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau afin de tenir compte des évolutions apportées à l'**article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles** par la **loi n° 2013-312 du 15 avril 2013**. Décret n° 2014-274 du 27 février 2014 modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Il est désormais interdit de couper l'eau tout au long de l'année aux usagers domestiques. Les réductions de débit, procédures sujettes à bien des controverses (actions en justice), ont été

également retirées de nos actions en 2015. Avant ce décret, la RME n'appliquait pas de fermeture aux abonnés ayant fait l'objet d'un dossier au Fond Solidarité Logement (FSL).

**Entrée en vigueur de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) :** La RME est désormais une Régie personnalisée communautaire. Son Conseil d'Administration est composé de 12 membres élus au sein du Conseil de Saint-Malo Agglomération.